

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 15 Juin 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire du Québec** (p. 2945).

2. — **Politique de défense.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2946).

M. Bourges, ministre de la défense.

MM. Bigeard,
Hermier,
Messmer,
Hernu, le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 2965).

M^{me} Florence d'Harcourt,

MM. Daillet,
Visse, le ministre,
Rolland.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. — **Ordre du jour** (p. 2972).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLEGATION PARLEMENTAIRE DU QUÉBEC

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec... (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

L'accueil que vous venez de réserver à cette délégation a été tel, mes chers collègues, que vous ne m'avez pas laissé le temps de préciser qu'elle était conduite par M. Jean François Bertrand, député, adjoint parlementaire du ministre des travaux publics et de l'approvisionnement. J'ajoute — car ce n'est pas indifférent — que ce dernier est le fils de M. Bertrand, dont tout le monde se souvient qu'il fut Premier ministre du Québec. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à cette délégation.

- 2 -

POLITIQUE DE DEFENSE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique de défense et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il est naturel que la politique de défense soit soumise à votre examen au lendemain du débat que vous avez consacré à la politique extérieure. Une nation ne peut agir dans le monde, y soutenir son idéal, contribuer au règlement des affaires, assumer ses responsabilités si elle n'est pas une nation indépendante. Tel est bien la finalité de notre politique de défense : assurer l'indépendance de la France et la liberté des Français, permettre à notre pays de demeurer maître de son destin et de continuer à jouer, dans le monde tel qu'il va, le rôle qui lui revient.

La défense n'est nullement une notion négative ou passive : il ne s'agit pas seulement de mettre le pays en état de repousser une agression ; la capacité d'être soi-même, cela veut dire aussi posséder les moyens d'affirmer sa volonté propre. La politique de défense de la France est une politique nationale dans sa conception, dans son organisation, dans sa mise en œuvre. Elle préserve, en toutes circonstances, notre liberté de décision. Elle implique l'ensemble des éléments constitutifs de la vie nationale. Pas de défense possible sans un pouvoir politique assuré, pas de défense indépendante sans économie et sans monnaie. Mais si tout concourt à la défense nationale, elle repose au premier chef sur la possession d'un appareil militaire. C'est ici qu'intervient la responsabilité du ministre de la défense : il lui appartient d'assurer la capacité militaire de la nation.

Cette capacité militaire doit préserver le sol national ; l'indépendance de la patrie et la liberté des Français ; elle doit pouvoir aussi soutenir la politique étrangère de la France, apporter à la diplomatie, de qui dépendent nos alliances et donc, pour partie, notre sécurité, le soutien qui lui est nécessaire. Ce ne sont pas là deux horizons différents. Il ne s'agit nullement de missions distinctes, requérant chacune des moyens spécifiques. Tout au contraire, cette double exigence doit converger vers un résultat unique, si bien que la conception, l'organisation, l'équipement des forces armées, loin d'avoir à se dédoubler pour atteindre deux buts, se fondent en une réalité unique ayant la même finalité.

L'indépendance nationale, c'est d'abord aux armes de la dissuasion que nous demandons de la garantir. C'est sur la force nucléaire stratégique qu'elle se fonde. Nationale dans sa conception et sa réalisation, elle l'est bien évidemment dans son emploi. Lié à l'appréciation des intérêts vitaux de la France et de ce qui les menace, celui-ci ne relève que de l'autorité du chef de l'Etat.

La dissuasion nucléaire répond-elle à tous les besoins de la défense ? L'observation ici rejoint la réflexion : la réponse à cette question est négative. Tout d'abord, l'armement nucléaire stratégique doit lui-même être servi, entouré, protégé — en un mot : défendu. Cela est aussi vrai des missiles balistiques sol-sol dans leurs silos que des avions stratégiques et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins lorsqu'ils se trouvent sur le plateau continental. Il est donc indispensable de disposer d'unités assurant la sûreté des installations nucléaires de dissuasion : c'est là une évidence.

Mais une autre considération est plus lourde de conséquences.

N'ignorant rien de la puissance de l'arme de dissuasion massive dont nous disposons, un adversaire peut non pas renoncer à l'agression, mais s'efforcer de tourner la dissuasion. Ainsi peut-on imaginer qu'il ait recours aux ressources de la stratégie indirecte, ou qu'il mette en avant un allié dépourvu d'armes atomiques, ou qu'il maintienne le conflit aux premiers paliers de la violence : toutes manœuvres rendraient une riposte nucléaire démesurée donc non crédible.

Il en résulte que si la dissuasion est bien le fondement de notre doctrine stratégique, elle prend en compte des moyens variés qui, loin de l'atténuer, en accroissent la crédibilité. Ces moyens lui sont fournis par les armements conventionnels dont disposent les trois armées. C'est leur intervention seule qui permet de parer aux débuts d'escalade, menaces de contournement, prises de gages, bref aux actions qui, de façon générale, tendraient à nous nuire sans toucher d'emblée à nos intérêts vitaux.

Parce que l'armement nucléaire ne peut répondre à toutes les formes d'agression, nous mesurons combien il serait dangereux de se laisser enfermer dans le « tout ou rien ». La sécurité du territoire français, celle de l'Europe occidentale dont la défense pourrait exiger notre participation, supposent la possession de forces de combat classiques, terrestres, navales et aériennes. Loin de s'opposer, en effet, l'armement nucléaire et l'armement classique se complètent : une politique militaire cohérente ne saurait sacrifier l'un à l'autre. La cohérence : qualité essentielle d'une défense efficace ! Que vaudraient le corps de bataille sans couverture d'artillerie, les bases nucléaires sans protection aérienne ? De quelles lourdes conséquences peut être l'insuffisance des moyens de détection ! Le système défaillant n'est pas seul concerné et toute lacune amoindrit l'ensemble de l'appareil de défense. Ce fut là, on le sait, et dès notre nomination, une de nos préoccupations.

Nos forces militaires ont pour missions essentielles d'assurer en permanence la couverture générale du territoire, la sécurité de ses approches terrestres, maritimes, aériennes et celle des départements et territoires d'outre-mer, de participer si nécessaire à la défense de l'Europe, notamment au sein de l'Alliance atlantique. Elles doivent aussi permettre à la France d'assumer ses obligations hors d'Europe, qu'il s'agisse de nos intérêts en dehors de notre continent ou des Français qui vivent loin de la métropole, qu'il s'agisse aussi des accords conclus avec un certain nombre de pays. Le rôle qui peut et doit être le nôtre dans le monde peut exiger des concours que nos armées doivent être prêtes à assurer, notamment au service de la paix et de la communauté internationale.

La politique militaire ainsi définie exige sans aucun doute un effort important : c'est précisément la loi de programmation votée en 1976 qui en précise l'étendue pour six exercices budgétaires. Déjà la volonté de la nation à cet égard s'est traduite dans la réalité : de 1975 à 1978, c'est de 70 p. 100 qu'ont été augmentés les crédits consacrés aux forces armées.

Si nous recherchons comment a été réparti cet effort, il apparaît que la fraction consacrée aux personnels a été importante. Les principales mesures concernant les appelés ont été prises en 1975 et complétées par la suite. L'année 1976 fut celle de la mise en place de la réforme des statuts des officiers et sous-officiers de carrière. Entreprise importante, dont le succès a été total et qui a été obtenu grâce à la parfaite entente entre le Gouvernement et le Parlement...

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai.

M. le ministre de la défense. ... entreprise depuis longtemps souhaitée et dont on ne trouve que peu de précédents dans l'histoire de notre institution militaire. Il s'agissait, dans une large mesure, d'une œuvre d'équité tenant compte du caractère propre à la fonction militaire et de la place très particulière qu'occupent les cadres de l'armée au sein de la fonction publique. Mesure nécessaire, sur le plan matériel certes, mais également sur le plan moral : à quoi servirait-il de se doter de moyens techniques perfectionnés si ceux qui ont à en apprendre l'usage à la nation n'avaient pas le sentiment que leur mission est tenue pour digne d'estime et de reconnaissance ?

Je tiens à rendre hommage à nos armées, aux jeunes Français à qui est confiée, pour une large part, selon la tradition républicaine, la défense de la nation ; à ceux qui ont, en choisissant la carrière militaire, assumé la lourde responsabilité de les rendre capables d'accomplir cette mission, comme ils méritent notre gratitude, les uns et les autres, pour le dévouement et l'efficacité dont ils font preuve dans la lutte contre les calamités qui viennent, trop souvent hélas, frapper le pays. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

La France qui sait ce qu'elle doit à travers son histoire à l'institution militaire, qui mesure ce qu'il lui faudrait en attendre le cas échéant dans l'avenir, l'entoure de respect et de gratitude. On le constate d'ailleurs car le climat dans lequel vivent et travaillent aujourd'hui nos forces armées s'est heureusement amélioré par rapport à ce que l'on pouvait craindre voici quelques années. Des professions de foi, voire des menées antimilitaristes, toutes les époques en ont connues. Les aspects nouveaux que d'aucuns cherchaient à leur donner n'ont pas eu les résultats qu'en attendaient les auteurs de ces initiatives. Tout cela a été et demeure sporadique, et presque insignifiant.

Je soulignerai même, dans ce domaine, une heureuse évolution des esprits.

Si les problèmes de défense n'ont pas figuré au premier plan des préoccupations au cours de la récente campagne électorale, il faut, certes, faire sa part à une certaine indifférence due à l'idée trop couramment répandue que, quelle que soit la situation du monde, nul danger ne menace la France. Mais il est également à noter que si aucune polémique ne s'est élevée autour de l'idée de défense c'est que celle-ci fait l'objet d'un consentement à peu près général.

Les divergences que l'on constate, celles qui ont fait quelque bruit, c'est au sein de l'opposition qu'elles se situent. Ainsi en est-il, par exemple, du domaine nucléaire dont la légitimité est niée par certains — avec des degrés, si je puis dire, dans le refus — et admise par d'autres. Les hésitations, les tergiversations des uns, les volte-face des autres, qui démontrent ici l'impuissance, ailleurs l'existence d'arrière-pensées, rien de tout cela ne constitue un motif de satisfaction pour ceux qui ont poursuivi et poursuivent avec persévérance la réalisation de notre force de dissuasion : le sujet est trop grave.

C'est, en revanche, un grand réconfort que de constater l'adhésion populaire à la notion de défense et, par là même, l'attachement de la nation à son armée, je veux dire de la nation dans ses profondeurs. Ces témoignages d'affection à l'égard de notre jeunesse en armes, ces témoignages d'estime à l'égard de ceux qui la forment et l'encadrent, nous avons des occasions multiples de les recueillir, dans les villes de garnison, grandes ou petites, par exemple, ou bien dans les campagnes, au cours des manœuvres. Non ! L'institution militaire n'est pas contestée par les Français.

J'ai voulu, mesdames et messieurs, au cours de cette première partie de mon exposé, rappeler les principes généraux sur lesquels repose notre défense. Je vais maintenant en examiner de plus près les éléments. Je parlerai d'abord des forces nucléaires de dissuasion puis, successivement, des trois armées de terre, de mer et de l'air et, enfin, de l'industrie d'armement, qui ne saurait être dissociée des moyens de la sécurité et de l'indépendance.

La France a choisi d'avoir une politique de défense indépendante que seule la dissuasion nucléaire rend concevable. L'apparition de l'atome a, en effet, complètement modifié les données de la sécurité dans le monde.

L'arme nucléaire, en particulier lorsqu'elle est associée au missile, permet de faire peser sur un adversaire, aussi puissant soit-il, la menace de destructions considérables et instantanées. Cette menace peut être exercée sans qu'il soit nécessaire de disposer d'un appareil militaire très important, car elle n'a pas à être proportionnée à la puissance de l'agresseur, mais plutôt à la valeur de l'enjeu que nous représenterions pour lui. C'est ainsi que l'atome autorise une réelle dissuasion du fort par le faible.

Une politique de dissuasion n'a de sens qu'à la mesure de l'efficacité des armes qu'elle mobilise. En tous lieux et à tout moment, l'agresseur potentiel doit s'attendre à une riposte telle que ses intérêts vitaux en seraient gravement compromis. Notre dissuasion remplit et remplira toujours un rôle dans la seule mesure où la possession de notre sol coûterait à celui qui l'espère des dommages supérieurs aux avantages qu'il en tirerait.

Cette constante de la dissuasion appelle deux conséquences : d'une part, notre armement nucléaire doit exister en quantité suffisante, d'autre part, nos armes doivent être efficaces.

La notion quantitative doit prendre en considération le nombre, la situation, la nature des œuvres vives de l'Etat agresseur, mais aussi l'importance de la menace qu'il peut faire courir au pays.

La notion qualitative suppose une capacité technologique de nos armes vis-à-vis des défenses adverses : franchir les distances, mais aussi déjouer les parades ou la défense — délivrer une puissance de feu provoquant des dommages au degré voulu — aboutir ainsi au taux d'ennui « dissuasif ».

Ces notions, quantitatives et qualitatives, furent définies dès que fut prise la décision fondamentale de rassembler sur notre sol — avec notre propre technologie — un armement nucléaire susceptible d'assurer notre indépendance nationale par la dissuasion.

L'action persévérante conduite depuis vingt ans dote le pays d'un ensemble de moyens dont l'efficacité est unanimement reconnue, même par ceux qui avaient initialement émis des doutes sur notre capacité à atteindre un niveau suffisant. Notre territoire national est désormais à l'abri d'une attaque directe, car aucun pays ne peut accepter le risque des destructions qu'entraînerait, en cas d'agression contre la France, notre riposte nucléaire.

Quels sont ces moyens ? Ce sont d'abord et essentiellement les forces nucléaires stratégiques, qui sont chargées de concrétiser la menace de destruction des principales cités de l'adversaire. Avant d'en traiter plus longuement et d'indiquer notre effort dans ce domaine, je veux néanmoins rappeler ce qui est fait pour l'armement nucléaire tactique.

L'armement nucléaire tactique est un complément indispensable de notre système dissuasif. Son existence et la menace d'emploi qui en découle valorisent la capacité de combat de nos forces conventionnelles face à l'ennemi, en particulier si celui-ci dispose lui-même d'armes nucléaires tactiques. Non pas qu'il s'agisse d'envisager pour autant la bataille nucléaire. Tout au contraire, et M. le Premier ministre a eu l'occasion, voici un an, au camp de Mailly, de rappeler explicitement que

notre doctrine était inverse et que l'arme nucléaire tactique faisait partie de la dissuasion. C'est la raison pour laquelle le nombre de ces armes est et restera limité. L'arme nucléaire tactique est, en effet et avant tout, une arme nucléaire, et son emploi, en changeant la nature des combats, aurait un sens politique ; il constituerait pour l'adversaire un ultime avertissement de notre détermination à recourir, s'il le faut, à la riposte stratégique. Le fait de doter d'armes nucléaires tactiques nos forces classiques enlève à l'adversaire tout espoir de pouvoir mener au niveau conventionnel une agression dont il garderait le contrôle. Le risque d'escalade du conventionnel vers le nucléaire, inhérent à tout engagement contre nos forces, est donc un élément qui contribue à la dissuasion.

C'est pourquoi nous avons, depuis 1972, équipé nos forces de la bombe AN 52 qui peut être délivrée par les avions Mirage III et Jaguar de la force aérienne tactique et par les Super Etendard de l'aéronavale ; nous avons également, à partir de 1974, doté les forces terrestres de missiles sol-sol Pluton, répartis en cinq régiments stationnés dans l'Est de la France. Si les avions permettent un choix plus grand d'objectifs, notamment dans la profondeur du dispositif adverse, les Pluton garantissent la permanence tout temps de la menace. Les Pluton ont aussi une vertu particulière : « Ils matérialisent concrètement sur le terrain une zone dont l'adversaire saura qu'il ne peut y pénétrer sans prendre le risque d'un affrontement nucléaire », ainsi que le déclarait, en 1975, M. le Premier ministre.

Pour l'avenir proche, la mise en service, à partir de 1985, d'un missile air-sol moyenne portée, en même temps que celle des premiers Mirage 2000 en version pénétration auxquels ce missile sera adapté, permettra aux avions de larguer leur arme à distance de l'objectif, c'est-à-dire en restant hors de portée de ses défenses rapprochées. En outre, pour l'avenir à moyen terme, les études relatives au successeur du Pluton sont amorcées ; elles portent en particulier sur l'augmentation de la portée et sur l'amélioration des caractéristiques de la charge.

Ainsi, depuis cinq ans, l'armement nucléaire tactique de la France est devenu une réalité. Son rôle dans le mécanisme de la dissuasion s'est précisé. Enfin, la préparation des armes futures, adaptées au contexte opérationnel des prochaines décennies, est d'ores et déjà activement entreprise.

J'en viens maintenant à l'essentiel, les forces nucléaires stratégiques. Elles sont composées de trois systèmes : l'aviation stratégique, les missiles sol-sol du plateau d'Albion, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

La force aérienne stratégique est composée de Mirage IV porteurs de l'arme AN 22. On sait que nous procédons actuellement à la modernisation de cette force, notamment des systèmes de navigation et des aptitudes de pénétration des avions, qui demeureront en service au-delà de 1985. Pour l'avenir, nous étudions l'éventualité du maintien d'une composante aérienne de la force de dissuasion. Elle pourrait être constituée à base de missiles balistiques légers, mobiles au sol, ou de missiles de croisière, tirés du sol ou de porteurs aériens. Toutes ces voies sont actuellement explorées à la lueur des progrès techniques envisageables, tant dans le domaine des missiles que dans celui des charges.

Les silos du plateau d'Albion ont, dans la politique de dissuasion, un rôle spécifique : la sanctuarisation du sol national, car leur attaque justifierait sans équivoque la riposte nucléaire. Ils sont un élément indispensable des forces de dissuasion. Il importe que la réalité de leur menace demeure également au niveau voulu d'efficacité et de puissance. C'est pourquoi nous substituons aux premières fusées S 2 les fusées S 3 équivalentes aux missiles et armes M 20 de la force océanique stratégique.

L'augmentation des capacités des missiles sol-sol balistiques stratégiques est réalisée en même temps que la modernisation du système Mirage IV mettant à profit la montée en puissance de la force océanique stratégique, utilisant donc la complémentarité des systèmes de manière à ce que l'importance de la menace nucléaire ne soit jamais amoindrie, à aucun moment et en aucune circonstance.

J'aurai l'occasion de le préciser, mais déjà j'indique que le seuil de dommage estimé nécessaire pour la crédibilité de notre dissuasion est dès à présent atteint, grâce à une puissance en mégatonnes qui a doublé au cours des quatre dernières années et continuera de croître et parce que le nombre d'objectifs à notre portée est lui aussi en progression. Je dois relever à ce sujet ce qu'ont d'inexact les informations publiées par des auteurs sur les capacités de la dissuasion nationale. Je regrette qu'elles aient été récemment citées par un parlementaire dont la compétence en ces matières est largement reconnue, ce qui risque d'accroître la crédibilité d'informations dommageables à la dissuasion française et, encore une fois, erronées.

J'en arrive à la force océanique stratégique, troisième et principale composante de nos forces nucléaires stratégiques.

Dès 1968, l'objectif était fixé de doter la force océanique stratégique de cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins afin que deux sous-marins puissent être simultanément à la mer en régime de croisière. En 1972, le conseil de défense confirmait cette organisation, donnait la priorité à la mise au point de l'arme M 4 et décidait la refonte des cinq S. N. L. E. de la première génération pour pouvoir recevoir ces nouvelles armes. C'est d'ailleurs cette orientation que retenait la directive du ministre d'Etat chargé de la défense nationale du 24 février 1972 sur le devenir de la marine, précisant qu'à l'occasion de la loi de programme couvrant la période 1980-1985, le Gouvernement devrait, soit augmenter le nombre des S. N. L. E., soit accroître les performances de leurs engins, voire, s'il était possible, retrouver ces deux orientations.

C'est cette voie qui est actuellement suivie, et d'abord en ce qui concerne le programme M 4 qui est l'objectif majeur à atteindre.

En poursuivant résolument les projets qui étaient élaborés, nous avons pu au cours de ces trois dernières années substituer aux premières armes M 2 de notre force océanique stratégique l'arme M 20 qui, d'ici quelques mois, armera tous les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en service. Cette arme a une plus longue portée, une puissance mégatonnique et la capacité de mieux franchir les défenses adverses, qu'il s'agisse de résister aux effets de choc ou de rayonnement ou d'assurer leur saturation.

On comprend aisément l'importance de ce programme. Faute d'avoir accompli ce progrès, les armes M 2 de première génération dont nous disposons seraient très vite apparues comme dépassées et, en tout cas, d'une capacité diminuée. C'est la crédibilité même de la politique de dissuasion qui aurait été en cause. L'exigence fondamentale de la politique de dissuasion nucléaire est, sans doute plus que jamais, la mise au point d'armes plus modernes, de même nature et de même niveau technologique que celles qui dotent les autres puissances nucléaires. Face au développement possible des mesures de protection chez l'adversaire, c'est, à la fois, la multiplication des objectifs et la valeur de pénétration des armes qu'il faut rechercher.

Avec le système M 4, missiles dotés de têtes multiples, notre armement nucléaire, c'est-à-dire notre valeur de dissuasion, va faire un saut qualitatif remarquable et, en réalité, élever considérablement le niveau de notre menace stratégique. En effet, alors que la puissance de frappe dont nous disposons doit doubler entre 1976 et 1979, le nombre des objectifs menacés doublera avec le M 4 en 1986 et triplera avant la fin de la prochaine décennie. C'est pourquoi le programme M 4 est la première priorité pour notre force de dissuasion nucléaire : il en constituera, pour de longues années, le pivot. L'effort à entreprendre à cet égard est d'ailleurs considérable. Cela explique que, dans un budget en progression constante, de 70 p. 100 entre 1975 et 1978, et, alors que le pourcentage du budget d'investissement par rapport au budget de la défense est lui-même en augmentation, la part du nucléaire dans les investissements soit demeurée de 33 p. 100. Grâce à cette action soutenue, le calendrier de réalisation des armes et des missiles du système M 4 sera réalisé conformément aux prévisions pour entrer en service en 1985. Je souhaite que la représentation nationale ait une juste conscience de ce que ce résultat représente : cette véritable gageure scientifique et technologique est possible parce que la majorité parlementaire en a assuré les moyens mais aussi grâce à la capacité et à la valeur de nos savants, de nos ingénieurs, de nos techniciens et de nos militaires. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

C'est à partir de cette donnée que doit être définie la flotte sous-marine portant les armes nucléaires car c'est le calendrier de réalisation du système M 4 qui détermine les rendez-vous avec les sous-marins devant l'emporter.

Le nouveau système d'arme entraîne en effet la refonte de tous les S. N. L. E. de la première génération. Cette refonte se fera à Cherbourg et occasionnellement à Brest. Les grands carénages des autres S. N. L. E. en service se feront de préférence à Brest, la construction des sous-marins nucléaires d'attaque étant poursuivie à Cherbourg. Ces dispositions ont pour but de permettre la transformation de la flotte océanique stratégique dans les plus brefs délais possible, mais elles entraînent l'occupation de la quasi-totalité des bassins propres à réaliser ces opérations.

Ces facteurs, qu'un pouvoir responsable ne peut méconnaître ou feindre d'ignorer, montrent que la construction d'un S.N.L.E. supplémentaire apporte certes, à moyen terme, une plus grande souplesse, disons même une meilleure sécurité dans la disponibilité opérationnelle mais ne modifie pas, sauf dans des périodes transitoires au cours de la décennie, le nombre des S. N. L. E. armés. Encore faut-il savoir que la flotte océanique stratégique ne disposerait pas à terme d'un nombre supérieur

de S. N. L. E. à celui que nous prévoyons — six — tandis que, la question sera posée de l'intérêt réel de refondre un S.N.L.E. qui aurait alors plus de vingt ans d'âge, du fait du décalage du programme des refontes. En effet, on ne peut à la fois refondre les S. N. L. E. actuels et construire un S. N. L. E. supplémentaire, sauf à consentir des investissements d'infrastructure sans justification réelle.

Ces considérations sont renforcées par le fait que le nombre d'armes dont nous pouvons disposer est une invariante. Le premier lot d'armes M 4 sera disponible, je l'ai rappelé, en 1985 et les livraisons ultérieures suivront régulièrement. Le fait de disposer d'un S. N. L. E. de plus ne peut rien y ajouter. Ici encore, l'avantage éventuel dans la prochaine décennie d'un S. N. L. E. supplémentaire n'a qu'une valeur relative et temporaire : la disposition d'un lot M 20 dont la prolongation d'existence entraîne par contre un certain retard dans la modernisation globale du système.

Mais les facteurs du nombre des submersibles ou des armes ne sont pas les seuls. Comme pour les engins, il faut considérer la valeur qualitative du sous-marin. Porteur des armes, il tient sa supériorité de son invulnérabilité, de la quasi-impossibilité de le situer et de le détruire. A cet égard, il constitue le système privilégié de la dissuasion puisqu'il assure, en tout état de cause, la riposte contre un agresseur qui se serait directement attaqué au territoire national. C'est cette capacité de riposte, de frappe en second qui fait sa valeur. Pour que cet avantage demeure, il faut que son invulnérabilité soit maintenue. C'est la raison pour laquelle, après le progrès des armes, nous devons rechercher la réalisation d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins aux performances accrues afin de leur conserver leur qualité fondamentale : échapper à la détection.

L'Assemblée nationale sait déjà l'intérêt qui s'attache à la préparation de cette nouvelle génération de sous-marins devant être aptes à naviguer à plus grande profondeur, à être encore plus silencieux dans leur fonctionnement et leur déplacement, à être mieux équipés pour la détection d'ennemis, à être mieux armés contre les dangers qui pourraient les menacer. Déjà les Etats-Unis en sont à la quatrième génération de S. N. L. E. et l'U. R. S. S. a lancé la cinquième que l'on peut même considérer comme la sixième puisque les premiers sous-marins lanceurs de missiles stratégiques de l'U. R. S. S. étaient à propulsion diesel.

Il est incontestablement souhaitable de préparer nous-mêmes, le plus rapidement et le mieux possible, une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Des études sont entreprises à cette fin auxquelles le Parlement a bien voulu consacrer aux deux derniers budgets les crédits nécessaires. Le Gouvernement s'est engagé à déposer sur le bureau du Parlement, pour la prochaine session budgétaire, un rapport sur l'avancement de ces études et de ces recherches et, sur leur implication dans la transformation de la force océanique stratégique.

En définitive, il s'agit d'apprécier s'il est possible de réaliser des progrès tels dans la structure d'un nouveau S. N. L. E. que celui-ci puisse trouver sa place dans le calendrier de modernisation de la flotte des sous-marins nucléaires au cours de la prochaine décennie. A défaut de progrès significatifs, le débat sera de mesurer au plan de l'efficacité la valeur relative des avantages que pourrait apporter le lancement d'un S. N. L. E. du type actuel et des inconvénients de reculer d'autant la mise en service d'un sous-marin nucléaire de nouvelle génération. C'est dire qu'on ne peut dès à présent arrêter ce calendrier.

Toutes ces raisons ont été examinées par le conseil de défense au mois de décembre 1975 qui, révisant la décision prise à l'automne 1974, a différé la mise en chantier du S. N. L. E. supplémentaire en attendant que les éléments nécessaires à une plus exacte appréciation aient été rassemblés. Qui pourrait prétendre que les membres du conseil de défense aient pu méconnaître alors l'intérêt supérieur du pays ou accepter de compromettre la réalité et la valeur de notre armement nucléaire ? Bien au contraire, dans ce domaine plus que dans tout autre, la réflexion conduite, les efforts poursuivis et les armements réalisés montrent la continuité de la pensée et de la politique de la France. Les échéances sont connues ; le premier système d'arme M 4 entrera en service en 1985. Il est évident que le calendrier de transformation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins doit respecter les échéances du calendrier des armes. Ce calendrier nous donne quelque répit. A l'occasion de la révision de la loi de programmation, à l'automne de 1979, disposant d'éléments plus précis, le Gouvernement arrêtera le calendrier et les conditions de constitution de la nouvelle force océanique stratégique.

Pour en terminer avec ce chapitre, évidemment essentiel, notamment à mes yeux, je rappelle que, depuis un an et sans aucune césure, trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins

sont désormais opérationnels, dont deux aptes à être en permanence et ensemble en patrouille en mer, le troisième pouvant être engagé sur un préavis très bref. C'était, je le rappelle, l'objectif que le général de Gaulle avait fixé en 1968. Il est aujourd'hui atteint.

Au terme de cette analyse de l'état présent de notre armement nucléaire et des perspectives de son évolution dans la décennie à venir, il faut retenir qu'en ce domaine aussi, rien n'est jamais définitivement acquis. Nous sommes, et c'est essentiel, en possession de données scientifiques, techniques et militaires suffisantes pour aborder l'avenir avec assurance. Nous le pouvons parce que nous n'avons jamais sacrifié depuis vingt ans et parce que nous maintenons la priorité à l'armement nucléaire dans les programmes militaires, et cela tant dans le domaine des recherches et des études que des réalisations.

Entre la situation présente et la situation que nous connaissons dans les dix ans à venir, la puissance mégatonnique de notre force de dissuasion aura doublé et le nombre d'objectifs sera multiplié par trois. Qui ne voit, à travers ces chiffres et ces données, la constance et la continuité ? Ce n'est pas, me semble-t-il, un mérite secondaire. C'est le mérite du Gouvernement, et de la majorité parlementaire qui le soutient, de poursuivre sous l'autorité du Président de la République, une politique d'indépendance nationale avec courage et détermination. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si l'indépendance nationale est fondée sur la dissuasion nucléaire, la liberté d'engagement de celle-ci, comme l'aptitude des trois armées à remplir leurs missions, dépendent de l'organisation des forces et des armes et équipements dont elles sont dotées. C'est à partir des missions qui leur sont assignées que doivent être définis les moyens de nos armées. Examinant successivement chacune des armées, je rappellerai leurs missions et les dispositions que nous envisageons pour qu'elles les assument.

Les missions confiées à l'armée de terre sont de plusieurs ordres. Elles concernent d'abord la couverture générale du territoire et notamment la sécurité des installations prioritaires de défense, au premier rang desquelles figurent les installations des forces nucléaires stratégiques. C'est une seconde mission que l'intervention éventuelle face au nord-est de l'Europe, soit par un engagement classique signifiant la volonté de défense de notre pays contre un adversaire extérieur, soit en préalable de l'emploi de l'arme nucléaire tactique dans le cadre de la dissuasion. D'autre part, si la situation l'imposait, l'intervention sur les autres frontières et les façades maritimes pour rejeter hors du territoire un ennemi qui tenterait d'y prendre pied représenterait une troisième mission de l'armée de terre. Enfin, c'est sur elle que reposerait largement la participation à toute action extérieure que le Gouvernement jugerait opportune pour le soutien des intérêts du pays.

Ces missions résultent de données politiques, diplomatiques ou proprement militaires. C'est pour les remplir qu'a été décidée et mise en œuvre, depuis trois ans, une réorganisation de l'armée de terre. Elles justifient l'effort de modernisation des armements et des équipements terrestres entrepris dans le cadre de la loi de programmation 1977-1982. Elles rendent nécessaires une révision complète du plan de mobilisation des forces de réserve.

Il faut partir de la réorganisation de l'armée de terre, décidée en 1975. J'en rappelle le principe. Les trois catégories de forces terrestres entre lesquelles étaient répartis nos effectifs et nos moyens — forces de manœuvre, forces d'intervention, forces du territoire — répondaient à des vocations particulières. Etroitement spécialisées, elles étaient limitées dans leurs capacités et aptes à des situations données, sans pouvoir, ou guère, se renforcer mutuellement. La nouvelle organisation n'a d'autre objectif que l'efficacité militaire par la constitution d'unités qui soient toutes opérationnelles, d'un même type, aptes à faire face à des situations diverses et à se conforter mutuellement. Leurs premières qualités sont la polyvalence et la mobilité.

Par cette réforme, l'armée de terre est une. Seize divisions d'active la composent, dont treize couvrent l'ensemble du territoire métropolitain. La défense opérationnelle du territoire ne relève plus uniquement, comme précédemment, de forces statiques, essentiellement orientées vers la protection de points sensibles : elle pourra être assumée avec le volume de moyens qu'exigera la situation, par l'ensemble des forces. A l'inverse, si les missions aux frontières continuent à être menées par les forces mécanisées du corps de bataille, celles-ci pourraient être renforcées par des éléments provenant des unités de l'intérieur, dont les effectifs et les armements n'auront rien à envier aux unités qu'elles viendraient soutenir.

Cette réorganisation de l'armée de terre, déjà bien avancée, restructure les forces sur la base de la division. Elle supprime l'échelon de la brigade et la distinction, maintenant périmée, entre forces de manœuvre et forces du territoire. Elle permet un nouveau déploiement géographique de nos grandes unités dans l'ensemble de notre pays, en particulier dans les régions Sud-Est et Sud-Ouest. Elle conduit à fusionner les responsabilités du commandement opérationnel avec celles du commandement de certaines régions et divisions militaires territoriales, à l'instar de ce qui a été précédemment réalisé dans les armées de mer et de l'air.

Il en résulte une meilleure cohérence, une efficacité accrue, un allègement des frais généraux et des moyens nécessaires à l'environnement des forces, qui se trouvent désormais mieux réparties sur l'ensemble de notre territoire. Cette organisation n'ignore pas cependant les exigences spécifiques de certaines missions : elle les reconnaît à travers la structure, les matériels, les formes d'entraînement des divisions. C'est ainsi que la protection et la couverture du territoire sont confiées d'abord aux divisions blindées et aux divisions motorisées d'infanterie. La 27^e division alpine rassemble les unités aptes aux caractéristiques particulières du combat en montagne. Quant aux actions d'intervention, elles sont confiées à la 11^e division parachutiste notamment pour les opérations aéroportées et à la 9^e division d'infanterie de marine spécialement pour les opérations amphibies. L'actualité a donné à ces unités l'occasion de témoigner de leur capacité militaire et de la valeur de leurs cadres et des hommes.

Avec le pays, je leur rends à cette tribune l'hommage qui leur est dû. La loi de programmation n'ignore pas le besoin de renouveler leurs moyens et leurs équipements tant individuels que collectifs. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'organisation nouvelle conditionne aussi la mise en œuvre d'un nouveau plan de mobilisation des forces de réserve.

Le rôle, les missions, les structures de ces forces de réserve sont nécessairement liés à ceux des unités d'active qu'elles peuvent être appelées à renforcer dans des délais réduits. C'est pourquoi le nouveau plan de mobilisation repose sur le principe de la dérivation. En dehors des quatre divisions de réserve qui seront mises sur pied à partir des écoles militaires, dix divisions d'active donneront chacune naissance, par dérivation, dans les six régions militaires, à une division de réserve. La division d'active ayant mission, dès le temps de paix, de préparer et d'instruire la division de réserve, celle-ci dérive effectivement de l'unité d'active par un apport de personnels situés dans la même région et aussi proches que possible. Chaque unité d'active joue ainsi le rôle d'un centre mobilisateur gérant et instruisant les effectifs et entretenant les matériels de réserve.

Les avantages de ce système sont évidents. Il représente une garantie de permanence et de rapidité.

On mesure, dès lors, l'absurde et le ridicule de l'accusation que formulent quelques partisans, à savoir que cette réforme aurait pour but de quadriller politiquement le territoire ! Accusation absurde : l'organisation nouvelle intègre unités de réserve et armée active dans la seule finalité de la défense du territoire. Accusation ridicule alors que la réforme abandonne la conception de garde territoriale et de quadrillage du pays, pour une conception plus opérationnelle et plus dynamique donnant aux forces de réserve le moyen de renforcer rapidement les unités d'active.

Il convenait aussi d'équiper les forces de matériels modernes. Il était d'une urgente nécessité de remédier, dans certaines parties de notre appareil militaire, à des insuffisances dont il ne faut pas craindre d'affirmer qu'elles allaient conduire à une dangereuse incohérence.

Les principaux programmes tendent, soit à améliorer la mobilité des unités, soit à accroître la puissance de feu des forces et, plus particulièrement, leur capacité de défense antichar et antiaérienne. Y répondent le programme AMX 10 roue-canon, engin retenu en 1975 et qui entrera en service dans nos unités à partir de l'année prochaine, et les véhicules de l'avant blindé qui commencent à doter les formations. Y satisfait la mise au point des engins antichars Milan et Hot, dont l'efficacité se trouve améliorée par l'emploi qui peut en être fait à partir d'hélicoptères légers. Le nouveau fusil 5,56 dont la fabrication se poursuit normalement et qui sera livré l'an prochain, la mise en service de mortiers de 120 millimètres et de missiles Roland sont de nature à renforcer les moyens et les appuis en dotation. Il était nécessaire enfin de développer la capacité de l'aéromobilité de nos forces terrestres, objet du programme d'hélicoptères SA 342, et d'améliorer le réseau des transmissions de l'armée de terre par la réalisation du programme RITA qui est activement poursuivi.

Cet effort de modernisation de nos équipements terrestres, rapidement rappelé, doit, à son terme, fournir à l'armée de terre réorganisée les moyens modernes, nécessaires à l'exécution de ses missions. Il en résultera des formations polyvalentes, mobiles et souples, bref un outil efficace, résultat d'une politique que personne ne saurait mettre en cause dès lors qu'il fournit le complément indispensable de notre dissuasion et lui donne toute sa cohérence.

J'ajouterais quelques mots sur l'instruction de l'armée de terre. L'arrivée des nouveaux matériels change les données de la tactique au niveau des unités motorisées. Ces formations ont besoin de personnels bien instruits pour servir et entretenir les matériels. Cette situation a rendu nécessaire de recourir à des procédés d'entraînement efficaces. Aux exercices de tir et de déploiement dans les camps s'ajoutent, depuis deux ans, des manœuvres en terrain libre. Celles-ci permettent à nos formations de se déplacer sur le terrain et d'opérer dans un cadre espace temps conforme à leurs aptitudes.

J'ai pu constater, à l'occasion de mes visites, la qualité des rapports et de l'accueil chaleureux réservé par les populations à nos unités. Si les manœuvres en terrain libre permettent à nos unités de travailler et de s'instruire dans des conditions proches de la réalité sur le plan des mouvements et des dispositifs, elles ne sauraient permettre, et pour cause, la nécessaire formation technique des personnels : instruction du tir, écoles à feu d'artillerie, déploiement en formation de combat, exercices à tirs réels, écoles de pilotage et de conduite qui doivent se poursuivre dans les camps.

Enfin, je ne saurais manquer de souligner l'intérêt et la valeur de la nouvelle méthode d'instruction des hommes. Elle associe activement les appelés à la connaissance des matériels et de leurs fonctions au combat ainsi qu'à leur emploi dans l'action collective ; elle reconnaît en particulier aux appelés gradés leurs responsabilités propres. Dynamique et participative, son intérêt, et par conséquent sa valeur, s'est déjà affirmé au cours des premières expérimentations. Moins systématiquement didactique, elle donne une instruction globale en fonction des objectifs, ce qui la rend non seulement plus attrayante, mais surtout plus efficace, mettant d'entrée de jeu les hommes dans le cadre des actions qu'aurait à conduire leur unité. Par là, elle atteint un double objectif : une instruction valable et des activités mieux à même d'intéresser les soldats. Cela aussi s'inscrit dans le bilan très positif de l'action engagée pour la valorisation de notre armée de terre.

Notre politique de défense assigne à la marine nationale quatre missions : la dissuasion nucléaire dont les sous-marins lanceurs d'engins constituent, nous l'avons vu, un élément majeur ; la sûreté de nos approches maritimes en métropole et outre-mer ; la sécurité de nos approvisionnements et de nos communications essentiels ; la conduite d'opérations liées aux soutiens de nos intérêts, et notamment en Méditerranée.

L'organisation des commandements maritimes se caractérise par une structure territoriale et opérationnelle intégrée. Réorganisé il y a cinq ans, le commandement de la marine a été simplifié par le groupement, sous l'autorité de deux commandants désignés de théâtre, de l'ensemble des forces d'Atlantique et de Méditerranée. L'unité de commandement ainsi réalisée permet la meilleure utilisation des forces et leur répartition aussi judicieuse que possible entre les tâches de soutien de la force océanique stratégique, de sûreté des approches maritimes et de présence.

En ce qui concerne les moyens de la marine nationale, pour l'essentiel, et en dehors des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, notre flotte actuelle est constituée de bâtiments construits pendant les années 50, période pendant laquelle, grâce, en particulier, à une aide financière importante du plan d'aide mutuelle, nous construisions en moyenne 13 000 tonnes de bâtiments par an.

Par contre, pendant les années 60, la nécessité de consacrer la plus grande partie des crédits attribués à la marine à la constitution de la force océanique stratégique imposa de réduire le rythme de construction des bâtiments de surface, rythme qui, en moyenne, fut seulement de 6 000 tonnes par an.

A l'heure actuelle, il est vrai qu'une proportion trop grande des bâtiments de surface est constituée de bâtiments anciens surtout pour les petits bâtiments ; mais il convient de noter qu'une bonne partie des bâtiments de combat construits dans les années 50 ont fait l'objet de refontes complètes qui leur ont donné une excellente valeur militaire.

C'est dans les années 80 que le phénomène du vieillissement, qui entrainera le retrait du service de nombreux bâtiments de surface, posera le plus de difficultés. Une telle situation a conduit le Gouvernement, conformément aux directives du Président de la République, à prescrire une étude très approfondie ayant pour but de définir l'outil naval dont la France a besoin pour appuyer sa politique maritime.

Les porte-aéronefs constituent l'un des éléments de base de cet ensemble de moyens. Capable d'être menaçant sans être agressif, mobile ou stationnaire, bénéficiant de l'exterritorialité des mers et de la liberté d'action qu'elles permettent, le porte-aéronefs est un instrument privilégié de la politique d'une nation ayant à assumer des responsabilités dans plusieurs parties du monde.

Nous nous préoccupons donc de l'avenir de notre force aéronavale au terme de vie de nos deux porte-avions actuels, le Clemenceau et le Foch, dans la dernière décennie du siècle. Problèmes posés, sur le plan technique, sous deux aspects qui, bien entendu, sont liés : celui de la plate-forme et celui du groupe aérien embarqué. Plusieurs solutions sont possibles, pour lesquelles les études sont déjà entreprises afin que nous soyons en mesure de prendre, vraisemblablement au début de la décennie prochaine, la décision appropriée.

La force sous-marine d'attaque constitue une composante essentielle de la marine de guerre. Si nos forces de sous-marins d'attaque, à l'heure actuelle, sont encore constituées d'une vingtaine de sous-marins classiques dont les qualités sont remarquables, le programme des sous-marins nucléaires d'attaque est, on le sait, maintenant engagé. Grâce à la propulsion nucléaire le sous-marin nucléaire d'attaque — le S.N.A. — est un instrument offensif redoutable, opposable aux menaces du niveau le plus élevé.

C'est en mars 1976 que fut signée la dépêche de mise en chantier du premier S.N.A. C'est un total de cinq S.N.A. qui seront mis en chantier d'ici à 1982. Equipés en particulier avec le missile S.M. 39 à changement de milieu, ces cinq S.N.A. représenteront une étape importante dans l'évolution de nos forces sous-marines.

La flotte de surface, outre les porte-aéronefs, doit comporter deux catégories de forces : les forces de haute mer et les forces côtières.

Les forces de haute mer sont dotées d'une très grande autonomie propre, de systèmes d'armes antisurface, anti-aérien ou anti-sous-marin ; grâce à leurs qualités nautiques d'endurance et de robustesse, elles sont capables de tenir la mer pendant les longues périodes. Ce sont nos frégates et nos corvettes, avec leurs hélicoptères embarqués, qui doivent constituer l'ossature de ces forces de haute mer et qui peuvent, selon les besoins, soit participer à la sûreté des mouvements de nos S.N.L.E., soit accompagner nos porte-aéronefs, ou encore surveiller nos approches maritimes ou nos voies de communication. De tels bâtiments, enfin, permettent de multiplier les manifestations de la présence française à l'étranger.

Les forces côtières sont liées à leurs bases en raison d'une autonomie limitée et sont constituées de bâtiments de faible tonnage, tantôt relativement lents, mais possédant une bonne endurance à la mer, tantôt conçus pour la vitesse et capables d'actions ponctuelles rapides. Outre les missions de surveillance générale, ces bâtiments légers peuvent recevoir des tâches plus spécifiques. C'est, par exemple, la lutte anti-sous-marin par petits fonds pour nos avisos, ou bien le dégagement des chenaux d'accès de certains ports pour nos bâtiments antinaves.

Enfin, l'aviation de patrouille maritime basée à terre, par sa très grande capacité de surveillance, constitue dans les approches maritimes du territoire national, en Atlantique comme en Méditerranée, mais également dans certaines zones d'outre-mer, le moyen privilégié d'information et de renseignement du commandement. L'appareil qui équipe actuellement nos flottilles de patrouilles maritimes, l'Atlantique, rend d'excellents services dans des missions variées. Il sera remplacé vers 1985 par un appareil Atlantique de nouvelle génération décidé en février dernier et dont le prototype volera en 1981 ; il aura toujours la très grande autonomie de son prédécesseur, mais disposera d'un équipement plus complet et plus élaboré qui en fera l'un des meilleurs avions de patrouille maritime du monde.

Ce tableau des moyens divers et complémentaires qui constituent l'ensemble des forces maritimes ne saurait être complet s'il n'était fait mention des forces amphibies qui constituent un élément indispensable de nos forces d'intervention et de la flotte logistique, dont l'importance est fondamentale pour nos forces de haute mer : c'est grâce à la flotte logistique, en effet, que ces forces peuvent s'affranchir de la nécessité de se ravitailler dans des bases et peuvent ainsi être déployées dans toutes les zones où le Gouvernement estime leur présence utile.

La loi de programmation militaire devant tenir compte de l'ensemble des besoins de nos armées représente un premier effort pour freiner la dégradation de notre outil naval. Elle permet de porter à 10 000 tonnes le tonnage construit chaque année, alors que ce chiffre, il convient de le rappeler, n'était plus, depuis 1960, que de 6 000 tonnes. La loi de programmation, l'effort particulier consenti en 1977 et 1978 pour les constructions navales neuves évitent tout juste une trop rapide

dégradation. Vingt-deux navires de guerre sont actuellement en construction dans nos arsenaux, mais il est vrai qu'il n'est pas possible de réaliser tout ce qui serait souhaitable, et il apparaît de plus en plus clairement que des mesures complémentaires sont indispensables pour rétablir, aussi rapidement que possible, les capacités de notre marine.

M. Pierre Mauger. Voilà une bonne nouvelle !

M. le ministre de la défense. Comme le Président de la République l'avait annoncé à Brest à la fin de l'an dernier, le conseil de défense du 6 juin a arrêté les grandes lignes de l'organisation et de la constitution de la flotte conventionnelle pour les vingt années à venir. Ce programme garantit à nos marins, que j'assure de l'estime et de la confiance du Gouvernement, les moyens navals et aériens de remplir leurs missions de défense. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Dans un premier temps, la mise à jour de la programmation militaire sera l'occasion de corriger les insuffisances les plus flagrantes. Cette progression sera ensuite poursuivie et ne pourra que se traduire par une augmentation de la part du budget de la marine au sein du budget des armées.

Il convient de noter, enfin, la part croissante que nos moyens navals sont amenés à consacrer aux tâches les plus diverses, de surveillance, d'assistance, voire de police, dans nos zones économiques. Traditionnellement et en liaison avec les autres administrations concernées, la marine a toujours accompli une partie de ces tâches, mais il est clair que l'apparition de missions nouvelles exige le développement de moyens nouveaux et spécifiques dont le financement ne relève pas du budget militaire.

Comme pour l'armée de terre et la marine, la participation de l'armée de l'air à la dissuasion constitue sa première mission. Elle l'assure depuis 1964 par les Mirage-IV et, depuis 1971, par la permanente alerte opérationnelle des missiles du plateau d'Albion. Si l'armée de l'air donne à cette dissuasion la place éminente qui lui revient, elle doit, par ailleurs, assurer un certain nombre de missions dont certaines concourent directement à la crédibilité de notre capacité de riposte et à la préparation de la décision gouvernementale.

C'est ainsi qu'il importe que le Président de la République soit parfaitement informé des menaces qui pèsent sur notre pays. Au plan aérien, une surveillance constante de l'espace national et de ses abords est donc indispensable, ainsi que la possibilité d'identifier et, éventuellement, de détruire les aéronefs hostiles et d'assurer ainsi la sûreté de nos moyens nucléaires.

Responsable de l'évaluation de la menace aérienne, l'armée de l'air apporte son appui aux forces terrestres, mission tout aussi importante qui concourt directement à la sécurité des armées et du pays mais qui contribue aussi à sonder la détermination de l'adversaire et à lui notifier si nécessaire l'avertissement ultime de la dissuasion.

Enfin, la rapidité de réaction des moyens aériens et leur rayon d'action font que l'armée de l'air doit naturellement participer à des actions extérieures.

Pour lui permettre d'exécuter ces différentes missions, l'armée de l'air a mis sur pied, depuis vingt ans, une organisation satisfaisant aux principes de permanence et d'unité d'action, et qui se caractérise par l'existence de grands commandements opérationnels : forces aériennes stratégiques ; forces de défense aérienne ; force aérienne tactique ; transport aérien militaire.

Les unités relevant de ces grands commandements disposent, pour leur stationnement et leur soutien, d'un support territorial constitué essentiellement par les bases aériennes relevant de l'autorité des régions aériennes. Les unités navigantes ne sont pas liées *in variatur* à une base de stationnement donnée. A cet égard, la souplesse de cette organisation permet de redéployer rapidement, sur d'autres terrains, tels ou tels moyens de combat, le caractère aléatoire de leur stationnement permettant ainsi d'améliorer leur protection.

Les moyens dont l'armée de l'air dispose actuellement et ceux qu'elle recevra dans les prochaines années marquent l'importance et la cohérence des efforts entrepris pour maintenir sa capacité d'action et remédier aux insuffisances qui peuvent apparaître.

Les moyens de la défense aérienne seront considérablement valorisés par la mise en service, à partir de 1982, du Mirage 2000 qui bénéficie des derniers progrès de la technologie aéronautique. Cet appareil, dont les essais se déroulent dans les meilleures conditions, disposera d'un radar pulse-doppler et de missiles Super 530 et Magic qui lui permettront de s'opposer en toutes circonstances aux appareils hostiles.

La livraison progressive à l'armée de l'air des batteries de missiles sol-air Crotale, décidée en 1975, comblera une lacune grave dans la défense de nos points sensibles, lacune d'autant plus anormale que ce matériel avait été exporté depuis 1970 et avant même qu'en soient dotées nos propres forces. Cette

situation est en voie de redressement puisque l'armée de l'air a reçu sa première batterie en 1977, et que les livraisons des autres unités s'échelonnent dans les deux années qui viennent.

Nos possibilités de détection, d'ores et déjà excellentes à haute et moyenne altitude, seront complétées en basse altitude par la mise en service et l'interconnexion au S. T. R. I. D. A. des radars Aladin qui équiperont, dans les prochaines années, nos bases opérationnelles.

La force aérienne tactique, quant à elle, continuera de disposer des Mirage III et des Jaguar, certains de ces appareils ayant la capacité nucléaire tactique. Leur remplacement ultérieur par une version Appui du Mirage 2000 est dès à présent envisagée. Ces appareils seraient équipés, je l'ai dit, du missile air-sol moyenne portée actuellement à l'étude.

Enfin, les événements récents ont montré l'importance que l'on doit attacher à la possibilité de transporter vite et loin les moyens nécessaires à la défense de nos ressortissants ou à l'exécution de nos engagements. A cet égard, la décision de relancer la fabrication du Transall pour compléter une flotte insuffisamment constituée est à la fois intéressante pour le plan de charge de notre industrie aéronautique et indispensable pour le maintien au niveau requis de notre capacité de transport aérien. Les qualités intrinsèques de cet avion seront valorisées, en ce qui concerne son rayon d'action, notamment par la capacité à être ravitaillé en vol.

Ce n'est pas seulement pour donner une information complète à l'Assemblée nationale que je dirai quelques mots des services — service de santé, service de l'intendance et du commissariat, service des essences, services d'administration — mais parce qu'ils participent directement et utilement à l'effort de défense. Sans eux, pas d'action possible. Aussi sont-ils présents dans nos préoccupations, aussi bien en ce qui concerne les personnels que les équipements et matériels dont ils disposent. L'effort financier que le pays consent à sa défense leur permet aussi de remédier à bien des insuffisances et de recevoir des moyens modernes conformes à l'évolution des techniques et leur permettant de mieux assurer leurs missions.

Bien que le règlement place la gendarmerie en tête de l'ordre de bataille, c'est par elle, pour des raisons de clarté, que je terminerai cette partie de mon exposé. La gendarmerie, force militaire par ses origines, par le statut de ses personnels et son organisation, par la place qu'elle occupe dans la défense est composée, pour l'essentiel, d'officiers et de sous-officiers. Son caractère spécifique lui vient du fait qu'elle doit être opérationnelle en tout temps. Élément de base des mesures de mobilisation des forces armées, la gendarmerie joue un rôle capital dans la mise en état de la défense du territoire.

Ce rôle éminent de la gendarmerie comme la spécificité de l'arme, nous avons tenu à ce qu'ils soient bien marqués lors de la récente réforme de la condition militaire. C'est pourquoi celle-ci a placé la gendarmerie à sa vraie place, tous les gradés de la gendarmerie étant désormais classés à l'échelle de solde n° IV et les gendarmes bénéficiant d'une grille particulière.

M. Philippe Séguin. C'est un début !

M. le ministre de la défense. La création de nouveaux emplois de gendarmes et de gendarmes auxiliaires, réalisée malgré les faibles augmentations budgétaires d'effectifs, tend à améliorer les conditions d'exécution du service. Elle permet un aménagement des horaires de repos et l'allongement de la durée de formation des élèves-gendarmes, sans réduire pour autant les effectifs en unités opérationnelles. Il en résulte une meilleure qualité des services rendus par un corps d'élite dont chaque jour nous apporte la preuve de son dévouement, de sa compétence et de sa loyauté dans l'exécution de missions souvent délicates, parfois dangereuses, toujours consacrées au bien public. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

L'effort d'équipement de la gendarmerie a principalement porté sur l'infrastructure immobilière. Mais nous poursuivons, outre le renouvellement des matériels d'armement, l'extension et le rajeunissement du parc de véhicules automobiles, l'exécution du programme de mise en place des véhicules blindés à roues et de vedettes côtières, sans perdre de vue, pour les années à venir, la rénovation du parc d'hélicoptères. J'insisterai particulièrement sur les efforts consacrés à la rénovation du réseau radio-électrique des télécommunications et au développement des moyens informatiques.

Il ne saurait être question de mesurer les moyens d'action de l'Arme, qui, mobilisée en permanence au service des citoyens, s'acquie à la satisfaction de tous de la mission que lui fixe son décret organique : « Veiller à la sécurité publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

Mesdames et messieurs les députés, il n'y a pas d'indépendance nationale en matière de défense sans la possibilité de disposer librement des armements les plus évolués nécessaires à l'équipe-

ment des forces armées. C'est pourquoi notre pays, qui dispose d'une remarquable capacité scientifique et technique ainsi que d'une infrastructure industrielle forte et largement diversifiée, a résolu de réaliser par lui-même les matériels essentiels pour sa défense.

Pour mener à bien cette politique d'indépendance en matière d'armement, il faut d'abord avoir le savoir-faire. Les matériels dont nos armées ont besoin constituent des systèmes de plus en plus complexes faisant appel aux découvertes scientifiques les plus récentes.

Pour pouvoir suivre cette évolution technique, il est indispensable de mener de façon permanente une politique active en faveur des recherches et des études en amont du développement. Par ailleurs, il faut aussi pousser les études technologiques afin de réaliser les meilleurs choix sous l'angle coût-efficacité.

C'est dans cet esprit que j'ai procédé en 1976 à une réforme des structures chargées au sein du ministère de la défense de suivre ces questions de recherche. Ainsi, le conseil des recherches et études de défense que j'ai créé propose la politique générale à mener en matière de recherche militaire et, en particulier, les moyens financiers à y consacrer. Par ailleurs, le conseiller scientifique du ministre propose des orientations pour la recherche et assure la cohérence avec les actions de recherche du secteur civil.

Ainsi, depuis 1977, il a été décidé de faire un effort particulier en faveur des recherches et études en amont du développement. Cet effort, mesuré par la part des crédits consacrés à la recherche dans l'ensemble des crédits d'équipements, sera poursuivi pendant toute la durée de la programmation. Il devrait permettre à la France d'être présente dans des créneaux essentiels comme les systèmes propulsifs, l'observation par satellites, les énergies de destruction, la mobilité, l'électronique, notamment les composants à grand taux d'intégration, ainsi que les matériaux.

S'il faut en tout premier lieu avoir le savoir-faire, il faut aussi disposer d'un outil industriel bien adapté, ayant la capacité de réaliser des matériels compétitifs non seulement sur le plan des performances, mais aussi en ce qui concerne les coûts.

La France dispose actuellement d'un tel potentiel industriel tant dans les établissements de la délégation générale pour l'armement, dans les secteurs des constructions navales et des armements terrestres, que dans le secteur nationalisé et privé, pour le secteur de l'aéronautique et de l'électronique.

L'existence de ce potentiel industriel de très haute qualité, comme le prouvent sans conteste les succès remportés dans la compétition internationale, ne signifie pas que la France souhaite tout faire toute seule. Chaque fois que cela est possible sans aliéner sa liberté de décision, notre pays est prêt à coopérer avec ses alliés, en tout premier lieu au plan européen, dans le souci d'une plus grande interopérabilité des matériels, des armes et des munitions. C'est dans cet esprit que la France participe en particulier aux travaux du groupe européen indépendant de programme.

Alors que les ressources que le pays peut consacrer à sa défense sont nécessairement limitées, la recherche de coproductions permettant d'abaisser les coûts de revient apporte une contribution utile à notre capacité en matière d'armement. Chacun d'entre nous a d'ailleurs présent à l'esprit les très nombreux programmes réalisés en coproduction européenne et qui ont largement donné la preuve de leur intérêt.

Il en va de même des exportations qui nous permettent d'apporter une aide aux pays amis soucieux d'assurer leur propre sécurité en échappant à l'hégémonie des superpuissances.

M. Jean-Pierre Chevènement. Comme l'Afrique du Sud !

M. le ministre de la défense. Dans le cadre d'une politique cohérente de défense, le Gouvernement est bien déterminé à préserver, en toute liberté, la haute technicité et la compétitivité de l'industrie française d'armement.

Tout au long de mon propos, j'ai souligné que notre politique de défense était nationale, indépendante, et que l'outil militaire avait non seulement la mission de garantir l'intégrité et la liberté du territoire, mais aussi de permettre à la France de s'exprimer dans le monde et de conduire une politique extérieure qui lui soit propre. C'est que diplomatique et défense sont les deux volets de la politique étrangère.

La France a un rôle à jouer, nous le pensons, pour le bien de la communauté internationale. L'idéal qui l'inspire, les services qu'elle a rendus, les capacités de notre peuple nous en font non seulement un droit, mais aussi un devoir. Est-ce à dire que nous ne saurions agir que seuls ? Certes non, et l'indépendance nationale ne veut pas dire isolement.

Je n'entends pas traiter ici de la politique extérieure ; vous en avez débattu la semaine dernière et elle n'est ni mon attribution, ni l'objet de notre réunion. Mais on ne saurait exposer

une politique de défense sans évoquer les implications des alliances au plan militaire. Je ne parle pas ici des accords de coopération qui relèvent de la politique étrangère et que vous avez évoqués il y a quelques jours.

Les accords de défense constituent des engagements dont la réalisation dépend des circonstances, des événements, mais qui ne créent pour nos armées d'autre obligation que de disposer des moyens d'y satisfaire le cas échéant ; et, vous l'avez entendu, cela est bien pris en compte dans les missions et dans les moyens de nos armées. A ces accords se rattachent quelquefois des facilités pour le stationnement ou le transit de certaines unités ; c'est toujours à la demande des pays intéressés car — je l'ai d'ailleurs déjà évoqué — nous n'avons pas une politique de bases militaires à l'étranger. Au demeurant, il s'agit de cas d'espèce et, ici encore, sans grande incidence sur l'organisation et l'équipement des forces.

En Europe, la France est membre de l'Alliance atlantique. Elle en est membre à part entière, et si elle a quitté en 1966 l'organisation militaire de l'Alliance, parce qu'elle impliquait une intégration et une subordination incompatibles avec la politique de dissuasion nucléaire, elle n'entend pas moins demeurer un allié loyal. Solidaire des quatorze Etats qui font partie de l'Alliance, la France a mis en œuvre une politique de coopération que traduit l'existence de missions militaires françaises auprès des commandements alliés, ainsi que l'élaboration de procédures techniques permettant à nos forces de coopérer efficacement avec les forces alliées, dès lors qu'elles en auraient reçu l'ordre du Gouvernement. Ces procédures et ces liaisons sont testées et mises au point au cours d'exercices effectués avec les forces de l'O.T.A.N., selon un calendrier soumis chaque année à mon approbation.

A ce sujet, je dois, une fois encore, dénoncer les procès d'intention renouvelés par quelques-uns, aux termes desquels la France, par le biais de tels exercices, esquiverait je ne sais quelle manœuvre de retour dans l'O.T.A.N. Ces exercices dont le nombre n'a pas varié se justifient par le fait que, l'action ne s'improvise pas en temps de crise. Ils sont organisés sur la base d'une réciprocité stricte dans leur direction lorsque des unités françaises y participent. Les relations entre la France et ses alliés s'inscrivent sans aucune ambiguïté dans le cadre d'une politique de défense indépendante et dans l'esprit d'une alliance entre alliés respectueux des engagements mutuels.

M. Louis Darinot. Il n'y a pas que nous !

M. le ministre de la défense. Sans doute, mesdames et messieurs les députés, ai-je bien longuement retenu votre attention ; mais il m'est apparu nécessaire, au début de la législature, de vous donner une vue complète, aussi exhaustive que possible, de notre politique de défense, d'en traiter tous les aspects et de vous fournir des éléments précis d'appréciation des principaux problèmes qui se posent.

Encore suis-je bien persuadé que je n'ai sans doute pas totalement satisfait la curiosité de tous, et bien des questions seront évoquées sur des points que je n'ai pas traités. Mais, en réponse aux interventions qui vont maintenant se succéder, il me sera possible de compléter, sur tel ou tel point que je n'aurais pas abordé suffisamment, les précisions que je vous ai données.

Si l'on tente de porter un jugement d'ensemble sur cette politique, il me semble que nous pouvons retenir trois caractéristiques essentielles : c'est une politique cohérente, qui traduit une volonté affirmée, et qui est marquée par la continuité.

C'est d'abord une politique cohérente. Elle l'est à deux titres. Elle adapte nos moyens militaires à l'action extérieure que conduit notre diplomatie ; on sait ce que nous a coûté dans le passé la distorsion fondamentale entre une politique d'alliance et une défense statique à partir de la ligne Maginot. Au plan militaire, elle dote le pays d'un ensemble de forces terrestres, maritimes et aériennes susceptibles de faire face à l'ensemble de leurs missions avec les armes, équipements, personnels et moyens nécessaires.

Quand nous serons au bout de notre effort, la France disposera d'un outil militaire cohérent et efficace tant du fait de l'organisation des forces que de leur équipement. Ce n'est pas là un mince mérite ; encore faut-il bien voir qu'il ne s'agit pas de forces nombreuses et suréquipées, mais bien plutôt d'unités souples, aptes à faire face à plusieurs missions, polyvalentes et dotées des matériels en garantissant l'efficacité. Ce n'est plus une armée de gros bataillons — les effectifs des trois armes seront inférieurs à 500 000 hommes — mais c'est une armée plus opérationnelle pour faire face aux exigences des situations et aux missions que lui confierait le Gouvernement.

C'est également — je l'ai souligné — une politique volontariste : il s'agit d'un effort déterminé, résolu, auquel nous consacrons les moyens nécessaires. Cette politique exige la poursuite de l'effort entrepris et singulièrement le respect de

la loi de programmation. Telle est bien l'intention du Gouvernement qui compte sur l'adhésion et le soutien de la majorité parlementaire pour sa réalisation.

Enfin, s'il est un domaine où la politique française s'affirme comme une constante dans la continuité d'une pensée et la recherche d'un objectif déterminé, c'est bien celui de la défense. Cette continuité est remarquable et elle est, croyez-le bien, remarquée, notamment à l'étranger.

Depuis vingt ans, la France est résolument engagée dans une politique qui vise à la constitution d'une force militaire moderne et indépendante garantissant aux autorités nationales la liberté d'appréciation des situations et le choix de leurs décisions. Cette indépendance comme cette efficacité demeurent, plus que jamais, les objectifs de notre action.

Tout ce qui est entrepris aujourd'hui s'inscrit dans les perspectives ouvertes voici vingt ans et constamment maintenues depuis lors. Sans doute avez-vous été frappés, au cours de mon exposé, par l'énumération que j'ai faite de nombreux systèmes nouveaux qui sont entrés en service au cours de ces trois dernières années. Cela ne s'est pas fait par hasard ! Si ces systèmes peuvent aujourd'hui équiper nos unités, c'est sans doute parce que nous avons poursuivi notre effort et que nous avons accordé les moyens financiers nécessaires à leur réalisation, mais c'est surtout parce qu'ils avaient été préparés de longue date. C'est bien cette continuité qui me paraît la marque essentielle de notre politique de défense.

Aussi, peu importe les sentiments qui peuvent prévaloir chez quelques-uns, les critiques systématiques de quelques autres. La vérité est là, évidente et claire : la France a une politique de défense qu'elle poursuit avec résolution, dans le but de garantir l'indépendance du pays et pour lui permettre d'assumer sa mission dans le monde. (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je ne pensais pas me retrouver un jour à cette tribune ; mais, enfin, tout arrive !

De ce débat sur la défense, on connaît déjà les éléments essentiels : l'article sur la marine, de mon ami Pierre d'Harcourt dans *Le Figaro* et l'article très approfondi de M. Cressard dans *Le Nouveau Journal* les ont donnés et ont montré les points faibles de notre défense. Renforcement de nos moyens, oui, nous sommes d'accord !

J'ai le rare privilège, pour un parlementaire — ou le lourd handicap, peut-être — de pouvoir vous parler des problèmes de défense en m'appuyant sur des faits, des réalités qui s'échelonnent de 1936 à 1976, soit quarante années. Si je vous dis cela, c'est pour marquer, puisque je fais maintenant partie de votre tribu, combien nos responsabilités sont grandes.

J'ai vécu au sein de notre armée à des époques et à des échelons bien différents : de l'appelé de 2^e classe en 1936 au général à quatre étoiles commandant une région militaire, avant d'être nommé secrétaire d'Etat à la défense. J'ai donc été de tous les côtés de la barrière. (*Sourires.*)

Comme certains d'entre vous, j'ai connu la débâcle de 1940. Pourtant, notre ligne Maginot était imprenable ! Rappelez-vous les slogans : « Souscrivez aux bons d'armement et nous forgerons l'acier de la victoire ! Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ».

Et moi, dans la ligne Maginot, je portais une belle devise : « On ne passe pas ! », et ils sont passés ! (*Rires sur divers bancs.*)

J'y croyais à cette époque ; et, pourtant, qui était responsable, sinon le pouvoir politique ? Il est facile de rejeter la responsabilité sur l'armée, mais qui nomme les chefs militaires, si ce n'est le pouvoir politique ? (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Puis, il y a eu le sursaut de la France avec le général de Gaulle, avec ceux de la Résistance venus de toutes les couches de la société, il faut bien le dire (*Mouvements divers*) et avec quelques chefs militaires qui ont su galvaniser une poignée d'hommes, ceux de Lecleuc, de De Latre, de Juin. Ils permirent à la France de sauver l'honneur.

On ne peut oublier non plus cette longue guerre d'Indochine, face à ces petits Vietnamiens dont on disait dans notre armée qu'ils étaient juste bons à faire des infirmiers et qui, partis de zéro, ont réussi à nous battre, avant de faire subir une première grande défaite à la puissante Amérique.

Les députés qui siégeaient dans cet hémicycle pendant cette longue guerre portent, vous serez d'accord avec moi, une lourde responsabilité dans ce conflit.

M. Alain Savary. Les généraux de l'époque également.

M. Marcel Bigeard. Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela. Vous savez très bien ce que je pensais. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Cela ne m'a d'ailleurs pas toujours réussi de le dire.

Je ne parlerai pas de la guerre d'Algérie toute fraîche, toute proche. Pourtant, il y a vingt ans déjà que le pouvoir politique, affilé à la recherche d'un homme providentiel, faisait appel au général de Gaulle.

Oui, notre armée a subi de rudes choses, que j'ai vécues intensément, et d'autres avec moi. Ces choses procédaient, pour une grande partie, des erreurs politiques. C'est pourquoi il faut faire attention à demain : 1946 : la débâcle ; 1942 : sabordage de la flotte et dissolution de l'armée d'armistice ; 1944-1945 : reconstitution de notre armée et retour des déportés et prisonniers dont certains avaient donné sept ans de leur vie à la France — deux ans de service, comme moi, puis rappel sous les drapeaux et la captivité. Heureusement, en ce qui me concerne, j'avais pu prendre le large ! (*Rires sur de nombreux bancs.*) 1946-1954 : l'Indochine ; 1955-1960 : la guerre d'Algérie, le drame algérien, devrais-je dire ; 1963-1970 : les déflations successives en matière d'effectifs — on remerciait ceux qui avaient servi.

Les crédits budgétaires étaient alors consacrés en priorité à la force de dissuasion au détriment des forces conventionnelles. Il nous fallait durer, nous contenter d'un armement dépassé. Commandant une brigade de parachutistes, j'apprenais à mes hommes le maniement d'une arme antichar portant à cent mètres. Il faut être « gonflé » pour viser un char à cent mètres, croyez-moi ! Alors, on faisait un trou afin de placer une mine sous le char : c'était ce qu'on appelait le combat rapproché. On n'en est tout de même plus là !

On nous imposait alors une condition matérielle bien au-dessous des normes.

Et, pourtant, le général de Gaulle a eu raison — car il était le seul, je crois, à pouvoir le faire — d'imposer cet ordre d'urgence nécessaire pour nous permettre de figurer encore en bonne place dans le concert international. Oui, qui, à la place du général de Gaulle, aurait été capable d'imposer cette force stratégique avec la même volonté politique ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Maintenant, tous les pays et tous les partis le reconnaissent.

Si j'ai mis l'accent sur les faiblesses du pouvoir politique sous les III^e et IV^e Républiques, c'est pour faire ressortir que sous la V^e République nous avons un chef, un responsable — il en faut, toujours un — le Président de la République, chef des armées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Alors, en ce 15 juin 1978, que voulons-nous exactement ? Nous voulons une France respectée, qui prêche la paix dans le monde et l'arrêt de la course aux armements. Quand on connaît la puissance des autres, on comprend qu'ils doivent donner l'exemple.

Mais la France doit aussi montrer qu'elle reste capable de faire face sans faiblesse à toute invasion de son territoire en possédant un instrument de défense capable de faire réfléchir ceux qui auraient de telles intentions.

Comment posséder cet instrument de défense efficace ?

Deux facteurs me paraissent essentiels.

D'abord, l'esprit de défense. C'est l'affaire de tous les Français. Il faut empêcher de nuire ceux qui harcèlent, ceux qui prêchent le doute, ceux qui essaient de nous entraîner dans un inexorable enlèvement. Il y a un mieux mais, au début de 1975, ce n'était pas brillant !

C'est pourquoi je rends hommage à nos actions en Afrique, au moins à celle de Kolwezi, et en particulier à l'unité qui a accompli cette belle mission. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a eu trois ou quatre tués : c'est beaucoup, certes, mais, dans un combat, c'est peu, il faut bien le dire.

Après coup, tout paraît facile ! Mais représentez-vous la situation : quitter Calvi, après avoir attendu deux heures près des avions, sous la chaleur ; puis partir à 10 000 kilomètres, à Kinshasa, et sauter avec un parachute d'un modèle nouveau. Tout cela ne met pas à l'aise. Ces hommes ont voyagé serrés dans les appareils, sous une chaleur accablante avant de sauter sans savoir où ils tomberaient. Ça, il fallait le faire ! Seuls, ceux qui sont passés par là savent ce que c'est. Bien sûr, après coup « on roule les mécaniques ». (*Sourires.*) C'est bien ! Mais je le répète : il fallait le faire !

Il faut aussi rendre hommage au Président de la République pour son courage politique. Compte tenu de la présence des deux colosses, il aurait pu se contenter de regarder par le trou de la serrure et de compter les points. Eh bien ! il a entrouvert la porte, récupéré nos ressortissants, sauvé des vies humaines et

montré que la France, avec ses faibles moyens, était encore présente. Croyez-moi, il faut être courageux pour envoyer un régiment, tout seul au Zaïre ! Personnellement, je ne sais pas si moi, vieux « para », j'aurais eu ce courage. On ne sait jamais ce qui se passera en bas !

Je tiens donc, une fois encore, à lui rendre hommage. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

En raison de ses pouvoirs constitutionnels, le Président de la République, chef des armées, a pu agir rapidement en envoyant des troupes de métier, car il n'aurait pas pu le faire avec des appelés, pour l'envoi desquels il aurait dû demander l'avis du Parlement.

On a critiqué l'opération de Kolwezi. Mais c'était comme à Estebbe ! Il fallait agir vite, dans le plus grand secret. On aurait même pu donner une fausse information, indiquer que nos parachutistes partaient pour une autre destination. De toute façon, il fallait le faire ! C'est ainsi et il n'y pas à discuter !

J'en viens aux moyens financiers. Il convient de constituer une force, la plus réaliste possible, avec les moyens financiers que nous possédons.

Quand M. Bourges et moi-même sommes entrés au Gouvernement en 1975 — nous sommes arrivés en même temps, monsieur le ministre, mais je vous ai laissé en route, et je le regrette un peu (*rires sur divers bancs*) — le budget de la défense représentait 16,89 p. 100 du budget national, après une baisse qui s'était poursuivie pendant quinze années. Depuis cette date, il faut bien le reconnaître, le budget remonte progressivement, mais quand même lentement, et devrait atteindre 20 p. 100 en 1982.

Est-ce suffisant ? Non, il faudrait atteindre les 20 p. 100 tout de suite, mais comment faire autrement dans le contexte actuel ? Changer notre style de vie et faire marche arrière ? Cela me paraît impensable. Rouler à vélo, acheter un costume tous les trois ans, faire ressembler ses chaussures, c'est fini ! (*Rires.*)

Il faut donc utiliser au mieux nos moyens financiers en fixant certaines priorités. Tout d'abord, notre force stratégique doit être à la pointe de la technicité, sujet que M. Bourges a développé longuement. Cela se fait. Je sais le nombre de kilotonnes que j'ai trouvé en arrivant au Gouvernement. Il a doublé depuis et aura effectivement quadruplé en 1985. Donc, notre force est très crédible, l'effort n'a pas été relâché dans ce domaine.

Ah ! je sais, il y a le sixième S. N. L. E. ! J'ai lu qu'il en faudrait six, sept, huit... Il faudrait aussi plus d'avions de transports, bien sûr ! Seulement, voilà...

Il faut savoir qu'à la fin de la présidence de M. Pompidou, on avait conscience que le sixième S. N. L. E. ne pouvait être envisagé immédiatement. Au début de son septennat, M. Valéry Giscard d'Estaing en avait retenu le principe. Mais, devant la nécessité de réorganiser notre armée, la construction de ce sixième sous-marin a été retardée. M. Bourges a déclaré qu'il faudrait reconsidérer le problème lors de la révision de la loi de programmation en 1979.

Cette sixième unité, il la faut mais elle devra être à la pointe de la technicité parce que tout va vite et que les premiers S. N. L. E. seront peut-être déjà dépassés. Il en faut toujours deux à la mer, d'autant qu'on ne sait jamais ce qui peut se produire : une panne, un accident : bref, un sixième sous-marin ne serait pas de trop !

Comment se présente notre armée aujourd'hui ?

Son budget s'élève à 67 654 millions de francs, soit 17 p. 100 du budget de l'Etat, et le titre III est encore très important par rapport au titre V. Les effectifs atteignent 580 000 hommes dont 271 000 appelés ; je complète d'une façon synthétique les déclarations détaillées de M. Bourges. Donc, notre armée est plus que semi-professionnelle puisqu'elle compte plus de militaires d'active que d'appelés.

Les appelés représentent 64 p. 100 dans l'armée de terre ; 38,4 p. 100 dans l'armée de l'air ; seulement 27 p. 100 dans la marine ; 6,3 p. 100 dans la gendarmerie ; 3,3 p. 100 dans le service de santé. On le constate, l'armée de l'air, la marine et la gendarmerie sont presque professionnelles.

Sur quinze appelés qui font leur service : deux sont pour l'armée de l'air ; un pour la marine ; un pour la gendarmerie, la coopération, l'aide technique, le service militaire adapté ; et onze pour l'armée de terre. Le problème est là !

Si l'on compare cette armée de 580 000 hommes à l'armée allemande, qui comprend 500 000 hommes, dont 250 000 appelés, plus 180 000 civils, on s'aperçoit qu'elles sont sensiblement les mêmes.

On entend dire que le service militaire est injuste. Oui, il n'est pas tout à fait juste, j'en suis d'accord. Mais examinons les choses de près. Voici quelques précisions que j'ai recueillies après m'être informé auprès du service du recrutement : sur

les 424 000 jeunes gens de la classe 1976, par exemple, 317 000 auront effectué leur service militaire. Certes, je viens de vous indiquer que le nombre des appelés était de 271 000, mais en fait 317 000 jeunes gens auront accompli leur service, car il faut tenir compte des engagés et des sursitaires.

Autrement dit, les trois quarts de ces jeunes auront fait leur service militaire. Sur les 25 p. 100 restants, il y aura eu 74 000 réformés, le profil médical étant plus sérieux et le service auxiliaire qui existait au temps où j'étais militaire ayant disparu, 30 000 dispensés — il s'agit de cas sociaux : pères de famille, soutiens de famille — et 3 000 ne l'auront pas fait pour diverses raisons, notamment pour cause de décès.

Vous le voyez, notre service militaire est loin d'être injuste ! De plus, en raison de l'évolution de la courbe démographique, on sait déjà que les armées auront des difficultés pour faire face à leurs besoins dans une quinzaine d'années.

Je suis convaincu qu'on peut demander aux jeunes de consacrer à leur pays une année : le quarantième de leur vie active ou le soixante-dixième de leur existence. Après tout, la France mérite bien ça !

Personnellement, je suis pour la conscription.

Tous ceux qui interviendront ont leur opinion et chacun est persuadé d'avoir raison. Mais qui est sûr de détenir la vérité ? Souvent je suis tenté de dire, comme dans la fameuse chanson de Jean Gabin : « Je sais tout mais, à soixante berges, ce que je sais bien, c'est que je ne sais rien ! » (*Sourires.*)

Pourquoi suis-je pour la conscription ? Parce que la défense est l'affaire de tous. La jeunesse française a des qualités ; elle est astucieuse et disponible. Le service militaire est pour elle la première petite école de discipline. La discipline, c'est bien nécessaire ; nous mêmes, mes chers collègues, nous sommes bien disciplinés. Vous avez fait des promesses à vos électeurs, moi aussi, et nous nous battons pour les tenir ! Au fond, dans la vie, on est toujours discipliné pour quelqu'un ou pour quelque chose. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Le service militaire assure également le brassage de toutes les couches de la société, et cela est bon !

Un sondage publié au moment où l'armée allait mal nous apprend que 87 p. 100 étaient pour l'armée, dont 17 p. 100 seulement pour l'armée de métier et 70 p. 100 pour le service national.

Bien sûr, il est nécessaire d'occuper intelligemment nos jeunes appelés afin qu'ils ne perdent pas leur temps. Dans ce domaine, il y a encore un effort à faire. Il faut les rendre plus forts physiquement, plus aptes à affronter les dures difficultés de la vie civile, d'où une sévère sélection pour les cadres d'active. Certaines unités sont formidables et marchent très bien, mais il y en a d'autres où l'on dort un petit peu... (*Sourires.*)

Et puis, lorsque je regarde une carte du monde pour savoir où se trouvent les armées de métier, je constate qu'elles sont fort peu nombreuses. Dans les pays de l'Est, vers lesquels il nous faut bien tourner nos regards car ils représentent une force colossale, il y a quatre millions d'hommes qui font deux à trois ans de service militaire — et quel service militaire, avec le serment du soldat soviétique qui jure de mourir pour la patrie ! C'est cela le service national, et tous les pays de l'Est en ont un.

Qui a une armée de métier ? L'Angleterre, qui devait défendre ses possessions d'outre-mer, ainsi que les Etats-Unis. Mais M. Schlesinger, qui était ministre de la défense de ce pays n'avait dit, il y a deux ou trois ans, qu'il faudrait revenir à la conscription parce qu'il ne disposait pas des meilleurs éléments de la nation.

Je suis donc pour le service national afin que tout le monde participe à la défense du pays.

On a dit que notre force stratégique serait crédible. Mais il y a, de l'autre côté du rideau de fer, 12 000 mégatonnes, c'est-à-dire 12 millions de kilotonnes, alors que la bombe d'Hiroshima était de 15 kilotonnes. Quelle différence !

On y compte 40 000 chars quand nous n'en avons que 1 000, soit 2,5 p. 100. Pour les avions, les chiffres sont respectivement de 9 000 contre 450, soit 5 p. 100. Quant aux bâtiments de guerre, notre pourcentage est de 10 p. 100. Et je ne parlerai pas de l'importance de nos forces stratégiques pour ne pas vous faire fuir. (*Sourires.*)

Les Etats-Unis disposent également de forces colossales. Devant ce surarmement, le Président de la République a eu raison de lancer son programme de désarmement. Nous, nous n'avons pas désarmé parce que nous ne sommes pas crédibles face à l'Union soviétique et aux Etats-Unis. C'est à eux qu'il appartient de commencer, nous verrons ensuite ce qu'il convient de faire. En tout cas, il serait bon d'y réfléchir.

Je vais maintenant donner quelques précisions sur chaque arme.

L'armée de terre, qui dispose de 27,53 p. 100 du budget de la défense, compte actuellement 324 000 hommes. Ce chiffre, qui sera ramené à 311 000 en 1982, était de 360 000 quand nous sommes arrivés au Gouvernement avec M. Bourges.

Grâce à la réorganisation entreprise depuis 1976 et qui sera terminée en 1980, elle sera plus souple, plus mobile et plus manœuvrière. Il n'y aura plus que quarante états-majors au lieu de cinquante-neuf. Un gros effort aura donc été fait.

L'organisation de l'armée de terre est simple. Il y avait quarante régiments de D.O.T. à l'intérieur du territoire, mais commandés par qui et pour quelles missions ? Ils ont été regroupés. Ceux qui étaient dans la région de Lyon ont été regroupés en une division légère. Il en a été de même pour ceux de Bordeaux et de Bretagne. Deux le seront prochainement dans la région de Lille, ce qui fera au total cinq petites divisions de 6 500 hommes, souples, manœuvrières et commandées par un général jeune.

Je souhaiterais qu'elles soient soumises à un entraînement de type « para », que leurs hommes soient capables, par exemple, de marcher quarante kilomètres dans la nuit et de bien tirer aux armes antichars.

Les cinq anciennes divisions du corps de bataille, de plus de douze mille hommes, étaient lourdes. C'est pourquoi, avec les mêmes effectifs, nous en avons formé huit : trois en Allemagne, sur la frontière, et cinq en France. Elles comptent 7 700 hommes. Compte tenu de la division de parachutistes, qui comprend 14 000 hommes, et de la division alpine, nous disposons de quinze divisions, et non pas seize comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre. Vous en avez mis une de trop ! (Sourires.)

Quinze divisions, soit 120 000 hommes, plus les appelés, cela fait près de 200 000 combattants pour une armée de terre dont l'effectif total, je l'ai dit, est de 324 000 hommes. Et bien, ce n'est pas mal ! C'est la preuve qu'un gros effort a été réalisé. Aux Etats-Unis, par exemple, il y a cinq valets d'armes pour un combattant.

Dans les forces terrestres, sont considérées comme forces d'intervention la 11^e division parachutiste, la 9^e division d'infanterie de marine stationnée en Bretagne, avec, en première urgence, des unités uniquement professionnelles : le 3^e para qui est au Liban ; le 8^e para à Castres, uniquement composé de militaires de carrière ; le 2^e R.E.P., qui vient de rentrer de mission ; le 3^e R.I.M.A., auquel il convient d'ajouter le R.E.L. — le régiment de légion ; le 2^e R.E.I. à Corte ; le 21^e R.I.M.A. — plus une batterie de 120 du 35^e régiment aéroporté et une batterie de 105 du R.A.M.A. Six ou sept unités professionnelles, plus les moyens de soutien, font donc partie de la 11^e division. C'est largement suffisant comme outil d'intervention : on vient de le montrer avec un seul régiment.

Que pourrait-on faire avec d'autres moyens ? A mon avis, une brigade, trois régiments, constitue un maximum, à condition de la doter des appuis et des soutiens nécessaires. Or, cela est possible. Encore faut-il que cet instrument d'intervention soit prêt au top. Bien entraîné, en alerte par roulement, il vient de faire ses preuves. Ce qui lui manque, nous le savons, c'est un soutien logistique aérien. La modernisation de son équipement est en cours, puisqu'il possède maintenant des armes antichars.

Alors que j'étais secrétaire d'Etat, j'avais parlé à cette tribune de nos fusils... qui tirent dans les coins. (Sourires). Ils sont toujours là, mais le problème sera résolu l'année prochaine avec le Clairon. Avec M. Bourges, nous sommes allés à... Bourges — c'est le cas de le dire (Sourires) — voir ce fusil. Nous l'avons essayé.

J'avais dit à l'époque qu'il faudrait acheter le fusil américain 5-56 qui a fait ses preuves en Indochine. Le ministre de la défense m'avait fait observer, à juste titre, que notre fusil devait être de fabrication française. C'est pourquoi nous avions demandé à nos ingénieurs d'agir vite, et ce fusil nous l'aurons bientôt.

Mais tout cela ne se fait pas aussi facilement qu'on pourrait le penser. La balle en acier frotte dans la chambre, qui prend une marge un peu trop grande et, après un certain nombre de coups, on « arrose » un peu. Une balle en cuivre serait préférable, et nous l'aurons vraisemblablement l'année prochaine.

L'armée de l'air, qui reçoit 20,17 p. 100 du budget de la défense, comprend 100 000 hommes bien répartis sur le territoire, avec des abris pour protéger nos avions. Elle est de qualité et parfaitement commandée. Elle est très opérationnelle, et ses appareils viennent de le prouver. Elle maintient 450 avions de combat, limite au-dessous de laquelle il ne faudrait pas descendre.

Mais les Mirage III arriveront à bout de souffle en 1982, date à laquelle seront mis en service les premiers Mirage 2000 : 127 commandes sont prévues par la programmation, qui ne doivent pas limiter, pour des raisons financières, les commandes de F1 — plus particulièrement destinés au combat anti-aérien — prévues également par la programmation.

Du point de vue du transport, l'armée de l'air a prévu la commande de vingt-cinq Transall supplémentaires pour remplacer les Nord 2501, mais un effort doit être accompli dans ce domaine.

La marine se voit affecter 16,70 p. 100 du budget de la défense, proportion qu'il faudrait peut-être augmenter, comme l'a dit M. le ministre. Elle comprend 68 000 hommes, presque tous professionnels. A une période où notre présence sur les mers est indispensable, tant dans l'océan Indien qu'en Méditerranée, nous nous heurtons à des problèmes très aigus en raison du développement de nos missions et — il faut bien le dire — de la diminution de nos moyens.

La marine connaîtra une période difficile entre 1980 et 1987 : son tonnage, de 300 000 tonnes aujourd'hui, passera à 260 000 tonnes. Là aussi, il s'agit d'un héritage.

La marine aura été la dernière, après l'armée de terre et l'armée de l'air, à subir la contraction de ses moyens et à connaître la disparition des vieux matériels acquis après la seconde guerre mondiale.

Dès à présent se pose le problème du remplacement des porte-avions *Foch* et *Clemenceau*, qui seront à bout de souffle vers 1990. Je sais qu'un prochain conseil de défense, le ministre l'a dit, doit choisir entre les différentes solutions techniques proposées par la marine. Il nous faut maintenant construire, on le voit bien, une marine futuriste, celle de l'an 2000.

D'un autre côté, chacun a conscience que nos arsenaux ont un mauvais rendement. Ils sont sous-employés. Les députés de la commission de la défense, tous partis politiques confondus, s'en inquiètent sérieusement.

Bref, la marine se heurtera à des difficultés : raison de plus pour qu'elle garde un excellent moral. (Rires.)

La gendarmerie, qui représente 9,79 p. 100 du budget, comprend 76 000 hommes. Chacun ici connaît bien les mérites de cette arme d'élite, sérieuse et disponible à cent pour cent. Je n'insisterai pas sur elle car tout parlementaire, de quelque bord qu'il soit, porte une affection particulière à nos chers gendarmes.

Les crédits inscrits à la section commune absorbent 25,81 p. 100 du budget, c'est-à-dire une grande partie de celui-ci : c'est là où l'on voit l'effort qui est fait pour la force stratégique nucléaire, la Dirsen, ou les recherches, par exemple.

Avant de conclure, et pour terminer ce panorama très synthétique des armées, car je savais fort bien, monsieur le ministre, que vous entreriez dans le détail, je dois vous dire solennellement que la commission tout entière compte sur l'entière et exacte exécution de la loi de programmation. Or, nous avons déjà pris du retard.

Je ne suis pas un « godillot », vous le savez ! Je tiens à vous féliciter quand même pour l'action que vous avez menée depuis votre arrivée rue Saint-Dominique. Bien sûr, j'en ai pris un tout petit morceau, mais sans plus. (Rires.) C'est ainsi qu'a été rétabli le moral de l'armée et votée une loi de programmation qui nous permet d'y voir plus clair.

Le Gouvernement a accompli de sérieux efforts : est-il disposé à les poursuivre, en dépit des problèmes que nous avons ? Point d'interrogation !

La défense a été amenée aussi à participer à des opérations de caractère économique et humanitaire ou à des actions de service public qui dépassent le cadre normal de ses missions. Or, ces actions font peser sur le budget de la défense des charges nouvelles. Trouverez-vous, monsieur le ministre, les moyens de compenser ces dépenses supplémentaires ?

La loi de programmation, pour en revenir à elle, a commencé avec un handicap. Vous savez quelle est la situation que nous avons trouvée et l'endettement des armées qui en est résulté. Malgré les économies internes et les crédits d'apurement qui ont été accordés, il est resté un déficit d'un milliard de francs qui obère lourdement l'exécution de la loi de programmation, il faut le reconnaître.

Je ne sais si vous pourrez nous donner quelques précisions sur l'esquisse du projet de budget pour 1979 : mais il faut y inscrire les moyens suffisants pour rattraper le retard déjà pris dans l'exécution de la loi de programmation.

Nous savons bien que par rapport aux prévisions de cette loi, il a manqué, en 1977 et en 1978, 8,3 p. 100 d'autorisations de programme et 2,6 p. 100 de crédits de paiement, si mes chiffres sont exacts. Le niveau des autorisations de programme doit être suffisant en 1979, car ce sont elles qui permettent l'engagement des crédits de paiement, non pas ceux de la même année, mais ceux qui sont prévus pour deux ou trois ans après et souvent plus.

Sans des autorisations de programme d'un niveau convenable, les crédits de paiement seront inutilisés. Or, par exemple, pour la seule armée de l'air, il a manqué, en 1977 et en 1978, 18,4 p. 100 d'autorisations de programme pour la bonne exécution de la loi de programmation. Pour la marine, il a manqué environ 600 millions de francs d'autorisations de programme.

Monsieur le ministre, je vous dis cela pour vous aider. Car je sais que vous vous battez. Je sais combien vous insistez toujours pour augmenter le budget des armées. Pourtant, même si j'ai été de chaque côté de la barrière, j'ai du mal à m'y retrouver. Maintenant, je suis président de la commission de la défense nationale. Il y a, autour de moi, une équipe dont les hommes sont de toutes tendances. Ils réfléchissent et posent des questions. Ils voient bien ce qui se passe. Il m'appartient de vous faire part de ce qu'ils pensent.

Au fond, je vous dis tout cela pour que vous essayiez d'obtenir davantage encore. Nous serons très vigilants, sachez-le, en ce qui concerne l'exécution de la loi de programmation qui sera sans doute l'un des thèmes principaux de nos discussions cet automne, sans oublier, vous le savez, le titre III : il coûte cher et il nous reste encore à régler bon nombre des problèmes qu'il pose, s'agissant notamment des retraités, qui ont bien servi la nation — échelle 3 pour l'échelle 4, question des veuves, notamment, vous connaissez ces dossiers et vous les avez fait étudier.

Evidemment, tout cela coûte des millions de francs. Les obtiendrons-nous ? Je n'en sais rien, mais il était de mon devoir de les réclamer et il faut se battre pour les avoir.

Le but de mon propos n'était pas de brosser un tableau détaillé de nos armées, tant de l'organisation que des matériels. J'ai fait préparer pour la commission de la défense nationale un organigramme simple et complet qui montre pour les trois armées, terre, air, mer, où sont les bateaux, quels sont les moyens, où se trouvent les commandements.

Ce que j'ai essayé de faire ressortir c'est, dans l'ordre : la nécessité de conserver la conscription ; la nécessité du maintien du service national à un an ; la priorité à donner à nos forces stratégiques.

Je n'ai pas parlé des vaines discussions sur notre politique, car c'est toujours la même, celle du général de Gaulle, le ministre l'a confirmé, qui est suivie. Je n'ai pas parlé non plus, bien sûr, des vaines discussions sur la bataille de l'avant ou de l'arrière et sur nos Pluton. Combien existe-t-il de « têtes » américaines en Allemagne ? A mon avis, il y en a 6 000 ; et nous, combien en avons-nous ?

Ce qu'il nous faut, c'est un outil solide, mais aussi des forces morales dans la nation lorsque l'outil sera bien au point, bien équipé. Quant à toutes les hypothèses que l'on peut envisager, c'est toujours celle qui n'était pas prévue qui se réalisera !

J'ai essayé aussi de mettre en évidence l'obligation d'avoir sous pression une force d'intervention interarmées, à notre mesure, bien au point et dotée des moyens de transports indispensables.

Il faut poursuivre l'effort en vue de terminer la réorganisation de notre armée de terre pour la fin de 1980. L'armée de l'air doit être dotée des moyens de transport qui lui manquent.

Enfin notre marine mérite d'urgence une orientation, une vision futuriste de ses moyens et aussi une étude des plans de charge de nos arsenaux.

Etant donné les difficultés actuelles, chaque chef d'état-major vous dit : il me faudrait ceci, ou cela. Toujours, on en arrive à la question des moyens financiers ! Dans le contexte actuel, notre défense, telle qu'elle est conçue, me paraît crédible, sous réserve, vous le savez, de disposer de quelques milliards de plus. Bien sûr, c'est vite dit, me répondez-vous. Pourtant, c'est le prix qu'il faut savoir payer pour la paix.

Notre défense progresse en tout cas. Elle sait où elle va et comment elle y va. Elle a été pensée par le général de Gaulle et le président Pompidou a suivi. Notre Président de la République, en liaison avec le ministre de la défense, le chef d'état-major des armées et les chefs terre, air, mer, tous : grande qualité, a voulu la rendre plus souple, plus manœuvrière et plus efficace.

C'est ce qui se fait et qu'il ne faut pas casser. Nos responsables, avec conscience et acharnement, font au mieux avec ce qu'on peut leur donner.

En guise de préambule, j'ai insisté sur les failles politiques entre 1936 et 1958 pour mieux faire comprendre combien nous avons pu souffrir à l'échelon des exécutants durant les captivités ; en 1940 et en 1954, près de la frontière de Chine. Nous nous demandions souvent alors : qui commande quoi ?

L'armée va mieux, elle est mieux comprise par la nation. C'est un corps sain. Pour moi, l'essentiel c'est bien les forces morales. Dans notre monde de facilité, l'armée doit lutter pour ne pas tomber dans un certain fonctionnarisme : être militaire, c'est autre chose, une mission, une vocation. Dans le monde actuel, on est marié, la femme travaille. Pour finir, on achète sa petite maison. Si elle est entourée d'un jardin, on aimerait y demeurer. Les militaires, eux, doivent rester disponibles.

Certes, tout pourrait aller mieux et plus vite. L'argent manque, et pour cause.

Aussi faut-il réfléchir et voir ce que nous pourrions faire pour utiliser des matériels moins coûteux mais aussi efficaces, et pour garder les crédits nécessaires au maintien d'un rythme d'entraînement élevé.

Personnellement, j'ai des idées bien arrêtées sur ce sujet, que je développerai à l'automne prochain en examinant l'exécution de la loi de programmation.

Dans notre monde, tout va très vite. Ce qui est valable aujourd'hui risque de ne plus l'être demain. Toutes les belles hypothèses que l'on peut échafauder risquent de s'effondrer devant celles que l'on n'aura pas prévues.

Notre France, enserrée dans son hexagone, doit avoir le courage de faire l'effort nécessaire pour se sentir mobilisée par le souci de son devenir, de son destin.

La liberté, vous le savez, n'a pas de prix.

Alors élevons-nous au-dessus des contingences matérielles et sachons tout faire pour la conserver. Si je suis avec vous, c'est un peu pour cela ! (Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le débat qui s'engage aujourd'hui sur la défense nationale nous apparaît comme le prolongement naturel de celui qui s'est tenu ici-même, il y a une semaine, sur la politique extérieure de la France.

Pour le parti communiste français, en effet, les problèmes de la défense sont indissociables d'autres grandes politiques : l'indépendance de notre pays, une action gouvernementale constante en faveur de la paix, la mise hors la loi par accord international de l'arme nucléaire, le désarmement universel et la coopération la plus large entre les peuples et les nations.

Ce n'est que si une action politique intense en faveur de la paix et du désarmement accompagne l'entretien de moyens militaires suffisants que la sécurité de notre pays sera efficacement assurée. Nous en sommes convaincus, d'autant plus que l'évolution du monde contemporain crée des conditions plus favorables pour qu'il soit possible d'avancer dans cette voie. La France a un grand rôle à jouer dans l'action pour la paix et la marche vers le désarmement.

Or, monsieur le ministre, la politique de votre Gouvernement tourne le dos à ces données nouvelles, aux possibilités qu'elles offrent, comme à la nécessité pour notre pays de disposer d'une armée démocratique et d'une défense militaire efficace, susceptibles de préserver sa sécurité, son intégrité et son indépendance.

C'est ce qui ressortait déjà du discours prononcé au mois de mai 1976 par le Président de la République devant les auditeurs de l'institut des hautes études de défense nationale. Son objectif était de définir l'orientation de la politique de défense française.

Dans cet exposé, où la notion d'« autonomie » se substituait à celle d'indépendance nationale, le chef de l'Etat déterminait les nouvelles missions assignées à l'armée :

Premièrement, « livrer bataille » à l'Est, c'est-à-dire contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ;

Deuxièmement, agir pour « l'équilibre Nord-Sud », c'est-à-dire soutenir les prétentions du grand capital sur les pays en voie de développement comme viennent de le montrer les interventions militaires françaises en Afrique ;

Troisièmement, sous prétexte de combattre la déstabilisation internationale dans les pays voisins, intervenir où se produiraient des troubles ou un changement politique ;

Quatrièmement, enfin, servir, en France même, contre la « déstabilisation intérieure » et pour le maintien de l'ordre politique de la société dite « libérale avancée ».

Cette doctrine, dont il est de plus en plus évident qu'elle répond aux exigences stratégiques de l'O. T. A. N., est aujourd'hui en cours d'application et chacun peut mesurer la nocivité de ses conséquences. Elle conduit votre Gouvernement à adopter une attitude d'hostilité à la détente et elle engage à nouveau la France dans des aventures militaires colonialistes en Afrique, autant de facteurs sérieux qui ajoutent à la tension internationale. Elle met gravement en cause l'indépendance nationale et plonge notre armée dans une crise profonde.

En un mot, monsieur le ministre, votre politique est dangereuse : dangereuse pour la paix, notamment en Afrique ; dangereuse pour la sécurité de notre peuple ; dangereuse pour l'indépendance et la souveraineté de la France. C'est pourquoi le parti communiste français la combat et œuvre en faveur d'une grande politique française d'indépendance, de défense nationale, de paix et de désarmement.

Oui, nous combattons votre attitude d'hostilité à la détente. Comme nous l'avons montré la semaine dernière à cette tribune, votre politique va à l'encontre de l'aspiration grandissante des peuples, et notamment du peuple de France, à la paix, au désarmement, à la sécurité.

Sans doute est-ce cette volonté populaire qui a contraint le Président de la République à assister à la session spéciale de l'Assemblée des Nations unies consacrée au désarmement ; mais il n'y a fait aucune proposition concrète susceptible de limiter la course aux armements. En outre, votre Gouvernement refuse toujours de participer aux conférences internationales où se déroulent des négociations concrètes sur des problèmes décisifs pour l'avenir de l'humanité.

Dans le même temps, la France est devenue le premier pays exportateur d'armes par habitant, vous l'avez confirmé tout à l'heure.

Vous vous refusez, enfin, à démentir catégoriquement qu'il y ait des projets d'études, d'expérimentation et de production de la bombe à neutrons.

Hier soir, le Président de la République a révélé la façon dont il conçoit la détente. Il s'agit d'une conception insolite et dangereuse qui revient, au nom du *statu quo* politique, à soutenir des régimes discrédités combattus par les peuples. Cette conception ouvre la voie à une politique interventionniste que nous combattons avec fermeté.

Oui, nous combattons votre politique d'intervention militaire, notamment dans les affaires intérieures des peuples africains.

Achuellement, sous divers prétextes, les forces françaises se livrent à des opérations de guerre dans plusieurs pays d'Afrique, par exemple au Zaïre, au Tchad et au Sahara occidental.

Or, aucune base juridique n'existe pour justifier ces interventions. Il n'y a pas d'accords de défense entre la France et ces pays, et les accords de coopération militaire existant excluent toute participation de militaires français à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité.

Ainsi, l'article 3 de la « convention pour la formation militaire » conclue avec la Mauritanie, l'article 4 et l'article 5 des accords de coopération militaire technique signés respectivement avec le Tchad et le Zaïre, le précisent clairement. Au reste, les accords avec la Mauritanie et le Zaïre, soit-dit au passage, n'ont toujours pas été soumis à l'Assemblée nationale pour ratification, ce qui témoigne du mépris dans lequel le Gouvernement tient la représentation nationale.

Au nom du parti communiste français je veux, une nouvelle fois protester vigoureusement contre la politique que vous conduisez en Afrique. Il est indigne de la France que son armée soit mise au service de régimes corrompus pour défendre les intérêts égoïstes du grand capital français qui cherche en Afrique de nouvelles sources de profits nécessaires à son redéploiement.

C'est pourquoi notre parti continuera d'œuvrer pour opposer la plus large riposte populaire à ceux qui, comme vous, voudraient à nouveau entraîner notre pays dans l'engrenage désastreux des entreprises coloniales.

Nous combattons aussi votre politique d'abandon national qui, dans tous les domaines, porte les coups les plus graves à l'indépendance de la France.

A plusieurs reprises, à l'Assemblée nationale, nous avons montré que la politique de défense poursuivie par le Gouvernement français plaçait la France dans la dépendance étroite de l'O.T.A.N. et préparait l'intégration de notre appareil militaire dans une organisation supra-nationale dite européenne.

Ces objectifs sont évidemment inavouables pour le Gouvernement, mais les dénégations officielles ne peuvent cacher ni les actes ni les faits.

Quels sont les faits ?

C'est d'abord l'attitude du Président de la République, plus soucieux d'obtenir la caution des Etats-Unis et de ses alliés atlantiques que de l'accord de la représentation nationale française pour sa politique aventuriste en Afrique, conduite sans information ni consultation du Parlement.

L'année dernière, M. Giscard d'Estaing s'était lancé dans une opération militaire au Zaïre après avoir conféré, à Paris, avec le représentant du Gouvernement américain Cyrus Vance et en avoir avisé ses partenaires européens. Le peuple français, lui, fut mis par la suite devant le fait accompli.

Plus récemment, la dernière expédition française au Zaïre a été décidée après une réunion de l'O.T.A.N. à Bruxelles. C'est à Washington, après les entretiens Giscard d'Estaing-Carter, qu'a été décidée la contre-offensive des principales puissances de l'O.T.A.N. contre toutes les forces africaines de progrès. Les Etats-Unis ont parrainé la conférence atlantique de Paris qui a confirmé le rôle de fer de lance de l'intervention française et soutenu la mise sur pied d'une « force » d'intervention panafricaine, opposable en tous lieux et à tout moment aux forces progressistes du continent noir. La relève des unités françaises au Zaïre est assurée par les unités marocaines, sénégalaises et gabonaises, avec l'aide logistique et financière des Etats-Unis et un encadrement français...

M. le ministre de la défense. Monsieur Hermier, vous avez déjà dit beaucoup de mensonges depuis que vous êtes à la tribune. Mais tout de même « un encadrement français » ! Ce mensonge-là passe tous les autres ! (Interruptions sur les bancs des communistes). Je démens formellement ce que vous venez de dire.

M. Guy Hermier. Je n'en attendais pas moins de vous ! (Exclamations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le ministre de la défense. C'est la vérité.

M. Guy Hermier. Qui peut nier que la France joue le rôle de gendarme en Afrique pour le compte de ses alliés de l'O.T.A.N. ?

M. Couve de Murville lui-même, lors du récent débat de politique étrangère, émettait de sérieuses réserves sur le « contexte » atlantique dans lequel a eu lieu l'intervention au Zaïre.

Les faits, c'est l'adoption d'une nouvelle doctrine stratégique définie par le général Méry dans le droit fil de l'allocation présidentielle que je rappelais tout à l'heure.

A la stratégie de la dissuasion nucléaire a fait place la stratégie de l'emploi ; à la doctrine de la défense « tous azimuts » a été substituée la doctrine de la bataille de l'avant au côté de la Bundeswehr contre les pays socialistes désignés comme le seul adversaire potentiel.

M. le ministre de la défense. Autre mensonge !

M. Guy Hermier. Cette conception implique, entre autres, le transfert de l'arme nucléaire Pluton sur le territoire de la R. F. A., plus précisément sur sa frontière orientale où tout indique qu'un « créneau » lui est réservé.

M. le ministre de la défense. Vous êtes mieux renseigné que Mme Soleil, monsieur Hermier !

M. Guy Hermier. Qui peut sérieusement nier qu'une telle évolution ne traduise l'alignement de la France sur les conceptions stratégiques de l'O.T.A.N. ?

M. le ministre de la défense. Moi !

M. Guy Hermier. D'ailleurs les milieux dirigeants américains, ouest-allemands et anglais ne s'y sont pas trompés. Après les déclarations de M. Giscard d'Estaing et du général Méry, le *Daily Telegraph* se réjouissait en ces termes : « C'est une excellente nouvelle pour l'Occident que la France, après une longue période de nationalisme obsessionnel, regarde enfin en face les réalités de sa propre défense... ».

M. le ministre de la défense. Ce n'est pas le *Journal officiel* de la République !

M. Guy Hermier. ... celle de l'Europe et le caractère inséparable des deux... Aujourd'hui vient la nouvelle déclaration sur la stratégie générale et une participation accrue à l'O.T.A.N., ce qui représente une brèche importante dans la tradition gauloise la plus orthodoxe ».

Vous voyez, monsieur le ministre, que les communistes ne sont pas les seuls à le dire.

M. le ministre de la défense. Pourquoi allez-vous chercher l'appui des journaux étrangers ?

M. Guy Hermier. La vérité a l'air de vous fâcher, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des communistes.) Je vous ai écouté tranquillement et je souhaite que vous en fassiez autant, à moins que vous ne souhaitiez m'interrompre.

M. le ministre de la défense. Encore une fois, il ne faut pas confondre un journal étranger et le *Journal officiel* de la République !

M. Guy Hermier. Sans aucun doute, mais je voulais vous faire observer que les communistes ne sont pas les seuls à dire ce que chacun sait.

Les faits, c'est que depuis février 1976, la France s'est jointe à l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. au sein d'un « groupe indépendant de programmes » militaires, le G.I.E.P. Le souci du dialogue transatlantique qui anime le G.I.E.P. ainsi que les liens que celui-ci maintient avec la conférence des directeurs nationaux des armements — la C.D.N.A. — organisme subordonné au conseil de l'Atlantique nord, permettent de s'interroger sur le caractère « indépendant » et « européen » de ce groupement.

Citons à cet égard l'avis de l'amiral Mainini, sous-chef d'état-major de la défense d'Italie, président du G.I.E.P. au niveau des directeurs nationaux des armements. Il a déclaré aux participants à un colloque de l'U.E.O. à Paris, en mars 1977, que les membres du G.I.E.P. « n'ont pas négligé la plus vaste problématique des rapports avec les pays de l'autre côté de l'Atlantique, étant donné surtout la tendance américaine croissante

et tangible à envisager la standardisation comme un objectif que l'on peut atteindre moyennant un rapport d'échanges plus équilibrés entre les deux composantes de l'alliance ».

Parallèlement, la France coopère avec les autres pays européens, non seulement au sein de la C.D.N.A. chargée d'assurer l'« interopérabilité » des armements, prélude à leur standardisation, mais également au « groupe des quatre » qui réunit les directeurs des armements de la France, des U.S.A., de la Grande-Bretagne et de la R.F.A.

Selon le bulletin *Nouvelles Atlantiques*, ce « groupe des quatre » se réunit régulièrement, depuis plusieurs années, pour échanger des informations sur les projets d'armements respectifs en vue d'éliminer éventuellement tel programme national de développement et d'adopter une solution commune.

La coopération ouest-européenne en matière d'armement, au sein du G.I.E.P., devrait, selon les experts, commencer à avoir des effets sur le terrain dès le début des années 80. Cela signifie que d'ici quatre ou cinq ans sortiront des arsenaux les premiers systèmes d'armes nés d'une concertation européenne.

Selon les *Nouvelles Atlantiques*, les premiers projets concrets sont, semble-t-il, déjà à l'étude. Ils portent sur la production d'armes anti-chars, de mines terrestres anti-chars, de missiles sol-air, d'hélicoptères, de patrouilleurs maritimes rapides, et peut-être d'un avion de combat tactique pour les années 1985-1990.

Le même bulletin, dans son numéro du 17 mars 1977, faisait état de l'élaboration d'un projet de statut pour une association dite *European Defense Industrial Group* qui rassemblerait, en Europe occidentale, l'ensemble des industriels de la fabrication et de l'exportation des armements.

Cette association devrait être le pendant industriel du G.I.E.P. Depuis, si l'on en croit une dépêche de l'A.F.P., non seulement ce groupement a vu le jour, mais il s'est déjà réuni. La France serait représentée par la société Matra, le syndicat des industries électroniques et radio-électriques et la fédération des industries d'armements.

La décision du pouvoir d'associer la France à l'étude de l'« interopérabilité » des matériels alliés implique que notre pays s'engage sur la conception stratégique et tactique de l'emploi des armes de nos partenaires et sur le genre de menace militaire à laquelle leurs armes doivent faire face. C'est d'ailleurs le sens même des discours du Président de la République et du général Méry que j'ai cités.

Nous connaissons les conséquences désastreuses de cette orientation pour notre industrie et pour nos arsenaux, dont les travailleurs se sont d'ailleurs mis en grève afin de défendre leurs statuts. Mon ami Raymond Maillet reviendra sur cette question au cours du débat.

Mais, au-delà des conséquences industrielles, il s'agit de porter un coup à la défense et à l'indépendance nationales. Comment peut-on assurer une véritable défense nationale quand on est dépendant de l'étranger pour son armement ? En vérité, par le biais d'une production européenne d'armements, on cherche à acheminer la France vers une « communauté européenne militaire » qui ferait accéder l'Allemagne à l'arme nucléaire et constituerait une filiale de l'O. T. A. N.

Ainsi, les faits montrent que votre gouvernement mène une véritable politique d'abandon national visant à transformer la France en province d'un protectorat européen soumis à la toute-puissance de l'Allemagne de l'Ouest et rattachée à l'empire américain. (*Exclamations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Marie Daillet. C'est ridicule !

M. Guy Hermier. Nous combattons enfin une politique qui sape les fondements mêmes de notre défense par la dégradation de nos forces conventionnelles et la liquidation graduelle de l'armée de conscription.

En liaison, sans aucun doute, avec les projets européens que je viens d'évoquer, la politique industrielle d'armement qu'autorise le budget de 1978 amoindrit le potentiel de défense de la nation par la compression des programmes d'avenir. Elle porte atteinte à l'activité opérationnelle des armées et remet en cause l'indépendance nationale.

Comme nous l'avons montré lors du débat budgétaire, notre flotte qui s'élevait à 310 000 tonnes en 1976 tombera à 245 000 en 1985.

Non seulement notre marine ne sera plus en mesure d'assurer toutes ses missions, mais la productivité des arsenaux est menacée et le coût final des navires devient d'autant plus élevé.

Pour l'armée de terre, les crédits sont insuffisants au regard des besoins. Les plans d'équipement ne seront pas respectés, le matériel des unités est usé et périmé, les moyens consacrés à l'instruction et aux exercices sont réduits à un niveau caricatural.

L'insuffisance des moyens dont disposent nos forces conventionnelles vient d'être clairement illustrée par la triste opération « Léopard » au Zaïre. Celle-ci n'a été réalisable qu'avec l'assistance des avions de transports américains C 130. Pour assurer la sécurité des Transall utilisés pour le transport du matériel, il a fallu demander aux Allemands un appoint de pièces de rechange. L'armée de l'air française en manquait, comme elle manque de matériel de différentes sortes.

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je ne puis laisser dire des contre-vérités. La mauvaise loi a des limites !

Le Transall est un avion franco-allemand.

M. Guy Hermier. En tout cas, il est bien connu que l'armée française, pour le Transall comme pour les autres équipements, manque de pièces détachées.

M. Jean-Marie Daillet. Votez donc les crédits !

M. Guy Hermier. Ce n'est pas l'objet de ce débat qui concerne les orientations de la défense nationale.

L'esprit de démission nationale qui caractérise la politique gouvernementale explique aussi que depuis quelque temps l'armée de conscription est l'objet d'attaques répétées. Elles constituent un obstacle de taille non seulement à la préparation d'une « défense européenne commune » mais aussi à la mise en application des missions découlant de la doctrine de « déstabilisation » avancée par le Président de la République.

Pour jouer le rôle de gendarme en Afrique, le pouvoir a besoin de multiplier des unités, telle la légion étrangère, dociles aux ordres des organismes européens atlantiques et moins formées à protéger le territoire français qu'à accomplir des tâches de « maintien de l'ordre ».

M. Jean-Marie Daillet. C'est scandaleux !

M. Robert Wagner. Vous dites n'importe quoi !

Guy Hermier. L'idée de certains conseillers de l'Elysée d'augmenter le nombre des soldats de métier, en proposant aux recrues, à la fin de leur année de service national, de s'engager pour six mois, semble relever du même souci.

M. le ministre de la défense. Cela résulte d'une loi votée par le Parlement !

M. Guy Hermier. Mes amis René Visse et Pierre Zarka parleront plus longuement de cette entreprise de démantèlement de notre armée de conscription. Je me bornerai donc à dire que la démolition, le malaise qui existent au sein de l'armée et qui touchent tous les personnels militaires ne résultent pas de la fatalité ou du poids des ans. C'est le Gouvernement qui en porte l'entière responsabilité.

Le service militaire, dont le principe d'universalité est constamment violé, est vidé de son sens véritable. Les unités manquant de cadres instructeurs et de matériels d'instruction permettant de donner aux appelés une formation militaire élevée. Les conditions matérielles dans lesquelles est effectué le service militaire, l'insuffisance du prêt, la vétusté des casernements encouragent un légitime mécontentement dans la jeunesse et aussi parmi les cadres.

Les militaires de carrière, faute de ressources suffisantes, ne peuvent assurer convenablement leur rôle de formation, d'impulsion et de préparation à des missions de défense claires et nettes, parfaitement comprises par le pays.

A un moment où l'armée française aspire à être unie à la nation dans une politique nouvelle de démocratie, d'indépendance et de paix, on lui attribue des tâches que le peuple français ne saurait approuver.

Non seulement le Gouvernement tente de réaliser la coupure entre la nation et son armée, mais il intensifie ses efforts pour diviser celle-ci en fonction des missions qui lui sont assignées. Le contingent est le plus souvent cantonné dans des tâches civiles telles que le nettoyage des plages bretonnes à la suite de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz.

D'autres unités sont réservées pour les interventions découlant de la doctrine dite de « déstabilisation ». Des oppositions catégorielles sont créées à l'intérieur de l'armée. La méfiance à l'égard des aspirations populaires est cultivée chez les cadres et donne lieu à des pratiques ségrégationnistes dans l'accès aux responsabilités.

Enfin, de Toulon à Evreux, on ne compte plus les mesures répressives prises à l'encontre de soldats du contingent pour s'opposer à leurs revendications démocratiques et contraindre au silence les militaires de carrière.

Une telle politique, qui porte des coups à l'armée de conscription, prépare, en réalité, la « défense européenne », où prédomineraient la *Bundeswehr* et l'U. S. Army.

Ainsi, vous prenez, monsieur le ministre, l'écrasante responsabilité de vider notre défense nationale de son véritable sens qui est la défense de l'intégrité et de la sécurité de la nation entière par la nation entière.

Vous pratiquez une politique de démission nationale qui met en péril mortel l'indépendance et la souveraineté de la France.

M. Robert Wagner. Essayez donc de répéter cela sans rire !

M. Guy Hermier. Pour aujourd'hui et pour demain, vous exposez notre pays aux pressions, aux aventures, aux interventions de l'impérialisme étranger, en particulier ouest-allemand et américain, au risque d'engager la France dans un conflit pour des intérêts qui ne sont pas les siens et pouvant dégénérer en affrontement nucléaire.

Votre politique de défense nationale, ce n'est pas l'intérêt de la nation qui l'inspire, mais les intérêts économiques et politiques d'une caste à l'horizon limité, de cette grande bourgeoisie française, conservatrice, avide et inquiète que vous représentez. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des communistes.)

M. Jacques Sourdille. Vous nous racontez l'affaire Dreyfus !

M. Guy Hermier. Eh bien ! nous communistes, nous disons que la politique de défense de la France doit avoir un tout autre ressort...

M. Roger Corrèze. Elle doit passer par Moscou !

M. Guy Hermier. Restons en France, monsieur !

M. Roger Corrèze. Vous feriez bien d'y rester, en effet !

M. Guy Hermier. Ce ressort, c'est celui de l'intérêt national que vous ne cessez de bafouer.

Comme nous l'avons montré lors d'une session de notre comité central il y a un an et dans une proposition de loi-cadre déposée en décembre 1977 à l'Assemblée nationale et qui sera incessamment redéposée, notre défense nationale doit être fondée sur quatre grands principes : l'indépendance nationale ; une armée démocratique et nationale ; une défense militaire efficace, et l'action pour la paix et le désarmement.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Hermier.

M. Guy Hermier. J'ai quasiment terminé, monsieur le président. Je suis moins libre que le général Bigeard.

M. Jacques Cressard. Et aussi moins intéressant !

M. Jean-Marie Daillet. Au moins, lui, il a intéressé l'Assemblée.

M. Guy Hermier. C'est votre avis, ce n'est pas forcément celui des autres.

M. le président. Messieurs, veuillez ne pas interrompre l'orateur dans sa conclusion :

M. Guy Hermier. L'intérêt de notre peuple exige l'indépendance pleine et entière, une souveraineté que rien n'aliène, une totale liberté d'action.

Voilà pourquoi notre parti n'a cessé d'affirmer son attachement intransigeant à l'indépendance nationale. Nous combattons et nous combattrons toujours toute ingérence ou pression extérieure dans les affaires de notre pays, qu'elle vienne de quelque pays, de quelque bloc ou de quelque organisme supranational que ce soit.

Nous sommes par conséquent fermement attachés à l'idée que la France doit posséder une défense nationale efficace, préservant sa sécurité, son intégrité, son indépendance.

M. Pierre Meuger. Nous aussi !

M. Guy Hermier. La défense nationale de notre pays doit reposer sur une armée démocratique, nationale et moderne, fondée sur la conscription, étroitement liée à la nation. Contre toutes les tentatives de lui substituer une armée de métier notre parti s'affirme sans équivoque pour l'armée de conscription qui seule peut assurer une liaison étroite entre l'armée et le peuple.

M. Marcel Bigeard. Très bien !

M. Guy Hermier. Tous les militaires doivent pouvoir exercer leurs droits de citoyens. Des statuts démocratiques doivent garantir aux soldats, aux cadres d'active et de réserve l'exercice des libertés d'information, d'expression et d'association.

Notre armée doit être dotée d'un armement moderne la rendant efficace et dont la production et l'utilisation soient maîtrisées par la nation.

M. Roger Corrèze. Il faut voter les crédits !

M. Guy Hermier. Notre défense repose également, dans l'état actuel des choses, sur la force nucléaire qui représente l'essentiel du système de défense français.

M. Pierre Meuger. Voilà un gaulliste !

M. Guy Hermier. Nous en avons pris acte. Nous nous sommes prononcés pour le maintien de l'aptitude opérationnelle de l'arme nucléaire au niveau quantitatif défini par les seules exigences de la sécurité et de l'indépendance de la France.

M. Jean-Paul Mourat. C'est un peu tard !

M. Guy Hermier. Mais, pour nous, la doctrine militaire nucléaire doit redevenir une stratégie de dissuasion au sens strict, ce qui nécessite l'abandon des théories aventuristes qui font de l'arme nucléaire tactique, jusque dans le lointain océan Indien, une arme de provocation au conflit stratégique. La stratégie nucléaire doit être aussi une stratégie, tous azimuts, ne désignant pas à l'avance d'adversaire prioritaire.

Et, surtout, la force militaire de la France ne saurait, à aucun degré, être intégrée dans un bloc militaire quel qu'il soit, nécessairement dominé par le partenaire le plus puissant.

L'avenir de la France, sa sécurité ont pour condition l'indépendance, le refus de tout alignement et de toute politique de bloc.

Enfin, la défense nationale, conçue dans sa globalité, est indissociable d'une politique de paix, de coexistence pacifique et de désarmement. Elle implique des initiatives politiques nouvelles, comme nous l'avons proposé dans un mémorandum remis au Président de la République à l'occasion de la récente session extraordinaire de l'Assemblée des Nations unies. Elle implique aussi, à l'intérieur de la France, le développement de la démocratie sur tous les plans — politique, social et économique — afin de donner à notre peuple des raisons profondes de s'organiser pour faire obstacle à toute menace extérieure.

Mettre notre pays à l'abri de toute ingérence étrangère, réaliser l'union de la nation et de son armée, assurer l'unité de celle-ci, telles sont les préoccupations qui guident la lutte du parti communiste français pour doter la France d'une grande politique française d'indépendance, de défense nationale, de paix et de désarmement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Messmer.

M. Pierre Messmer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la politique de défense de la V^e République, qui fut, en son temps, définie par le général de Gaulle, est fondée sur trois principes : la défense de la France doit être nationale ; notre stratégie s'appuie essentiellement sur la dissuasion nucléaire ; la décolonisation met un terme aux opérations coloniales, mais l'aide et la coopération militaires restent nécessaires.

Ces principes n'ont jamais été remis en question ni par les deux successeurs du général de Gaulle, ni par leurs gouvernements, et j'examinerai maintenant dans quelle mesure ils sont, dans les faits, appliqués aujourd'hui.

Pour que la défense de la France soit nationale, les décisions importantes — choix d'une stratégie, fabrications d'armements et, surtout, engagement éventuel des forces — ne doivent relever que du Gouvernement de la France, et de lui seul. Cela signifie, par conséquent, que nous refusons toute organisation militaire intégrée, du type de l'O. T. A. N.

Au risque de décevoir ceux qui attendent que je fasse un procès d'intention au Gouvernement, je dirai que rien, dans les actes, n'a démenti la déclaration du Président de la République selon laquelle tout retour de la France dans l'O. T. A. N. est exclu.

Les relations de notre commandement militaire avec celui de l'O. T. A. N. restent régies par les accords Ailleret-Lennitzer, conclus en 1967, après avoir été corrigés de la main même du général de Gaulle, et, s'agissant de la 1^{re} Armée, par l'accord Valentin-Ferber, approuvé au début de 1974 par Georges Pompidou.

Le refus que vous semblez avoir confirmé, monsieur le ministre, d'une standardisation systématique des armements, refus atténué par un accord éventuel sur l'inter-opérabilité, me paraît raisonnable.

Si les critiques qui vous sont adressées — car c'est un fait que des critiques vous sont adressées sur ce sujet — trouvent quelque créance, c'est peut-être à cause de déclarations qui, dans le passé — je tiens à souligner qu'il n'y en a pas de récentes — autorisaient parfois des interprétations tendancieuses, comme celle du porte-parole du ministre allemand de la défense qui annonçait, au printemps 1976 : « La République fédérale se félicite de tout geste montrant que les forces françaises font partie intégrante de la défense de l'Europe. »

Pour éviter ces déformations, il est souhaitable que les paroles de nos responsables aient plutôt la raideur militaire que la souplesse diplomatique. (Sourires.)

Il faut surtout que la France se dote des moyens qui nous manquent encore pour assurer plus d'indépendance à notre défense. Je pense, en particulier, aux satellites militaires, de reconnaissance et de télécommunications auxquels vous avez fait allusion dans votre discours, monsieur le ministre. Nous

souhaitons connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne ces satellites, dont la loi de programmation avait envisagé la construction.

Notre stratégie — c'est le deuxième principe de notre défense — est essentiellement fondée sur la dissuasion nucléaire. Sur le principe, pas de doute : le Président de la République a répété, le 12 novembre 1975, que « la dissuasion nucléaire est le moyen essentiel, le moyen ultime de la sécurité, de l'existence de la France ».

Cette dissuasion, pour être effective, exige des moyens et une volonté.

Les moyens existent et vous les avez rappelés, monsieur le ministre : Mirage IV, missiles du plateau d'Albion et sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ils sont loin d'être négligeables, et nul aujourd'hui ne s'aviserait, sur aucun banc de cette Assemblée, de parler de « bombinette ».

Ces moyens augmentent rapidement en puissance — bien que vous avez renoncé à la troisième unité de tir prévue au plateau d'Albion — pour atteindre, comme vous nous l'avez précisé, un niveau considérable.

Mais nos moyens doivent aussi continuer d'augmenter en qualité. Pour cela, la poursuite des essais nucléaires est indispensable, et nous demandons au Gouvernement d'affirmer clairement que ses propositions pour le désarmement ne sauraient, sous aucun prétexte, conduire à l'arrêt des essais nucléaires français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Le programme des cinq premiers sous-marins nucléaires approche de son terme, et leur armement sera progressivement renoué par la mise en service du missile M 20 et, à partir de 1982, du missile M 4 à têtes multiples.

Ainsi sera mené à bien le principal programme dont vous avez hérité. C'est le général de Gaulle, en effet, qui avait, en 1960, lancé la série des cinq premiers SNLE, et c'est Georges Pompidou qui avait décidé la construction des missiles M 20 et le principe de l'étude du missile M 4.

La France doit maintenant aller plus loin, et c'est à vous qu'il appartient de l'y conduire, monsieur le ministre.

Aller plus loin, c'est construire un sixième sous-marin nucléaire qui sera le premier d'une nouvelle génération.

Qui peut douter que ce soit nécessaire quand on sait que les plans de nos cinq S.N.L.E. auront bientôt vingt ans ? Qui peut douter que ce soit techniquement possible quand on se rappelle les incertitudes qui étaient les nôtres au moment de mettre en chantier *Le Redoutable* ?

Qu'on ne prétende pas qu'il faut de nouvelles réflexions et de nouvelles études ; il en faut toujours. Au point où nous en sommes, ce qu'il faut d'abord c'est la volonté de le faire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Pierre Messmer. Il faut d'abord, monsieur le ministre, la volonté de respecter, sur un point essentiel, la loi de programmation présentée par le Gouvernement, votée par le Parlement, et qui a prévu que « des crédits seront affectés en priorité à l'étude, puis à la construction d'un sous-marin lanceur d'engins supplémentaire, d'une nouvelle génération ».

M. Didier Julia. Très bien !

M. Pierre Messmer. Cela figure en toutes lettres dans la loi de programme nucléaire, si j'ai bonne mémoire, à la page 3705 du *Journal officiel* de 1976.

M. Pierre Mauger. Et cela constitue un engagement !

M. Pierre Messmer. Le groupe du rassemblement pour la République déterminera son vote sur le titre V du budget de la défense pour l'année 1979, en fonction de ces considérations.

Les armes atomiques tactiques posent aux politiques et aux militaires des problèmes très difficiles à propos desquels les gouvernements et les états-majors discuteront longtemps, dans tous les pays.

Pour la France, dont la frontière n'est qu'à 230 kilomètres d'Irlande, de fer, il faut un moyen de montrer sa détermination si une menace se concrétise et s'approche.

On peut penser que le principal danger procéderait d'une erreur de calcul des agresseurs consistant à croire qu'ils pourraient arriver à leurs fins grâce à la seule supériorité de leurs forces classiques, les pays attaqués n'osant pas riposter avec des armes nucléaires. Il est donc essentiel et nécessaire, avant le recours aux extrêmes, de disposer de forces qui, si elles s'engageaient, obligeraient l'adversaire à reconsidérer son action et lui donneraient l'occasion de l'arrêter.

Gagner du temps, marquer notre intérêt pour nos approches, occuper notre place dans l'alliance en toute liberté de décision, mettre à l'épreuve l'adversaire pour qu'il se détrompe et modi-

fic éventuellement sa ligne de conduite, tel est le rôle de la 1^{re} Armée et de la force aérienne tactique, avec leurs armes atomiques tactiques.

Sans ces armes, nos grandes unités terrestres seraient vouées à un combat d'usure qui les consumerait rapidement, comme celles de l'O. T. A. N. d'ailleurs, en raison de la supériorité numérique des forces de l'Est. La menace de leur engagement ne contribuerait pas à la dissuasion. Quant aux armes tactiques seules, elles seraient inopérantes sur des forces mobiles que des moyens terrestres n'obligeraient pas à se dévoiler et à se concentrer pour combattre.

En bref, nos armes nucléaires tactiques ne doivent pas être une « super-artillerie ». Elles sont l'avant-garde de la dissuasion. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Sur ce point, vous avez d'ailleurs tenu, monsieur le ministre, des propos qui ne sont guère différents des miens.

Pour dissuader, il faut des armes. Il faut aussi une volonté. S'agissant du maintien de la paix et de la survie de la France, nous ne doutons pas de celle du chef de l'Etat, ni de celle du Gouvernement. Sinon, nous ne serions pas de ceux qui appuient votre action.

Mais, de grâce, qu'on nous épargne l'expression d'états d'âme que chacun ferait mieux de garder pour soi. Est-il bon pour notre pays, pour notre armée qu'un officier général de rang très élevé, mais dont je tairai le nom et la fonction, dise, puis écrive : « Je doute, par ailleurs, pour ma part, que dans un cas extrême où tout en Europe se serait écroulé autour de nous, la volonté nationale subsisterait d'avoir recours à la menace de destructions massives, même pour assurer notre survie ».

Les plus grands chefs militaires de notre histoire ont prouvé qu'ils savaient faire face aux circonstances les plus extrêmes sans laisser entrevoir la possibilité d'une capitulation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Marc Lauriol. Vous avez parfaitement raison !

M. Pierre Messmer. Vous bénéficiez, monsieur le ministre, pour la stratégie de la dissuasion, d'une situation qu'aucun de vos prédécesseurs n'a connue : vous disposez du consentement unanime, au moins en principe — avec des nuances sérieuses, il faut le reconnaître — des élus de la nation à l'armement nucléaire de la France.

Cette rare, cette exceptionnelle unanimité nationale peut servir à renforcer la dissuasion, donc la paix, et à conforter notre indépendance. On n'a pas le droit de laisser passer une conjoncture aussi favorable.

La troisième règle de notre politique de défense a été de tirer les conséquences de la décolonisation. Il n'est plus question, pour la France et pour son armée, de faire campagne en Afrique ou en Asie. Mais nous devons être capables d'aider nos amis à organiser, à entraîner, à équiper les forces dont ils ont besoin pour se défendre et, sous certaines conditions, d'intervenir à leurs côtés, s'ils le demandent.

Nous avons approuvé l'intervention à Kolwezi. Si l'opinion publique, dans sa très grande majorité, y a été favorable, c'est, assurément, en raison de son caractère humanitaire indiscutable, mais aussi parce qu'on y sentait l'esprit de décision des responsables, la capacité d'organisation des états-majors, le bon entraînement et le courage de la troupe.

J'ajouterai — non passé m'y autorise, et l'intervention de mon prédécesseur à la tribune m'y encourage — que ce succès a révélé la fierté des anciens légionnaires et des anciens « maronniers ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il n'est pas dans mon propos de soulever les problèmes politiques inséparables de telles opérations. L'Assemblée nationale en a longuement discuté la semaine dernière. Mais le succès de ces opérations d'intervention dépend de conditions militaires qui doivent absolument être remplies.

Les unités capables d'interventions lointaines, toujours difficiles, donc risquées — j'en suis d'accord avec le président de la commission de la défense nationale — sont nécessairement des unités spécialisées et professionnelles. Seules, elles peuvent être longtemps tenues en alerte, transportées à pied d'œuvre en quelques heures, tirer de leurs armes les effets de surprise et de choc qui obtiennent le résultat local le plus complet et le plus rapide. Il n'y aurait que des avantages à ce que nous disposions d'un ou deux régiments d'engagés de plus à la place de trois ou quatre régiments d'appelés. Nous y gagnerions en efficacité.

Nos forces d'intervention doivent être dotées d'armes, de transmissions, d'équipements adaptés aux terrains sur lesquels elles peuvent être envoyées, c'est-à-dire l'Afrique que, comme plusieurs d'entre nous, vous connaissez bien, monsieur le ministre. A ce point de vue, des progrès restent à accomplir, que ne facilite pas notre logique cartésienne poussant à la polyvalence par l'uniformité.

Mais les limites techniques de nos interventions sont tracées par la capacité de nos transports aériens. Le Transall est un excellent avion mais — et je précise à l'intention de mon prédécesseur à cette tribune — il est franco-allemand, c'est-à-dire que certaines parties ont été construites par les Allemands, d'autres par les Français !

Conçu il y a vingt ans pour des transports tactiques, il n'a ni le rayon d'action, ni la capacité d'un moyen de transport stratégique. Aussi la commande de 25 nouveaux Transall ne doit-elle pas nous dispenser d'acheter les appareils que nous ne pouvons pas construire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Aussi longtemps que nos interventions extérieures dépendront de la bonne volonté d'un pays tiers, même ami, elles ne seront ni libres ni sûres. C'est une situation à laquelle nous n'avons pas le droit de nous résigner.

Nous souhaitons tous que l'Afrique retrouve une stabilité hors de laquelle la paix et la sécurité sont impossibles, une stabilité qui rendrait inutiles et même intolérables toutes les interventions militaires extérieures d'où qu'elles viennent.

C'est pourquoi nous attachons une telle importance aux accords d'aide et de coopération militaires qui, à terme, donneront aux gouvernements africains la force d'assurer par leurs propres moyens la défense de leur pays.

Si, selon le proverbe, mieux vaut prévenir que guérir, mieux vaut aider qu'intervenir.

Toute politique de défense sérieuse — et la nôtre l'est — est coûteuse.

Depuis deux ans, le Gouvernement a proposé au Parlement qui l'a acceptée, une sensible augmentation des crédits militaires. Ainsi a-t-il été possible d'améliorer, dans des conditions qui ont été rappelées avec à propos, la situation matérielle des cadres et celle des appelés.

La préparation, actuellement en cours, du budget pour l'année 1979 est difficile. Certes, pour les armées, elle l'est toujours, ce n'est pas nouveau. Mais s'agissant du budget pour 1979, elle s'annonce comme devant l'être encore plus qu'à l'ordinaire. En raison de cette situation et du niveau prévisible des prix, pouvons-nous espérer que la loi de programmation du 19 juin 1976 sera, dans l'ensemble, respectée l'an prochain et que sera prise en compte la nécessité d'un rattrapage des crédits ?

Plus précisément, 42,9 p. 100 de l'ensemble de ces crédits seront-ils bien inscrits au titre V ?

M. le ministre de la défense. Oui !

M. Pierre Messmer. Les meilleures armes ne sont rien sans les hommes. Aux termes d'un décret en date du 24 avril 1978, les effectifs s'élèvent — gendarmerie et justice militaire mises à part — à 502 627 officiers, sous-officiers et hommes de troupe, ce chiffre n'étant pas du tout contradictoire mais au contraire complémentaire de celui qui a été avancé tout à l'heure par le président de la commission de la défense nationale.

Dans cet effectif, 24 000 hommes environ servent dans les forces nucléaires, stratégiques et tactiques. Ce sont, en grande majorité, des militaires de carrière. Les forces classiques ont fourni à peu près 4 000 hommes pour diverses interventions au Liban, au Tchad, en Mauritanie et, jusqu'à hier, au Zaïre. Là aussi, ce sont tous des professionnels.

En même temps, monsieur le ministre, vous avez affecté — ce n'est pas un reproche — à la tâche nécessaire et d'ailleurs urgente de nettoyage des plages bretonnes polluées par la marée noire, environ 4 500 hommes, presque tous du contingent.

Ce rapprochement n'autorise aucune conclusion. Mais il suscite au moins une réflexion sur la protection civile et sur ses moyens en personnel et en matériel, qui doivent être distincts des moyens militaires.

Il suscite aussi une réflexion sur le recrutement de l'armée, c'est-à-dire sur l'application du code du service nationale qui fait l'objet de critiques de plus en plus fréquentes.

On connaît mon opinion à ce sujet. Je n'en dirai rien aujourd'hui...

M. Charles Hernu. Mais si, expliquez-vous !

M. Jean-Pierre Chevènement. Oui ! C'est intéressant !

M. Pierre Messmer. ...d'abord parce que j'ai déposé, il y a quelques jours, une nouvelle proposition de loi qui éclaire ma pensée. Et puis aussi, et surtout, parce que c'est au nom du groupe du rassemblement pour la République que j'interviens ici, et non à titre personnel.

Ce groupe réclame avec beaucoup d'insistance une refonte de ce code, peut-être par étapes, mais devant impérativement être achevée au cours de la présente législature.

Les principes de notre politique de défense sont bons. L'effort financier demandé au pays pour maintenir son indépendance et sa liberté dans la paix est justifié et accepté.

Mais il faut que nos moyens en hommes et en armes soient ajustés le mieux possible aux progrès incessants des sciences et des techniques, dans un monde où les tensions et les conflits ne s'apaisent ici où là que pour renaître ailleurs.

Les élus de la majorité et parmi eux les gaullistes — ils sont nombreux, ardents et unis quand il s'agit de défense nationale — savent que leur premier devoir est d'y veiller.

Ils n'y manqueront pas. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hernu.

M. Charles Hernu. Monsieur le ministre, lorsque je m'interroge sur votre politique, enfin sur la politique que vous définirez sans doute tout à l'heure, en réponse à nos questions, car — et je vous ai bien écouté — ce que vous nous avez présenté, et avec talent, c'est un inventaire, un bilan, un compte rendu, mais pas une politique générale de la défense, lorsque, disais-je, je m'interroge sur votre politique, la première question qui me vient à l'esprit s'adresse peut-être moins à vous-même qu'à l'ensemble de mes collègues. Seul, jusqu'ici, le « citoyen-général-président » Bigeard y a fait allusion.

Que pense la jeunesse de France de notre débat ? Le suit-elle ? L'écoute-t-elle ? L'entend-elle ?

Il y a eu des générations de Valmy, celles des guerres impériales, de 1914-1918, de 1939-1940, de la Résistance, de la Libération, de l'Indochine, de l'Algérie — vous l'avez dit. Elles pouvaient se sentir concernées, motivées comme on dit maintenant.

Mais aujourd'hui ?

Ne sentez-vous par, monsieur le ministre, la grande indifférence de la jeunesse vis-à-vis de l'armée, qui n'est même plus de l'antimilitarisme, lequel est encore militant et avec lequel on peut composer.

M. Hector Rolland. C'est très grave !

M. Charles Hernu. A qui le dites-vous !

M. Hector Rolland. A vous !

M. Charles Hernu. Mais je ne suis pas ministre ni responsable de la politique du Gouvernement !

Il y a des menaces, en Europe, en Afrique. Les deux Grands exercent des pressions, certes différentes, vous l'avez dit : économiques, financières, culturelles d'un côté, militaires de l'autre. Pour chaque jeune, le débat n'est pas seulement politique, il est aussi religieux, personnel.

Laissez-moi vous dire aussi, monsieur le ministre, combien vos propos m'ont étonné quand, tout à l'heure, au sujet de la position adoptée par l'opposition socialiste ou communiste, vous avez parlé de « volte-face » et d'« arrière-pensées ». Quoi ? La gauche n'aurait-elle donc pas le droit de réfléchir sur la défense nationale ? Il n'y aurait donc unanimité et cohésion que dans la majorité ? A qui voulez-vous le faire croire ?

De tels propos, d'ailleurs, sont contradictoires. Avec ceux du Président de la République, d'abord, qui, hier encore, parlait d'ouverture. Avec votre propre discours, ensuite, puisque vous mettez en cause le consentement des Français sur ce problème. C'est pourquoi je pense que ces paroles ont dû dépasser votre pensée.

D'autant que, pour la première fois depuis bien longtemps, l'armée française se trouve durablement engagée dans des opérations hors du territoire national. Au même moment, pour la première fois également, la France parle à l'O. N. U. le langage du désarmement.

Ces deux événements concomitants méritent qu'on s'y arrête. La contradiction qui se dégage de ces deux attitudes exige des explications. Le ministre des affaires étrangères a donné les siennes il y a une semaine. Vous nous donnerez bien les vôtres ce soir, monsieur le ministre de la défense.

Il est vrai que l'on peut parler le langage du désarmement tout en se défendant et en assurant sa propre sécurité. Mais il n'est pas vrai qu'on puisse le faire sans donner l'exemple et qu'on intervienne militairement à l'extérieur de la métropole, sans objectif défini, ni dans un cadre juridique et avec les moyens appropriés.

M. Jean-Marie Daillet. Formalisme !

M. Charles Hernu. Aujourd'hui, la politique étrangère et la politique de défense ont ceci de particulier que l'on peut les lire à travers plusieurs grilles, plusieurs langages et plusieurs vocabulaires. C'est ce que vous avez fait tout à l'heure en parlant d'indépendance nationale, d'atlantisme et de désarmement. Où en est-on ?

Le débat qui s'est déroulé ici même il y a huit jours a largement débordé sur les questions militaires et de défense : vous vous en doutez bien, il ne nous a pas satisfaits. Les explications embarrassées du ministre des affaires étrangères, les critiques à peine voilées de certains orateurs de la majorité, les questions de l'opposition auxquelles il n'a pas été répondu nous obligent à vous demander, à vous qui avez la charge de la mise en œuvre technique de cette politique, les éclaircissements qu'attendent le pays et sa jeunesse.

Je veux croire qu'un débat sur la défense, trop rare dans ce pays, peut-être, parce que, selon ses dirigeants, c'est le type de sujet qu'il convient de traiter le moins possible, permettra d'y voir un peu plus clair dans les intentions gouvernementales.

Je veux croire aussi qu'il nous permettra de vérifier si les principes auxquels vous référez constamment sont bien ceux qui sous-tendent la démarche que vous avez décrite tout à l'heure, et si vos moyens sont à la mesure de vos actes.

Abordé sous l'angle de la politique de défense, ce débat appelle une attention particulière sur trois problèmes : le désarmement, les alliances et les interventions.

Le désarmement. Nous socialistes, nous y sommes véritablement attachés. Pour nous, une politique de défense ne peut se concevoir qu'avec une politique active de désarmement.

Les alliances. Nous avons quitté — vous l'avez rappelé — l'organisation militaire de l'une de ces alliances dont nous sommes partenaires, mais chaque jour nous apporte des indices de réintégration à la sauvegarde, dont je voudrais dire un mot. Si personne ne souhaite aujourd'hui mettre en cause notre appartenance à cette alliance tant, du moins, que les deux blocs militaires feront peser sur le monde des menaces sérieuses — la coexistence pacifique ne s'étend pas, nous le savons bien, au domaine idéologique, et demeure donc conflictuelle — le Gouvernement, semble-t-il, prend de plus en plus de liberté avec l'autonomie nécessaire de la France. Soit dit en passant, j'ai été surpris que vous vous cramponniez encore à cette notion qui ne correspond plus à vos actes.

Les interventions. Depuis la fin de la guerre d'Algérie, la France est présente physiquement sur le théâtre des hostilités en Afrique, mais sans mandat juridique bien défini ni consultation des élus. Le fait du prince se manifeste ici dans toute son orthodoxie.

Ces trois thèmes ont évidemment une incidence sur l'organisation de notre armée.

Autre question : notre défense correspond-elle aux affirmations connues et répétées, remplit-elle le rôle nouveau qu'on lui fait jouer peu à peu ou s'essouffle-t-elle à courir derrière une politique étrangère brouillonne ?

Je me suis réjoui, monsieur le ministre, d'entendre, par la voix du Président de la République, la France parler à nouveau le langage du désarmement. Pour la première fois depuis 1962, notre pays présentait des propositions. Le chef d'Etat se rendait solennellement à l'O.N.U., raillée jusqu'alors, consultait les forces politiques de notre pays et associait les socialistes à sa démarche de raison et d'espoir.

Les mesures proposées sont connues. Elles sont logiques — je veux dire logiques avec votre politique étrangère, elle-même illogique — et je comprends vos problèmes !

La France est le troisième vendeur d'armes du monde : 27,153 milliards de francs de prises de commandes en 1977, le premier exportateur si l'on compare les ventes à la taille de notre industrie et au nombre d'habitants.

Quelque 70 000 personnes travaillent en France pour l'exportation d'armes tous azimuts : plus de 60 p. 100 des ventes sont destinées au Proche-Orient, zone de conflit ; on soutient militairement le Tehad après avoir équipé Tripoli, les pays d'Amérique latine, tous les pays producteurs de pétrole, quel que soit leur régime, et l'Afrique du Sud jusqu'en 1976.

Et l'on parle de désarmement !

Allez-vous enfin nous annoncer que la tendance serait à la mesure ? La France deviendrait-elle raisonnable en proposant aux super-puissances, certes responsables, pour l'essentiel, des ventes d'armes dans le monde, mais aussi, aux vingt-cinq ou trente Etats producteurs d'armes, de la Suisse à l'Argentine, de la Tchécoslovaquie à la Suède, des mesures susceptibles de diminuer la course effrénée aux armements classiques, même si, dans le même temps, s'accroît la prolifération nucléaire et les risques de conflit ?

Nous avons été déçus, la semaine dernière. Le serons-nous ce soir ? Nous vous écouterons.

Mais nous savons déjà que la France ne signera aucun traité de non-prolifération, même pas celui prévoyant l'arrêt des expériences dans l'atmosphère, alors que nous mettons au point

nos armes, grâce à des expériences souterraines, M. Messmer l'a rappelé. La France propose des conférences régionales, mais n'indique pas quelle signera le protocole n° 1 du traité de Talléole qui interdit à ses parties de stocker des armes nucléaires sur le continent américain, donc en Guyane et dans les Antilles françaises. La France ne prévoit pas de réintégrer les instances internationales où l'on débat du désarmement ; je connais les justifications avancées.

Bref, ces propositions, suivant la formule de Jean-Pierre Cot, ressemblent à l'hommage du vice à la vertu.

Pour en revenir aux ventes d'armes classiques, que propose la France ?

Des conférences régionales, sur lesquelles on aimerait avoir plus de détails et qui se heurtent d'ores et déjà au lobby militaire-industriel français — hauts fonctionnaires, vendeurs et contrôleurs des ventes d'armes pour le compte de l'Etat qui, chaque année, au mépris de l'article 175 du code pénal, « pantoufflent » dans les industries privées, et parfois publiques, qu'ils étaient chargés de contrôler quelque temps plus tôt : industriels privés qui font la plupart du chiffre des gros contrats, Creusot-Loire, les chantiers navals privés, Dassault, Electronique Dassault... la liste serait longue.

Comme le proposait François Mitterrand, en présentant le plan socialiste de désarmement dans le monde, il serait temps d'adopter une nouvelle ligne de conduite selon deux axes : limiter et réorienter les ventes d'armes, d'une part ; apporter la clarté dans un domaine où règne par trop le secret, d'autre part.

Nous proposons en effet la cessation de toute vente d'armes et matériels de guerre aux gouvernements colonialistes, racistes, fascistes, qu'il s'agisse de l'Afrique du Sud, du Chili, du Brésil, de l'Argentine, qui seraient évidemment parmi les premiers visés. Il faudrait aussi prévoir la réunion de conférences régionales en vue d'aboutir à un plafonnement par concertation entre acheteurs et vendeurs, redéployer nos exportations par des contrats de coopération avec les pays européens, ou encore procéder aux études nécessaires sur les matériels nouveaux, consacrés par exemple à l'exploitation des fonds sous-marins.

Et, pour que cette politique soit suivie d'effets, il convient de s'en donner les moyens, c'est-à-dire d'instaurer une véritable transparence par un contrôle politique effectif, efficace, Jean-Pierre Cot et moi-même déposerons tout prochainement, avec nos collègues socialistes, une proposition de loi tendant à ce que l'information des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les contrats d'armements soit rendue obligatoire et pour que certains contrats soient soumis à autorisation parlementaire.

Il apparaît aussi nécessaire de faire superviser négociations et livraisons, dont la charge devrait revenir à un secrétaire d'Etat aux industries d'armement, par un conseil pour le désarmement et la sécurité, dont la plupart des Etats modernes sont dotés, sauf la France où le secrétariat général à la défense nationale ne remplit pas, monsieur le ministre, une telle mission.

Voilà quelques propositions qui rendraient notre discours et le vôtre sur le désarmement plus ambitieux, moins rhétoriques. Prenez nos idées ! Elles sont, croyez-le bien, à votre disposition. C'est notre ouverture. Tout le désarmement possible sans sécurité moindre pour notre pays, et aussi une politique plus rigoureuse, moins cahotante et donc moins scandaleuse : telle est notre ambition.

Je ne reprendrai pas ici la démonstration faite il y a huit jours, à cette même tribune, par François Mitterrand pour vous montrer à quel point vous êtes en contradiction avec vous-même, tant dans les discours que dans les actes. Selon que l'on entend les explications du ministre des affaires étrangères, celles du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, celles du porte-parole de l'Elysée, celles du ministre de la coopération ou les vôtres, un langage embrouillé s'exprime.

L'intervention d'humanité en Afrique ? Oui, c'est de droit ; c'est le devoir de la France. Il est du devoir d'un Etat civilisé de défendre ses nationaux en péril. Le fait est reconnu par les principes généraux du droit des gens. Mais l'intervention déguisée ou réelle, au Shaba ou au Tehad, sans accords le stipulant expressément ? Non ! La question est différente.

Pour quoi faire ? Jusqu'où ? Aux termes de quelle obligation juridique ou éthique ? Selon quel mandat, délivré par qui ? Le Parlement, quoi qu'on en ait dit, a été une fois de plus baïonné dans ses droits et les explications qui nous ont été données — la première concernant l'humanité a été la vôtre — ont été tardives et embarrassées.

Votre principal argument de défense consiste à dire : dans un cas nous défendons nos nationaux, dans l'autre nous appliquons des accords. C'est faux et vous le savez. La légion, engagée

au Shaba, est revenue quelque peu écorchée de ce qu'elle y a vu : les journaux sont remplis de ces récits. Les soldats impliqués au Tchad le sont sans fondement juridique. On doit se demander si votre politique au Zaïre n'a pas conduit, depuis l'an passé, nos nationaux coopérants à être aussi menacés, s'il est bien compatible de soutenir le régime tchadien contre des rebelles soutenus, dit-on, par la Libye, à laquelle nous avons vendu des armes jusqu'en 1976, à laquelle nous achetons du pétrole et avec laquelle nous préparons un accord. Où est donc la cohérence ?

Et cette politique africaine nouvelle, par opérations coup de poings, avez-vous les moyens de la mener ? Le général Bigeard avait l'air d'en douter tout à l'heure. En vue de soutenir, pour des motifs qui nous échappent encore, des régimes contestés par leurs nationaux, on utilise les Hercules C 135 de l'U. S. Air Force et les Boeing d'U. T. A. ! Je n'ai pas été démenti en commission de la défense nationale lorsque j'ai énuméré le nombre des régiments dont nous disposons réellement, ainsi que les matériels *ad hoc*, pour de telles opérations.

La logistique de cette politique vous est fournie par nos partenaires de l'O. T. A. N. Ainsi, on comprend mieux la déclaration du président Carter, lors du sommet de l'O. T. A. N. à Washington :

« Je salue les efforts entrepris individuellement par certains de nos alliés afin d'œuvrer pour la paix en Afrique et d'apporter un soutien aux nations et aux peuples qui en ont besoin — comme tout récemment au Zaïre. »

Il en va de même pour cette autre phrase du président américain :

« Notre alliance est axée sur l'Europe, mais notre vigilance ne peut être confinée aux limites du continent. »

Est-ce à dire que l'alliance atlantique dont nous faisons partie a vocation à régenter le monde ? Doit-on comprendre que la France aurait vocation à intervenir au coup par coup à chaque sollicitation, au nom de ses alliés et pour leur compte ?

Cette inquiétude est fondée, monsieur le ministre, puisque, hier, dans sa réunion de presse, M. le Président de la République a encore affirmé que le rôle de nos unités en Afrique avait été un rôle de stabilisation. Il n'a pas cité le devoir humanitaire !

M. Jean-Marie Daillet. Et alors ?

M. Charles Hernu. Si c'est cela la politique de la France, alors dites-le clairement, afin qu'on le sache !

Est-ce bien ainsi qu'il faut comprendre le traité de l'Atlantique Nord, la réunion de cinq pays, partenaires alliés membres de l'O. T. A. N. à Paris, il y a huit jours, les déclarations du général Méry, indiquant à la presse, mais non au Parlement, que désormais la France devait se doter de forces d'intervention, équipées de cadres, que l'on prêterait aux Etats qui en feraient la demande avec les matériels appropriés ?

Et le général Méry ajoute : « Nous étudions pour nos unités plus spécifiquement orientés vers les opérations extérieures un éventail plus large d'équipements mieux adaptés à des climats et à des terrains différents de ceux de l'Europe. »

C'est même, d'une certaine façon, un désaveu pour vous, monsieur le ministre, car cette déclaration montre les réticences du chef d'état-major puisqu'il estimait que les matériels avec lesquels on envoyait une unité là-bas n'étaient pas adaptés.

Mais, surtout, il faut poser la question : une politique africaine nouvelle est-elle mise en place, la France étant le relais de ses partenaires européens, voire américains ?

Dans ces conditions, comment continuer d'entretenir avec d'autres partenaires ce que vous soutenez des relations économiques, culturelles ? Il y a là une contradiction.

Vous avez dit tout à l'heure à l'un de nos collègues communistes qu'il ne fallait pas lire d'autres journaux que le *Journal officiel*.

M. le ministre de la défense. Je n'ai pas dit tout à fait cela ! (Sourires.)

M. Charles Hernu. Vous me pardonnerez d'en lire quelques autres. J'ai lu dans des journaux étrangers qu'au Shaba il y avait une base d'essais de fusées à capitaux privés allemands. C'est la base de l'Otrag. Cela a-t-il ou non un rapport avec l'intervention de la France ? Il faudrait nous le dire, monsieur le ministre.

Est-ce que, quand nous vous disons cela, nous vous faisons un procès d'intention ? Est-ce qu'il n'est pas exact que la France entrerait subrepticement dans l'O. T. A. N. ? La question peut paraître saugrenue puisque les professions de foi en faveur de l'indépendance nationale ne manquent pas à chaque occasion

et que vous-même avez conclu votre intervention sur l'indépendance nationale. Je remarque, au passage, que le Président de la République en parle un peu moins que vous. Pour sa part, il parle de l'autonomie de la France, ce qui prouve peut-être que vous ne dites pas exactement la même chose, mais ce sont vos affaires.

Pourtant, à la lumière d'événements passés et d'un présent plus proche, on est en droit de se poser la question. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à nous interroger puisque des personnalités comme M. Messmer, M. Debré, M. Couve de Murville, dans une langue certes plus diplomatique que la mienne, n'ont pas manqué de poser un certain nombre de questions lors du débat sur la politique étrangère.

La politique française en matière d'intégration militaire dans l'alliance atlantique est diffuse et pernicieuse. Pour mieux comprendre les choses, il faut revenir à la situation qui s'est développée à la suite de la décision prise par le général de Gaulle le 7 mars 1966 de ne plus participer à la structure intégrée de l'O. T. A. N. Les troupes nord-américaines ont alors quitté la France avant le 1^{er} avril 1967. Mais peut-on en déduire que l'emploi des forces françaises ne dépend plus aujourd'hui, en temps de paix, comme en période de crise, de décisions prises par l'O. T. A. N. ?

M. le ministre de la défense. Oui !

M. Charles Hernu. Vous dites oui. En fait, permettez-moi de dire ce que je pense : notre autonomie de décision au sein de l'alliance est de plus en plus altérée.

Tout d'abord la France, depuis son retrait de la structure intégrée de l'O. T. A. N., n'a cessé de faire partie de nombreuses instances de l'organisation, se ralliant en outre à quelques autres par la suite — à des nouvelles, monsieur le ministre.

Ainsi, pour ce qui concerne les instances politiques de l'O. T. A. N., la France participe aux travaux du Conseil de l'Atlantique, sauf si ceux-ci sont de nature strictement militaire ; mais qui met la barre ? Par contre, il est vrai que la France ne participe pas aux comités des plans de défense ni au groupe des plans nucléaires, c'est vrai. Nos observateurs, un peu comme à l'Assemblée, sortent par une porte, puis rentrent par l'autre.

Pour ce qui concerne les instances militaires, la France est absente des structures de prise de décision et de commandement — comités militaires, Shape, Saclant — mais elle y maintient toutes ses missions de liaisons. Elle participe également aux travaux de recherche du Centre de lutte anti-sous-marine — Saclanten — qui dépend du commandement de l'Atlantique Nord.

Pour ce que l'on nomme les agences, notre pays est membre à part entière d'agences dites civiles ou militaires dont un grand nombre n'ont certes pas une très grande portée — Namso pour la logistique, Agard pour la recherche aérospatiale, B. M. S. pour la standardisation — mais dont d'autres pèsent d'un poids militaire ou logistique important, tels le Nadeec pour la question du réseau de radars, le Ceoa pour les oléoducs militaires, etc.

Mais que faut-il penser, monsieur le ministre — vous nous le direz peut-être ce soir — de la participation de la France au groupe européen indépendant de programmes, ou au groupe de Rome, spécialisé dans les problèmes d'armement à moyen et long terme ? La France a accepté d'y adhérer, après l'avoir refusé — alors que plusieurs parlementaires de votre majorité, notamment des députés gaullistes, l'y engageaient — et de participer aux travaux de l'Eurogroupe.

M. le ministre de la défense. Non !

M. Charles Hernu. Le groupe de Rome, lui, est une organisation nouvelle composée de tous les membres de l'Eurogroupe, plus la France.

M. le ministre de la défense. Monsieur Hernu, puis-je vous interrompre ?

M. Charles Hernu. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Nous ne sommes pas membres de l'Eurogroupe, comme vous l'avez déclaré. Je veux croire que c'était un lapsus de votre part.

D'autre part, le G. E. I. P. ne regroupe que des Etats européens, à l'exclusion de tout autre. Par conséquent sa composition est différente de celle de l'Eurogroupe ; c'est en cela qu'il est européen et indépendant.

M. Charles Hernu. Voulez-vous dire, monsieur le ministre, que sa composition serait différente parce qu'il regrouperait tous les membres de l'Eurogroupe plus la France ?

M. le ministre de la défense. Il s'agit d'un autre groupe à la création duquel nous avons nous-mêmes participé, parce que nous voulions rechercher entre Européens, et d'une manière indépendante, à développer des fabrications d'armements en coopération, pour les raisons que j'ai évoquées, notamment l'abaissement des coûts par des séries plus longues dans la mesure où certains d'entre nous sont intéressés par les mêmes matériels. D'ailleurs le nom de ce groupe est très significatif puisqu'il s'agit d'un groupe européen et indépendant pour la réalisation de programmes particuliers.

Au fond, il s'agit de la coopération qui a déjà été instaurée avec l'Allemagne, avec la Grande-Bretagne, avec les Pays-Bas, avec l'Italie ou avec d'autres pays, pour les chasseurs 2000.

M. Guy Hermier. En fait, c'est l'O. T. A. N. avec un masque !

M. le ministre de la défense. Cela n'a rien à voir avec l'O.T.A.N. !

Il s'agit, disais-je, de la coopération déjà instaurée pour les chasseurs 2000, pour le Bréguet Atlantique, pour le Jaguar, pour le Transall et pour un certain nombre d'hélicoptères.

Telles sont, monsieur Hernu, les limites et les conditions exactes de cette affaire.

M. Charles Hernu. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette explication.

J'en retiendrai donc que ce groupe comprend les pays de l'Eurogroupe plus la France : c'est la différence structurelle. J'en retiendrai également qu'il s'agit d'y étudier les problèmes de standardisation des armements en Europe et que, de ce point de vue, nos alliés américains peuvent y présenter les demandes qu'ils souhaitent.

M. le ministre de la défense. Il ne s'agit pas du tout de l'Eurogroupe plus la France...

M. Charles Hernu. Je ne parle pas de l'Eurogroupe !

M. le ministre de la défense... puisque ce ne sont pas les membres de l'Eurogroupe qui en font partie. L'Amérique du Nord n'y participe pas ; seules y participent des nations européennes.

Ensuite, le but de ce groupe européen indépendant de programmes n'est pas du tout de faire de la standardisation ; il est simplement d'organiser une coopération industrielle en vue de la réalisation de programmes d'armement...

M. Guy Hermier. C'est pareil !

M. le ministre de la défense... c'est-à-dire d'organiser une coopération ponctuelle entre nos industries. C'est tout à fait simple !

M. Charles Hernu. Cela signifie-t-il qu'au sein de ce groupe nos alliés américains n'ont aucun moyen de solliciter les pays européens en présence ?

M. le ministre de la défense. Non, ils n'en font pas partie !

M. Charles Hernu. Il n'y a donc aucune sollicitation américaine ?

M. le ministre de la défense. Ils n'en font pas partie !

M. Robert Aumont. Mais les Belges ou les Hollandais pourraient parler au nom des Américains !

M. le ministre de la défense. C'est vous qui accusez les représentants d'autres pays, monsieur. Ce n'est pas moi !

M. le président. Poursuivez, monsieur Hernu !

M. Charles Hernu. Toujours pour justifier nos craintes d'un « retour subreptice », je tiens à exprimer notre inquiétude et les interrogations que nous nous posons à propos du système d'armes Pluton.

Nous savons que les missiles Pluton peuvent être équipés d'ogives AN 51 et AN 52 dégageant une puissance de 10 et 25 kilotonnes, que d'ici à 1980 cinq régiments disposant chacun de six batteries de lance-Pluton seront opérationnels.

Nous savons également, d'une part, que la portée du Pluton est de 120 kilomètres et, d'autre part, qu'il est question d'accroître cette portée.

En cas de conflit, si cette arme restait à nos frontières, nos voisins suisses, belges, luxembourgeois ou allemands seraient ainsi, inmanquablement, la cible d'ogives nucléaires françaises

d'une puissance proche de celle de la bombe d'Hiroshima. En a-t-on parlé avec eux ? Ou alors la seule solution pour rendre cette arme acceptable pour nos voisins et cohérente du point de vue militaire tient-elle dans son redéploiement en cas de conflit ?

Pour la France, cela impliquerait une intégration de fait et non point de durée dans le dispositif nucléaire tactique de l'O. T. A. N.

En vérité, le Pluton — et j'ai noté que vous sursautiez lorsque notre collègue Hermier l'a dit tout à l'heure — le Pluton est bien fait pour occuper un créneau, dans une bataille atlantique, près de la forêt de Bohême. S'il en est bien ainsi, comment envisager que cela puisse se faire sans que les Allemands, les Américains aient leur mot à dire et que nous altérions notre liberté de décision politique, car qu'est-ce que l'indépendance nationale, sinon la liberté de décider politiquement nous-mêmes de l'emploi de la force ?

M. le ministre de la défense. Je demande à répondre.

M. le président. Monsieur le ministre, si je vous donne à nouveau la parole, le débat va se transformer en conversation de salon. De telles conversations peuvent, dans certains cas, être fort intéressantes ; mais elles n'ont pas leur place dans cet hémicycle, d'autant que nous avons déjà pris du retard.

Veuillez poursuivre, monsieur Hernu.

M. Charles Hernu. Aujourd'hui ressemble un peu à hier. Les indices s'accumulent. Il y a moins d'un mois, en commission, je vous interrogeais, monsieur le ministre, sur la réalité d'expériences menées par la France à propos de la bombe à neutrons, arme qui présente, à nos yeux, des dangers similaires à ceux du Pluton. La réponse est venue par des déclarations et des communiqués officiels : « Fantaisie de journalistes ». Mais le chef d'état-major a déclaré, il y a un huitaine de jours : « On réfléchit à ce type d'armes qui correspond à une nouvelle voie de recherche et qui peut s'intégrer dans notre concept dissuasif. » Comment ? Il ajoute même : « ... en permettant de tirer plus près de ses propres forces et en élargissant les zones dans lesquelles l'arme peut être délivrée ».

Pourquoi, monsieur le ministre, le chef d'état-major peut-il dire plus que vous-même ne vous le permettez ?

Et si le chef d'état-major dit vrai, si, comme il l'a déclaré devant la commission de la défense nationale du Sénat, il ne faisait que « réfléchir » à tout cela, je vous demande si vous pouvez confirmer ici cette réflexion.

Avant de conclure, j'essaierai de respecter le temps qui m'est imparti. J'ose espérer, monsieur le ministre, que lors de votre prochaine audition par la commission de la défense nationale et des forces armées, que préside le général Bigeard, vous nous en direz plus, à nous qui croyons devoir vous dire que vous êtes sur une pente dangereuse. Même si vous essayez de rassurer vos amis au sein de la majorité, le pays doit savoir ce que signifie cette entrée un peu à la sauvette dans les structures militaires de l'O. T. A. N.

Notre sécurité, notre capacité de défense sont aujourd'hui altérées par les effets de ces hésitations que ressentent l'ensemble des officiers de nos armées, hésitations — je vous le concède — qui sont davantage celles de notre politique des affaires étrangères puisque, comme vous l'avez dit, la politique de défense « colle » à la politique des affaires étrangères, mais qui ont des conséquences sur lesquelles je voudrais conclure.

Vous avez parlé tout à l'heure de l'unité de l'armée française. Au train où vont les choses apparaissent sous nos yeux trois armées et nous nous en inquiétons.

La première armée, qui sert la dissuasion nucléaire, est certes composée de bons techniciens mais on peut craindre qu'elle ne soit pas capable d'assurer d'une manière satisfaisante, faute de moyens et non point par manque de compétences, la sanctuarisation du pays. J'ai déjà évoqué cette question à l'instant.

Vous dites que la capacité de frappe sera multipliée dans les prochaines années. C'est vrai, mais le matériel qui sert de support est toujours le même, et en même nombre. Et vous faites l'impasse sur la signification de l'arme nucléaire tactique, seul matériel — ce n'est pas un hasard — qui ait connu un accroissement sensible de crédits dans le budget de 1978.

Les autorisations de programme de l'ensemble des forces nucléaires n'auront progressé, en 1978, que de 29,1 p. 100, contre 32,3 p. 100 en 1977, ce qui est la marque d'un tassement.

De surcroît, il est permis de penser que, la décision prise, en novembre 1977, d'abandonner le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins — dont on a beaucoup parlé ici et dont notre collègue Jean-Pierre Chevènement parlera également tout à l'heure — alors que votre majorité vous pressait de le construire, porte un coup à la crédibilité de la composante sous-marine de la

force nucléaire stratégique. J'ai bien entendu ce que vous avez dit, monsieur Messmer, mais il n'en demeure pas moins que pendant la période de transition le problème restera entier. Il convient d'y penser.

Mais les spécialistes s'interrogent sur la valeur de notre marine nationale.

Quant à la composante air de la force nucléaire stratégique, elle arrive à bout de course, puisque les avions Mirage IV A atteindront le stade de la réforme en 1981; d'ores et déjà, si je suis bien renseigné, des escadrons de ces matériels sont transformés en avions d'observation. Quant aux missiles du plateau d'Albion, on sait que leur programme est gelé.

Mais peut-être nous présenterez-vous à l'occasion du bilan d'exécution de la loi de programmation, en 1979, un programme plus conforme aux vœux de votre majorité. Nous aurons donc l'occasion d'en parler.

A côté de cette armée de techniciens qu'est l'armée de la dissuasion, il y a l'autre armée, celle qui fait parler d'elle en ce moment, c'est-à-dire celle qui est engagée au Liban sous les couleurs de l'O.N.U. et qui y accomplit une mission extrêmement délicate. Il faut, certes, rendre hommage à nos soldats qui sont là-bas, mais il eût peut-être été bon que l'on précisât mieux leur rôle et que la France, à cette occasion, dise exactement quelle politique elle entend mener dans cette partie du monde où elle a des responsabilités, au moins historiques. Il me semble que, sur ce point, des éclaircissements sont également nécessaires.

Mais cette armée d'intervention spécialisée est aussi présente ailleurs, sans engagement juridique précis et pour des motifs contestables, quand ils ne sont pas humanitaires évidemment, qui échappent au bon sens. Avec les félicitations du président Carter, elle intervient dans des opérations, humanitaires certes, mais aussi dans des opérations de poursuite de ce qu'on appelle pudiquement des bandes rebelles — ont connaît le vocabulaire — qui, d'après les observateurs dépêchés sur place, n'avaient rien à envier à l'armée régulière pour ce qui est de leur comportement.

Or la France ne doit pas devenir le petit gendarme américain de l'Afrique, sans autre justification que l'assentiment de ses partenaires atlantiques.

Que fait la France au Tchad, quand on sait que les rebelles sont liés au gouvernement de Tripoli, avec lequel nous allons bientôt signer des accords de coopération? Avec quelle autorisation?

Enfin, à côté de l'armée des techniciens de la dissuasion nucléaire, à côté de l'armée professionnelle d'intervention dont parlait M. Messmer et le général Bigeard, il y a une troisième armée qui n'a rien à voir avec les deux précédentes: c'est la plus nombreuse, c'est l'armée du plan Polmar, du plan Primevère et autres plans d'urgence, c'est l'armée du service civil que peut-être vous préparez, monsieur le ministre.

A cet égard, il semblerait que vous soyez, plus qu'il n'y paraît, d'accord avec M. Messmer: il y aurait l'armée de la dissuasion nucléaire, l'armée d'intervention et puis cette armée du contingent qui se transformerait peu à peu en armée du service civil.

Est-ce une armée de combattants que l'on forme, celle qui est ainsi détachée sur les côtes de Bretagne dès qu'un pétrolier souille nos côtes? Tout cela ne pose-t-il pas le problème de l'organisation du service national?

Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir le courage d'envisager un autre système de protection civile, auquel on pourrait sans doute intéresser les jeunes gens?

En raison de l'urgence des problèmes qui se posent, je compte déposer, d'ici à quelques jours, devant le groupe socialiste, une proposition de loi tendant à créer une commission chargée de proposer au Gouvernement et au Parlement les mesures indispensables à une véritable réforme du service national. Cette commission serait composée, pour un tiers, de membres du Parlement, pour un tiers de représentants de l'Etat et pour un tiers de représentants des associations de jeunes et des syndicats.

Va-t-on vers une armée de métier? Va-t-on vers un service civil? Pourquoi ces trois systèmes militaires côte à côte? Autant de questions auxquelles il faut maintenant répondre.

Je souhaite, monsieur le ministre, que l'armée française de 1978, qui est à l'image de la politique étrangère incohérente que conduit le Gouvernement, cesse de nous apparaître dans le flou. Puissiez-vous en dessiner les contours avec plus de rigueur!

Notre défense ne doit pas procéder d'une « otanisation » renforcée. Nos soldats ne doivent pas devenir les « cubains de l'O.T.A.N. ». Notre armée ne doit pas s'organiser selon des concepts distincts, mais conserver son unité.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui d'un débat sur notre politique de défense, je vous en prie, monsieur le ministre, faites-nous la grâce de traiter le sujet. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. L'intérêt des discours que nous avons entendus, tant du Gouvernement que des orateurs qui sont déjà intervenus, est tel que nous avons pris un sérieux retard.

Je vais suspendre la séance un instant, puis nous la poursuivrons jusqu'à vingt heures.

(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme Florence d'Harcourt.

Mme Florence d'Harcourt. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, étant donné le temps restreint qui est imparti aux non-inscrits, je limiterai mon propos à un aspect du service national.

Depuis plusieurs années, le service national a été l'objet de quatre grandes contestations: sur sa nécessité même, sa durée, son lieu d'accomplissement, ses modalités d'exécution.

Je pense que, dans l'esprit de tous les Français, quelles que soient leurs opinions, comme dans celui des responsables politiques, les trois premières contestations ont perdu de leur acuité et ne constituent même plus des oppositions de doctrine.

Les récents événements d'Afrique et du Liban me semblent avoir démontré à l'évidence que la France se devait de posséder des forces entièrement composées de professionnels.

Mais pour tenir la totalité de ses engagements, il est nécessaire de faire appel à la conscription des citoyens.

L'exemple de la Grande-Bretagne, dont les structures économiques, financières et sociales sont comparables aux nôtres, prouve combien il est difficile à une puissance dite moyenne, qui a néanmoins des responsabilités mondiales, d'assurer ces missions avec une seule armée de métier. Ce pays ne vient-il pas d'être rappelé à l'ordre par les autorités de l'O.T.A.N. pour avoir réduit sa participation aux forces Centre-Europe afin d'assumer des missions de maintien de l'ordre en Irlande du Nord?

Si la conscription apparaît comme nécessaire, la querelle des modalités d'accomplissement du service militaire demeure.

Qu'on le veuille ou non, les doléances d'une partie de la jeunesse sous les drapeaux ne manquent pas de fondement. Sur ce point, l'expérience pratique que nous, parlementaires, acquérons à l'écoute de notre électoral peut rendre service. Elle vaut, j'en suis certaine, tous les sondages que vous pourriez faire effectuer. Elle permet tout d'abord de dédramatiser la question.

L'immense majorité de notre jeunesse demeure consciente de la nécessité d'accomplir ses obligations militaires. Malgré le manque d'instruction civique, malgré une certaine propagande, malgré le poids social, plus lourd que jadis, du service militaire, elle est profondément convaincue que nos libertés démocratiques dépendent du maintien d'un esprit de défense permanent et résolu, sans chauvinisme excessif, mais sans concession à l'antimilitarisme.

Alors pourquoi ces revendications sur la durée des permissions ou les affectations rapprochées? Pour deux raisons essentielles: les soldats du contingent se plaignent à la fois du manque de responsabilités et de la trop faible part accordée aux activités militaires par rapport aux servitudes encasernées. Ce sont là deux plaintes que nous entendons quotidiennement.

L'absence de responsabilités se situe à deux niveaux: manque de spécialisation technique des hommes de troupe et encadrement parfois inadapté. De trop nombreux jeunes ont le sentiment que l'utilisation des matériels sophistiqués n'est réservée qu'aux hommes de métier, ce qui est concevable compte tenu de la durée actuelle du service. De ce fait, ils sont confinés dans de nombreuses tâches de support, certes importantes pour l'ensemble des armées, mais individuellement peu exaltantes.

Ce sentiment d'être écarté des responsabilités s'explique aussi par certaines formes désuètes et parfois dépassées de la discipline. Il est certain que le niveau intellectuel des hommes de troupe s'est élevé depuis quelques années et qu'un plus grand nombre d'entre eux ont le sentiment de pouvoir exercer des responsabilités. Or celles-ci n'ont pas été créées quantitativement au rythme de l'éducation.

Les jeunes souhaitent que la discipline et l'instruction, sans cesser de faire appel aux réflexes nécessaires, s'adressent également à leur intelligence et sollicitent leur participation. Cependant l'armée ne saurait être une société anonyme, une association de bienfaisance où la discussion est de règle. Elle devra s'orienter vers des méthodes de commandement qui fassent appel à l'adhésion consciente, comme d'ailleurs le faisait le

vieux règlement de discipline qui énonçait le principe qu'« un ordre n'est jamais mieux exécuté que lorsque le subordonné en a compris le sens et la portée ».

Enfin, et c'est sans doute le plus important, les appelés ont souvené le sentiment que, faute de moyens financiers, leur formation militaire est réduite au minimum et que le reste du temps est employé à des tâches qui n'ont que peu de rapports avec le métier des armes. Tous les jeunes qui ont servi dans les unités où l'entraînement en camp ou en terrain libre était très poussé ont gardé de leur séjour sous les drapeaux un bon souvenir.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

Mme Florence d'Harcourt. La plupart du temps, les réclamations proviennent de ceux dont l'essentiel des activités a été l'entretien, le gardiennage de casernements, ou autres tâches de support.

Lors de la discussion du projet de budget pour 1978, j'avais déjà insisté sur la nécessité d'accroître sensiblement les crédits d'instruction et d'entraînement et de les utiliser pleinement. Je ne puis que renouveler mon appel.

Certes, depuis plusieurs mois, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, un effort se développe dans ce sens.

M. Hector Rolland. Petit. Trop petit !

Mme Florence d'Harcourt. Les méthodes d'instruction, les manœuvres à l'extérieur, la discipline sont en voie de rénovation. Cet effort doit être poursuivi et amplifié car il serait très regrettable que la préparation des jeunes citoyens à la défense de la patrie se traduise par un divorce entre l'armée et la nation. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat sur la défense prend une importance inaccoutumée à la lumière des événements internationaux qui ont récemment alerté une opinion largement inattentive, jusqu'alors, aux conditions de la sécurité extérieure du pays, et dans la perspective du budget militaire de 1979. J'espère qu'il aura un retentissement durable dans l'esprit de nos concitoyens.

On a le sentiment qu'une époque s'achève, où le bénéfice de la paix apparaissait aux Français comme un fait allant de soi, un phénomène naturel et irréversible, une sorte de dû. Des guerres pouvaient éclater, se développer, se prolonger ou s'éteindre après avoir tué des centaines de milliers d'êtres, à quelques heures d'avion de la France, les Français donnaient toute l'apparence d'un peuple spectateur, non concerné, voire peu intéressé par le malheur des autres, tels ces automobilistes qui passent leur chemin et accélèrent, après un ralentissement de curiosité, au spectacle d'un accident grave.

Aujourd'hui, en revanche, les Français approuvent les initiatives militaires limitées et calculées qu'a prises le Président de la République au Liban, en Mauritanie, au Zaïre, au Tchad, parce que, dans ce monde dangereux, ils prennent conscience d'une insécurité grandissante pour l'Afrique, c'est-à-dire indirectement pour le pays lui-même.

Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à s'inquiéter de ce qu'il faut bien appeler un nouvel impérialisme politico-militaire en action, et l'approbation de l'opinion publique européenne et, plus généralement, occidentale, de l'opération franco-belge au Shaba, par exemple, donne la mesure de l'attention nouvelle des populations française et alliées à la protection de leur sécurité nationale et collective.

J'en arrive à l'objet de notre débat d'aujourd'hui : la politique militaire de la France. J'évoquerai d'abord nos concepts de défense, puis la réalité des choses de notre appareil militaire ; j'appellerai enfin l'attention de cette assemblée sur les problèmes concrets majeurs qui se posent à nous dans l'immédiat.

Certains ont dit ici même, lors de nos débats budgétaires de novembre dernier — j'ai d'ailleurs entendu de tels propos cet après-midi encore — qu'il y aurait « une dérive de nos conceptions de défense », qu'« on ne saurait se porter garant de ce que les impératifs de notre sécurité sont bien respectés ». Ce serait « la crise de notre indépendance », « la crise de notre défense ».

La priorité aurait, à les entendre, cessé d'être accordée à l'armement nucléaire ; on renoncera à petits pas à la stratégie de dissuasion. C'est l'accusation d'abandon.

On rejoindrait furtivement l'O.T.A.N., on s'apprêterait à devenir « les fantassins intégrés d'une stratégie qui ne serait plus la nôtre ». C'est l'accusation d'alignement.

J'entends mettre ce débat à profit pour répondre à cette double accusation, que je crois fort injuste.

Abandon de la dissuasion, de l'armement nucléaire lui-même ? Que constatons-nous dans la réalité des choses ?

La capacité nucléaire stratégique de la France doit tripler d'ici à 1985 : l'arme nucléaire tactique se met en place ou prépare sa mise en place dans les trois armées ; on travaille aux opérations nouvelles qui seront inscrites dans la prochaine loi de programmation. N'est-il pas dans ces conditions proprement irrationnel de parler d'abandon ?

Que constatons-nous sur le plan budgétaire lui-même ? Les ressources allouées en 1978 à l'armement nucléaire croissent, par rapport à 1977, de 16,7 p. 100 pour un accroissement du budget global de l'Etat de 12,5 p. 100. La part du nucléaire dans le titre V pour 1978 se maintient au taux considérable de 32 p. 100. N'est-il pas encore irrationnel de nier la priorité, toujours accordée à l'armement nucléaire ?

N'est-il pas irrationnel encore de douter d'une loi de programmation qui pose en axiome que « la première obligation est de maintenir notre capacité nucléaire au niveau nécessaire », et, ainsi, de douter de la parole des plus hautes autorités politiques et militaires de ce pays ?

Pour le chef d'état-major des armées, le 15 mars 1976, « la sécurité de la France ne peut être garantie dans l'état actuel des choses en dehors de la possession de l'arme nucléaire ».

Pour le chef de l'Etat, le 1^{er} juin 1976, « l'arme nucléaire ? Nous devons la posséder parce que c'est une nécessité profonde de la défense ».

Pour le Premier ministre, le 18 juin 1977, au camp de Mailly, « pour assurer notre indépendance, il nous fallait en premier lieu acquérir les moyens militaires modernes qui la garantissent, c'est-à-dire une force nucléaire stratégique ».

Dans cette enceinte même, vous concluez, monsieur le ministre, le 9 novembre dernier : « l'armement nucléaire est et reste prioritaire ».

Tout est bon cependant pour entretenir l'accusation d'abandon : ainsi le report de la mise en chantier du sixième sous-marin nucléaire lance-engins. Je vais vous dire ce qu'il faut penser de ce sixième S.N.L.E. transformé en brûlot : le problème qui est posé aujourd'hui n'est pas celui de la mise sur cale, dans l'immédiat, de ce bâtiment ; il est celui du sauvetage des cinq S.N.L.E. en service ou en voie d'achèvement, menacés d'asphyxie par disparition de l'environnement naval minimal. Je reviendrai sur ce point plus avant dans mon intervention.

J'observerai toutefois ici que certains demandent six, huit et même dix S.N.L.E., mais se gardent bien de chiffrer l'effort budgétaire qui serait alors nécessaire !

Alignement sur l'O.T.A.N., et, dit-on, sur les germano-américains ?

A ces procureurs, je dis : « Citez-moi donc un cas concret, un seul cas de retour à l'intégration ! » Ils en seraient bien en peine !

La loi de programmation militaire de 1976 rappelle la pierre d'angle de l'indépendance : « Une nation ne peut prétendre à la sécurité si elle ne possède pas la volonté collective de rester maîtresse de son destin, c'est-à-dire d'apprécier elle-même la situation et de décider souverainement des actions à entreprendre. »

Mais, c'est également vrai, la loi dénonce aussi l'illusion de la France seule et réaffirme les solidarités naturelles : « L'alliance est seule en mesure de faire contrepoids au considérable potentiel militaire des Etats réunis au sein du pacte de Varsovie... En effectuant ce choix, la France manifeste la conscience qu'elle a de la solidarité qui l'unit à ses alliés. »

Comment imaginer qu'une France imbriquée comme elle l'est dans l'Europe, sur le double plan de la géographie et de la civilisation, puisse être menacée seule ? Comment imaginer qu'elle puisse faire face seule ? Le retour à l'intégration de l'O.T.A.N. est exclu, c'est clair, mais la solidarité occidentale, c'est clair aussi, constitue, avec la possession de l'arme nucléaire, le fondement de la défense de la France.

On a reproché l'an passé à M. Raymond Barre d'avoir dit aux Français que leur défense, très naturellement — grâce à Dieu ! dirai-je — commence avant le Rhin.

« Le concept de la dissuasion s'applique, disait le Premier ministre, à la défense de nos intérêts vitaux, c'est-à-dire essentiellement à notre territoire national, cœur de notre existence en tant que nation, mais également à ses approches, c'est-à-dire aux territoires voisins et alliés. Car il est évident que, si tous ces territoires, à l'exception du nôtre, tombaient entre les mains d'un agresseur, nos jours seraient inévitablement comptés. » *(Rires sur les bancs des communistes.)*

M. Emmanuel Hamel. Il n'y a pas de quoi rire !

M. Georges Lazzarino. Il faut savoir quelles sont les limites !

M. Jean-Marie Daillet. Vous le savez fort bien, mon cher collègue !

Le Premier ministre ne faisait pourtant là qu'énoncer de la façon claire et ferme qui est la sienne ce qu'en fait disait le livre blanc sur la défense de 1972 : « Nos intérêts vitaux se situent sur notre territoire et dans ses approches. La stratégie de dissuasion couvre cette zone géographique. »

Que je sache, nul n'a jamais parlé d'alignement lors de la publication de ce livre blanc.

Que s'est-il passé en 1976 ? On a tout simplement confirmé, clarifié ce qui depuis vingt ans était, en dépit de certaines apparences, la réalité profonde de la politique française. Cette réalité, c'était, par exemple, la claire prise de position du général de Gaulle lors de l'affaire de Cuba, c'était sa ferme et constante position sur le problème de Berlin, c'était son exhortation, le 25 mai 1968, dans les conditions que l'on sait, à l'ambassadeur des Etats-Unis arrivant en poste à Paris et à qui il déclarait : « Je pense que l'Amérique et la France seront encore une fois ensemble, je le rappelle, s'il devait arriver de grands malheurs à notre humanité. »

La double accusation rampante d'abandon et d'alignement relève du procès d'intention. Il est temps de vider celui-ci de sa substance.

Quelle est la réalité des choses dans notre défense ?

Les forces nucléaires constituées et valorisées au cours des vingt dernières années placent la France au rang des nations responsables. C'est là l'acquis capital de la politique héritée des années 60.

Cependant, en dépit de l'écrasante priorité qui leur a été accordée — 41 p. 100 en moyenne du titre de l'équipement des armées pendant la décennie 1965-1975 — elles n'ont pu échapper à certains glissements sur les plans quantitatif et qualitatif, et cela pas seulement depuis 1974.

Pour les forces classiques, retards, reports, annulations étaient devenus l'état de choses normal.

L'armée est sous-équipée dans tous les domaines au regard de ses effectifs : elle dispose de trois à quatre fois moins de chars que les Tchèques, les Polonais, les Israéliens, de quatre fois moins de chars et de trois fois moins d'artillerie que les Allemands de l'Ouest.

La marine peut, certes, s'enorgueillir de sa force océanique stratégique, mais les trois quarts de la flotte sont près de se trouver hors d'âge sans que la relève suive et elle ne compte encore aucun sous-marin d'attaque à propulsion nucléaire opérationnel, le *capital ship* d'aujourd'hui, alors que les Britanniques en ont déjà huit en service.

L'armée de l'air vieillit comme la marine ; elle est insuffisante dans tout ce qui confère allonge, mobilité, sûreté, capacité d'enport. Elle a dû renoncer, en décembre 1975, à son projet de bimoteur de combat, l'A. C. F., et devra se contenter du Delta 2000, essentiellement intercepteur, alors que Britanniques, Allemands et Italiens auront le M. R. C. A., l'équivalent de l'A. C. F. réalisé en coopération. Surtout, l'affaire récente du Shaba aura eu, entre autres mérites, celui de révéler la dramatique pauvreté de notre parc de Transall en état de vol opérationnel.

Dans le domaine de la condition militaire, traitée au rabais pendant des années, on a eu l'explosion que l'on sait en 1974. Dans celui de l'activité des forces, qui conditionne la crédibilité de l'appareil militaire, la situation était devenue plus inquiétante encore. Là, tout était sacrifié : entretien, rechanges, munitions, carburants, dotations diverses d'exercice.

Dans la contradiction renouvelée d'année en année entre l'effort demandé au pays pour sa défense et l'ambition affichée, la part du budget militaire dans le budget de l'Etat est tombée, entre 1959 et 1974, de 28,8 p. 100 à 16,9 p. 100. Comme par enchantement, on s'était aperçu, en 1974, qu'on ne pouvait, avec 2,9 p. 100 du P. N. B., à la fois se payer un armement nucléaire de quelque corpulence, maintenir l'armature classique en deçà de laquelle il n'y a pas de défense crédible, pourvoir à la mise en condition opérationnelle sans laquelle l'appareil militaire n'existe que sur le papier, assurer enfin la vie des personnes comme elle doit l'être.

La réalité des choses, c'était l'impasse.

Or une action est engagée pour faire face à cette situation. Il a fallu d'abord parer au plus pressé : ce furent les mesures prises en faveur de la condition militaire entre 1974 et 1976, puis la loi de programmation de juin 1978.

Celle-ci, d'abord, a appelé le pays à accroître l'effort pour sa défense : la part du budget des armées dans le budget de l'Etat doit remonter — on l'espère — à 20 p. 100 d'ici à 1982.

le pourcentage du P. N. B. consacré à la défense devant alors passer à quelque 3,5 p. 100. La tendance à la baisse des budgets militaires est ainsi renversée.

En second lieu, la loi de programmation amorce une remise en ordre dans les concepts, en particulier sur le point capital de l'équilibre de l'appareil militaire : « La nouvelle programmation se présente comme un tout cherchant à maintenir un équilibre entre les trois facteurs qui fondent l'efficacité d'une armée : la qualité et le moral des hommes, l'entraînement opérationnel, l'existence d'un ensemble cohérent d'armements modernes... Elle tend à instaurer l'équilibre souhaitable entre les forces nucléaires et les forces classiques. »

La démarche de 1976 se résume ainsi : effort et sens commun. Avec mes amis politiques, je m'en réjouis.

Il a fallu quelque courage pour appeler les Français à un effort accru pour leur défense dans la conjoncture économique que l'on sait, les Français chloroformés pendant des années en ce qui concerne la notion même de menace. L'U. D. F. salue ce courage, comme il se doit, de cette tribune.

Mais, monsieur le ministre, les deux premiers budgets issus de la nouvelle loi de programmation peuvent faire craindre une certaine dérive par rapport à l'objectif budgétaire des 20 p. 100.

La loi de programmation sera-t-elle bien respectée dans son esprit et dans ses objectifs ?

Le premier objectif à respecter, c'est évidemment la progression des crédits de paiement. La loi de programme a fixé que le montant du budget de la défense devait atteindre 20 p. 100 du budget de l'Etat en 1982. Est-on sur la bonne route pour atteindre cet objectif ? On peut être inquiet, en examinant la courbe que l'on peut tracer à l'aide des chiffres figurant dans le tome I du budget de 1978.

Pour le budget de 1977, on constatait 1 p. 100 d'écart dans la proportion du budget de la défense par rapport au budget initial voté par le Parlement et au budget final en fin d'exécution ; 1 p. 100 du budget initial de l'Etat représente plus de 3 milliards soit plus que la totalité des crédits de paiement consacrés par la marine en 1977 à l'aéronavale et aux constructions neuves de la flotte.

Pour le budget de 1978, on peut s'attendre que le budget final dépassera d'au moins 10 milliards le budget initial — impasse comprise — ce qui donnera : budget initial, 398 milliards ; budget défense, 67 milliards ; budget final, 465 milliards ; budget défense, inchangé.

C'est dire que le pourcentage « défense » risque de tomber de 16,9 p. 100 à 16,6 p. 100. Le profil de la courbe montre qu'on ne s'achemine pas du tout vers les 20 p. 100 promis pour 1982.

On est donc en droit de craindre que l'objectif de 20 p. 100 du budget de la défense par rapport au budget de l'Etat, promis par la loi de programmation, ne soit pas atteint.

Certes, en valeur absolue, les crédits de paiement prévus chaque année pour le budget de la défense sont respectés. Mais cet exemple montre l'une des insuffisances les plus graves de la loi de programmation. Dire en effet que le budget de la défense doit atteindre 20 p. 100 du budget de l'Etat en 1982, fixer chaque année un montant estimatif des crédits de paiement sans pour autant fixer aussi la progression du budget de l'Etat, cela permet de pénaliser arbitrairement le budget de la défense.

Deuxième objectif : veiller à ce que les autorisations de programme suivent une progression correspondant à la montée des crédits de paiement promise par la loi en fin de programmation.

Or les chiffres montrent qu'en admettant une progression du budget de la défense de 10 p. 100 par an, il resterait, en fin de programmation, un important excédent de crédits de paiement, qui ne pourra être consommé que si les autorisations de paiement correspondantes sont ouvertes en temps voulu, c'est-à-dire dès le budget de 1979 pour l'essentiel.

Si les armées n'ont pas à temps suffisamment d'autorisations de programme, il y aura, en fin de programmation, une masse de crédits de paiement inutiles qui leur seront retirés, puisqu'elles ne pourront en justifier l'emploi. Et la loi ne sera pas respectée. Quel que soit le montant des autorisations de programme supplémentaires obtenues pour 1979, il semble que l'effort maximum doive être porté sur la marine, parente pauvre des derniers budgets.

J'en arrive aux problèmes concrets de première grandeur posés par la défense, et ils sont, hélas ! légion.

Nous serons, bien sûr, confrontés tout au long de la législature aux problèmes immenses du développement de nos forces nucléaires. Et, à échéance moyenne, il y aura la préparation de la prochaine loi de programmation, qui orientera l'appareil militaire de la France pour un nouveau quart de siècle.

Quoi qu'il en soit, trois grands problèmes se posent à nous dans l'immédiat : celui de la marine ; celui du service national ; celui de l'adaptation du budget aux ambitions nationales.

Dans l'action de redressement de notre appareil militaire engagée en 1976, il est encore un poste négatif, celui de la marine.

J'ai dit la situation préoccupante de cette armée, le déséquilibre grandissant, en particulier, entre la force océanique stratégique et le reste des moyens. Cependant, la marine a perdu son « Plan bleu » de 1972 ; elle a vu en 1977 décroître en francs courants ses autorisations de programme, ce qui est une rare performance. La part qui lui est faite dans le budget de 1978 l'installe dans ce qu'il n'est pas exagéré d'appeler l'« effondrement ».

Or cette situation se développe dans une étonnante contradiction : c'est en mer que la France a placé l'outil majeur de sa dissuasion, mais une menace qui n'existait pas, ou existait à peine, il y a vingt ans, pèse plus lourd chaque jour sur les communications maritimes de l'Europe, donc de la France.

Quelles sont les conséquences de cet état de choses ?

Bien sûr, il y a la charge de la surveillance des nouvelles et vastes zones d'intérêt national au large de nos côtes. C'est là, malgré tout, affaire marginale : les vraies conséquences d'un déclin de la marine, qui deviendrait irrémédiable, se situent, me semble-t-il, à un tout autre niveau, et on ne le dit pas assez.

Notre politique « mondialiste », africaine en particulier, perdrait son nécessaire support. Une telle politique a besoin de la mer comme de l'air pour être possible.

La dimension de la stratégie française devrait se réduire de façon décisive à l'hexagone, et nous perdriions en Europe la position privilégiée que nous sommes seuls à partager encore avec les Britanniques.

Dans une crise internationale de quelque gravité, nous nous trouverions dans la dépendance des nations maritimes de l'Alliance — les Anglo-Saxons — pour nos liaisons avec le monde extérieur et, partant, pour notre ravitaillement, sinon notre survie.

Enfin, et ceci n'est pas la moindre conséquence lorsqu'on prétend à une stratégie de dissuasion, nous risquerions de découvrir un beau matin que la force océanique stratégique serait devenue inopérante ; sans marine, les S.N.L.E. resteraient au port, quoi qu'en puissent penser certains technocrates.

Le déclin de la marine, s'il n'est pas enrayé, condamne à échéance la liberté d'action de la France, sa politique de soutien actif à ses amis, son indépendance, et je dirai la stratégie de dissuasion elle-même.

Le Chef de l'Etat annonçait le 7 novembre dernier, à Brest, l'examen au printemps 1978 d'un plan à long terme pour la marine. Cette promesse est en voie de se concrétiser, et nous nous en félicitons.

C'est que la politique de la France exige une vraie marine, c'est-à-dire une marine de haute mer — et non une poussière navale qui a si souvent tenté les Français — une marine articulée autour de l'aviation embarquée et du sous-marin nucléaire d'attaque. Faute d'un outil de cette nature, la France devrait changer de politique de défense, elle devrait changer de politique tout court.

Mais ce n'est pas là l'essentiel de notre souci d'aujourd'hui, qui est celui du sauvetage pur et simple de la marine.

Il me faut alors poser deux questions au Gouvernement. Premièrement, le nouveau plan naval s'accompagne-t-il d'un effort budgétaire complémentaire de la loi de programmation ? Deuxièmement, des mesures de redressement sont-elles envisagées dans l'immédiat ?

Si des mesures spécifiques ne sont pas prises dès aujourd'hui, la marine ne pourra plus, d'ici à cinq ans, faire face aux missions qui lui sont demandées par le Gouvernement. La politique de la France serait alors contrainte de changer d'échelle.

Le service militaire, tel que cinq générations de Français l'ont connu, est en question, pour nombre de raisons. C'est un fait. La querelle, si je puis dire, doit être vidée : il faut que les Français sachent à quoi s'en tenir sur un sujet qui les concerne tous, tant au plan individuel qu'au plan familial. Il faut aussi que les armées sachent à quoi s'en tenir.

Pour nous, le service militaire universel d'un an réalise le meilleur équilibre possible entre les divers paramètres du problème. Lui seul permet d'afficher concrètement la volonté de résistance du pays, que ce soit en vue du consensus nécessaire au jeu de la dissuasion nucléaire ou pour livrer bataille s'il le fallait un jour. Des aménagements de diverses natures sont bien sûr nécessaires, qui n'ont pas encore été apportés.

N'oublions plus que des économies inconsidérées sur les crédits de l'activité des forces débouchent fatalement sur des affaires du type 1974-1975. Un appareil militaire doit tourner, faute de

quoi le service militaire apparaît vite comme une intolérable perte de temps aux jeunes à qui il est demandé de lui consacrer une année de leur vie.

Le maintien de l'armée de conscription et du service d'un an est implicite, dira-t-on, dans le vote de la loi de programmation de juin 1976. Il faut bien reconnaître qu'il s'agissait là, en fait, davantage de politique militaire générale que de la forme de la contribution des hommes à la défense.

Il s'agit maintenant d'être plus explicite : le Gouvernement doit, dans l'année qui vient si possible, publier sur ce problème fondamental un Livre blanc exhaustif et appeler le Parlement à en trancher solennellement, durablement, par un débat et un vote spécifiques.

Le poids des dépenses de fonctionnement des armées, l'indispensable accroissement, en particulier, des crédits affectés à l'activité des forces, le coût, qu'il faut savoir très lourd, de l'adaptation de notre capacité nucléaire aux progrès technologiques, les coûts galopants, enfin, des armements conventionnels permettent-ils d'atteindre l'objectif de redressement équilibré de notre appareil militaire dans les limites de l'effort demandé à la nation pour sa défense ? Permettent-ils de l'atteindre sans renoncer à une certaine corpulence militaire nécessaire pour faire face à la situation à laquelle nous sommes confrontés dans le monde ?

Nous ne le pensons pas. Une défense à la mesure des ambitions légitimes de la France, une défense moderne, crédible, c'est-à-dire nucléaire et équilibrée dans ses moyens, coûte cher.

Que constatons-nous chez nos voisins ? L'Allemagne fédérale consacre environ 3,5 p. 100 d'un produit intérieur brut largement supérieur au nôtre à une défense qui n'a pas à supporter la charge nucléaire et dont la composante navale est de second ordre. La Grande-Bretagne, puissance nucléaire comme nous, lui consacre 4,5 p. 100 de son produit intérieur brut, alors qu'elle bénéficie encore — ne serait-ce qu'indirectement — de l'aide que lui ont apportée les Etats-Unis pour la mise sur pied de sa force nucléaire.

Pendant la période 1965-1968, le budget militaire français s'était stabilisé au palier de 4 p. 100 du produit intérieur brut. Par comparaison avec ce qui se fait chez nos voisins de corpulence et d'ambition analogues, et en se reportant à ce qui se faisait chez nous-mêmes il y a dix ans, il apparaît que ce taux de 4 p. 100 constitue le minimum admissible pour notre défense.

Cet objectif, raisonnable, pourra-t-il être atteint avant longtemps ? L'effort national est la condition même de la défense, mais le complément de la coopération européenne apparaît nécessaire pour sortir de l'impasse : l'abandon de l'ACF par l'armée de l'air, le déclin de la marine constituent à cet égard un avertissement décisif.

Il faut en finir avec certaines réticences, témoignées encore ici ou là, à l'idée de cette coopération européenne. Vous avez dit il y a quelques instants, monsieur le ministre, en réponse à M. Henu, ce qu'il fallait en penser.

Nous vivons dans un monde dangereux, c'est un fait. Il faut prendre conscience sans passion, sans hostilité, mais avec réalisme, de la menace qui nous confronte comme elle confronte nos voisins, une menace qui, hors de toute hypothèse sur les intentions, procède pour le moins de la conjunction entre une puissance militaire en expansion sans commune mesure avec les besoins de la seule défense, un impérialisme hérité d'une longue histoire et une idéologie messianique qui continue à afficher ses objectifs dans une sincérité proprement désarmante.

Laissons parler l'amiral Gorshkov :

« La puissance navale soviétique, tout juste force mineure quand Staline est mort, en 1953, est devenue le moyen principal de l'arsenal soviétique pour ouvrir la voie à la communisation du monde. »

Les développements de la stratégie indirecte léniniste de débordement de l'Europe par l'Afrique ne démentent pas les propos du créateur de la grande flotte soviétique.

La défense, monsieur le ministre, se mérite : le recours aux autres ne peut se substituer à l'effort national. Il faut compter sur soi avant de compter sur les autres et il faut que les autres puissent compter sur vous dans une alliance. La liberté de la décision vitale ne se dévoue pas.

La défense de la France est nationale, elle est nucléaire, elle s'inscrit dans l'alliance des peuples libres. Je ne fais là qu'exprimer, je le crois profondément, le consensus très large qui existe chez les Français par-delà les clivages politiques divers.

Mais rien ne saurait demeurer immuable. Il faut s'interroger sur ce que pourrait être dans quelques années la défense de ce continent. L'Europe a refait sa substance ; elle s'est, pour l'essentiel, rassemblée dans une communauté ; elle aspire à rétablir l'équilibre avec les Etats-Unis. L'U. R. S. S. a gagné la parité

nucléaire avec la superpuissance de l'Ouest, puis la parité stratégique en se répandant sur mer. Le fait nucléaire français est aujourd'hui reconnu.

Est-il interdit, dans cette perspective, d'imaginer l'amorce d'une concertation européenne en matière de défense? Ne pourrait-on se montrer plus pragmatique, en s'attaquant à ce qui est possible à défaut de ce qui serait souhaitable, mais impraticable encore? L'Afrique, en particulier, n'est-elle pas là pour nous rappeler qu'il faut faire vite? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs de l'assemblée pour la République.*)

M. René Visse. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours des premiers mois de cette année, notre parti a reçu de nombreuses lettres de militaires de carrière et d'appelés, de différents grades et armes, émanant d'officiers, de sous-officiers, de gendarmes, ainsi que d'hommes du rang et de travailleurs de l'armement.

Ces lettres nous décriaient les conditions matérielles et morales défectueuses que connaissent la plupart des militaires; elles nous parlaient de la dégradation de leur pouvoir d'achat et des conditions d'exercice de leur mission. Nous en avons d'ailleurs publié quelques-unes dans le numéro de mai de la *Correspondance armée nation*, éditée par notre parti.

Mais, aujourd'hui, je voudrais vous faire part de leurs témoignages qui permettent de comprendre pourquoi on n'en finit plus avec le malaise existant dans l'armée française, malaise qui est pour nous une réelle préoccupation en raison de notre attachement à une grande politique de défense de l'intégrité et de la sécurité de la nation.

Ces lettres parlent du climat d'étouffement dans lequel l'armée est tenue, des menaces de punitions disciplinaires, de sanctions professionnelles et statutaires, de la répression policière. Elles évoquent l'activité de la sécurité militaire, instrument puissant de répression dans les mains du pouvoir. Elles expriment le souhait que les militaires soient traités en citoyens responsables, qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière et qu'ils puissent jouir de droits démocratiques, même si la fonction militaire limite certains de ceux-ci, comme le droit de grève.

Certaines lettres émanant d'officiers d'active expriment l'inquiétude que soulèvent certaines mesures, telles que la nomination de généraux ayant une réputation « musclée » suivie, sous le couvert de restructuration de l'armée de terre, d'un nouveau maillage du territoire.

« La caractéristique de cette restructuration est d'implanter systématiquement des unités dans des régions considérées comme acquises à la gauche. »

M. le ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Visse?

M. René Visse. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Dois-je, monsieur Visse, conclure de votre propos que les municipalités communistes ne souhaitent plus qu'il y ait d'unités militaires dans leurs villes?

M. René Visse. Il ne s'agit pas de cela, monsieur le ministre, et vous m'avez bien compris!

M. le ministre de la défense. C'est ce que vous avez dit!

M. René Visse. J'ai cité des propos tenus par des militaires, et je crois qu'il faut savoir également les écouter.

M. le ministre de la défense. Alors, ils ne veulent pas être dans les villes que vous administrez!

M. René Visse. Parallèlement, se multiplient « les exercices de défense opérationnelle du territoire dont les thèmes sont sans équivoque et visent à préparer la défense des points sensibles contre un ennemi intérieur, tout en évitant d'utiliser cette expression.

Tout cela trouble de nombreux cadres d'active qui s'étonnent de cette fébrilité soudaine et injustifiée, sans rapport avec la situation réelle du pays.

Monsieur le ministre, cette politique qui consiste à faire jouer à l'armée de la nation un rôle partisan, toujours plus éloigné des véritables intérêts de la nation — en opposition même avec eux — sape les fondements de notre défense.

M. Jacques Sourdille. Allez dire cela dans les armées!

M. René Visse. Cette politique affaiblit la volonté nationale de défense et encourage la coupure entre l'armée et le peuple.

Ne comptez pas, bien sûr, sur le groupe communiste pour rentrer dans le rang, ni d'ailleurs sur les soldats, sous-officiers et officiers qui sont profondément attachés du souci national.

Cette attitude s'éclaircit d'ailleurs et se renforce avec, entre autres, comme point d'appui, nos critiques à l'égard de votre politique, nos propositions, et notre volonté affirmée d'engager la discussion, la réflexion avec tous les intéressés.

Parallèlement, vous continuez à vous opposer aux revendications matérielles les plus justifiées des personnels militaires et à aggraver les conditions d'exercice de leur mission.

Chez les jeunes soldats, le mécontentement retrouve une dimension publique, les récits d'appelés traduisent leur amertume, un « ras le bol », comme ils disent, qui s'étend. Ils déplorent l'insuffisance d'instruction militaire, le temps perdu, les manquements aux règles de sécurité, les déficiences du service de santé, les perversions de la propagande, la chasse aux sorcières par la sécurité militaire, l'insignifiance ou l'absence de concertation.

L'inflation galopante dévalorise le prêt, déjà largement insuffisant. A partir de ce mois, ce prêt est passé bien modestement de 8 francs à 8,50 francs par jour. Cette augmentation ne suit même pas la course de l'inflation puisque, au lieu d'atteindre 310 francs par mois, il n'est que de 260 francs.

Le scandale des transports et leur non-gratuité pénalisent les soldats et engendre une large campagne de pétitions. Le pouvoir y riposte par une répression aveugle. A quoi s'ajoutent des utilisations du contingent à des tâches non militaires, au détriment de l'instruction, du service et du budget; la « marée noire » accapare des troupes...

M. le ministre de la défense. Vous êtes contre?

M. René Visse... mais le pouvoir refuse toujours de faire payer les compagnies pétrolières.

Vous connaissez également notre position sur ce point, monsieur le ministre.

Il est d'ailleurs dans la logique de la politique du pouvoir de s'opposer à l'amélioration de la vie des soldats — et pas seulement d'eux — et des conditions de déroulement du service militaire, alors que ce pouvoir mène des opérations militaires coûteuses en Afrique pour le compte des sociétés multinationales. Des milliards sont engloutis dans les expéditions du Tchad, de Mauritanie, du Zaïre, expéditions qu'il va, bien sûr, falloir financer.

Qui va payer les frais de cette note gigantesque, monsieur le ministre, sinon l'armée française et, au bout du compte, le contribuable français?

Lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du grand capital, les moyens, y compris financiers, ne vous manquent pas.

M. Arthur Paecht. Des vies ont été sauvées!

M. René Visse. Mais lorsqu'il s'agit de conduire une politique humaine et sociale en direction des personnels militaires — en l'absence de laquelle il ne peut y avoir de véritable politique de défense nationale — vous vous placez toujours dans la situation de l'appelé, c'est-à-dire sans le sou.

Ce vide, qui correspond à une orientation politique, vous vous efforcez alors de le combler par la répression.

Nous nous élevons avec force contre l'autoritarisme et la répression, qui sont le fer de lance de votre politique. Et cela, pour deux raisons.

La première, c'est que nous considérons comme parfaitement légitimes les aspirations exprimées par les soldats du contingent. Il faut — et cela est possible — leur accorder la gratuité des transports.

En même temps que nous nous élevons contre les pratiques moyennageuses et intolérables qui ont conduit à frapper lourdement nombre de jeunes ayant signé la pétition, nous rappelons avec force notre demande de levée immédiate des sanctions.

La seconde raison, c'est que la répression, la pratique de l'autoritarisme ont pour effet de mettre en cause le contenu même du service militaire, le moral de l'armée et de porter atteinte à la nécessaire discipline.

Une grande politique de la défense nationale ne saurait souffrir de trop de démocratie. La force de nos armées au service de la nation ne saurait se puiser dans la répression; elle réside au contraire dans l'exercice des droits démocratiques et constitutionnels dont devraient pouvoir jouir les personnels militaires.

Tous vos efforts, monsieur le ministre, ont pour objet de résister à l'exercice de ces droits.

A l'opposé — et les militaires de tous grades sont avec nous — nous agissons pour faire souffler un puissant air de liberté et de démocratie, conformément à l'aspiration de notre peuple.

On avait beaucoup entendu parler, en 1975, de la réforme du statut général des militaires. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les soldes des militaires de carrière sont toujours en retard sur les salaires et traitements civils, à qualification et responsabilité comparables. Les sous-officiers et les gendarmes continuent de subir de graves dégradations de leurs conditions de vie professionnelle et familiale.

Par exemple, c'est ainsi qu'un sergent nous écrivait sa colère en écrivant : « Que fait-on pour les 47 000 sous-officiers de l'armée de terre, les 25 500 officiers marins et les 46 000 sous-officiers de l'armée de l'air, traités de mercenaires par les uns, d'O.S. de l'armée par les autres ? Ne faudrait-il pas parler de nous qui sommes obligés d'appliquer les lois des plus forts et des riches ? »

Un autre cadre, atteignant le cap de quinze ans de service, nous relate : « Inégalité dans la disproportion des responsabilités, des salaires, des avantages, des primes, des frais de déplacement, etc. Aucun espoir de voir s'atténuer sensiblement le rythme des mutations... Soldes réajustées, mais aucune amélioration des conditions de travail : disponibilité vingt-quatre heures sur vingt-quatre, aucune récupération de week-end, des jours ou nuits passés en manœuvres, déplacements, tours de services, permanences, etc. Promotion dans le grade supérieur ne dépendant pas en priorité de l'ancienneté et des qualifications ou brevets, mais à 80 p. 100 de la notation effectuée par un seul patron en général. »

Les intéressés réclament une politique nouvelle de participation, de considération, de stabilité, de responsabilité, ce qui est tout à fait autre chose qu'un déjeuner protocolaire et publicitaire à l'Élysée, même si l'état-major des armées paraît s'en contenter.

La nécessaire démocratisation de notre armée passe par la prise en compte des revendications matérielles et morales des militaires. C'est ce que demandent les députés communistes dans deux propositions de loi portant statut des militaires de carrière et du citoyen soldat, déposées au cours de la dernière législature et qui seront bientôt redéposées.

En ce qui concerne les militaires de carrière, l'une des propositions de loi affirme le principe de la parité des soldes militaires et des traitements civils, à qualification et responsabilité comparables. Elle précise, en outre, qu'il convient de dédommager les sujétions — mobilités, disponibilité opérationnelle — au moyen d'une indemnité indexée sur les variations de la solde.

Pour les sous-officiers, nous demandons une totale refonte du classement indiciaire de leur solde. La création du grade de major, pour un très petit nombre, ne saurait constituer une solution pour l'ensemble du corps des sous-officiers.

Il faut aussi régulariser le déroulement des carrières, favoriser l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités, du commandement, éliminer les discriminations d'ordre politique, social ou philosophique.

Nos propositions de loi s'attachent à combattre l'arbitraire. Elles préconisent que les feuilles de notes ainsi que les dossiers de sanctions soient montrés aux intéressés, qui devront les signer. Elles avancent des structures paritaires de recours et de participation.

Pour les soldats du contingent, nous demandons que le prêt soit revalorisé à 30 p. 100 du S.M.I.C. et soit périodiquement réajusté en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Les soldats doivent pouvoir bénéficier de la gratuité des transports et de la possibilité d'affectation près de leur domicile. Le service militaire doit être rénové et revitalisé : il doit retrouver sa finalité fondamentale qui est de rendre tous les Français aptes à tenir efficacement un poste de combat en cas de besoin, ce qui est la condition première de la valeur de l'armée de conscription nécessaire à notre défense nationale.

Enfin, tous les militaires, soldats ou cadres, devraient pouvoir exercer leurs droits de citoyen. Nos propositions de statut démocratique leur garantissent l'exercice des libertés d'information, d'expression et d'association.

L'adoption et l'application de nos propositions, loin d'affaiblir l'armée, lui permettraient de trouver son efficacité, d'exercer la plénitude de son rôle. Leur adoption permettrait de mettre un terme à la crise qui affecte l'armée, au mécontentement persistant, à la désaffection de la jeunesse à l'égard du service militaire, à la coupure entre l'armée et le peuple et à l'affaiblissement de la volonté nationale de défense, qui sont les dangereuses et directes conséquences de votre politique.

Tout indique que la politique que nous préconisons et pour laquelle nous agissons répond bien aux besoins, à l'attente de notre pays et de notre peuple.

L'écho grandissant qu'elle rencontre, y compris dans l'armée, n'est pas sans effet, d'où d'ailleurs votre tentation permanente — nous en avons la démonstration aujourd'hui — à la caricaturer, à la déformer.

Vos tentatives viennent confirmer ce que nous disent les patriotes, les citoyens, donc aussi les militaires, qui reconnaissent, avec son bien-fondé, la cohérence de notre politique de défense authentiquement nationale et indépendante. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la réflexion que nous impose l'ensemble des problèmes concernant notre défense nationale nous amène malheureusement à cette constatation : l'équilibre des forces entre l'Europe occidentale et les pays de l'Est est largement rompu et les risques qui découlent de cette situation deviennent extrêmement préoccupants.

Pendant très longtemps, l'armée française est apparue aux yeux du peuple comme un rempart derrière lequel il pouvait travailler et penser en toute sécurité. Les Français étaient fiers de remplir leur devoir d'appelé au service militaire. Il ne venait à l'esprit de personne de douter de sa mission de soldat.

La France tout entière consentait un effort financier qui permettait aux chefs des armées de faire face aux responsabilités qui leur étaient confiées. Les hommes de troupe, les officiers portaient l'uniforme avec fierté. Ils étaient respectés.

Il y avait, entre la nation et son armée, un accord tacite qui faisait que l'une comprenait très bien qu'elle ne serait rien sans l'autre. Cet accord a disparu aujourd'hui. Bien au contraire, les Français doutent de la mission de l'armée et s'interrogent sur son utilité.

Cette constatation à la fin du xx^e siècle est pour le moins surprenante et inquiétante.

Sommes-nous plus éloignés des risques qu'il y a cinquante années ? Bien sûr que non ! Sont-ils moins importants ? On constate qu'ils sont infiniment plus grands. Le pays en est-il informé aussi souvent qu'il serait nécessaire ? Pas à ma connaissance.

Alors, on s'interroge. Le pays est-il prêt à consentir l'effort financier nécessaire pour que son armée soit en mesure de faire face à sa tâche, qui est considérable ? La réponse appartient au Gouvernement qui est le maître en matière financière et de choix.

Les données du problème concernant la défense nationale ne sont pas comparables, de nos jours, à ce qu'elles étaient lors des derniers conflits. Il s'agit d'en tenir compte et d'agir en conséquence.

Au moment où nous discutons de l'avenir de notre armée, je constate qu'autrefois la France consacrait 35 p. 100 de son budget à sa défense quand elle estimait que le pays était en danger. Aujourd'hui, 16 p. 100 seulement sont consacrés à notre défense, alors que les risques sont plus nombreux étant donné les destructions qui affecteraient simultanément l'ensemble du territoire national.

Il y a lieu également de retenir qu'en cette fin du xx^e siècle il faudrait moins de temps à un ennemi pour atteindre le but qu'il s'est fixé, même à 3 000 kilomètres de distance, qu'il ne lui en fallait autrefois pour se déplacer de 15 kilomètres.

Cela veut dire que la France est beaucoup plus vulnérable actuellement qu'elle ne l'était alors. Cela veut dire également qu'il est indispensable qu'en tout temps et en toutes circonstances les armées soient prêtes, sur le plan moral et matériel, à une riposte dont l'ampleur doit être considérable pour être reconnue plausible.

Or, il va de soi qu'une armée ne peut être animée d'un moral à tout érim si la qualité de son matériel ne lui permet pas de soutenir l'effort que lui imposent peut-être les forces d'un agresseur, et cela d'autant plus que c'est la vie des hommes qui en dépend.

J'entends dire ici et là, et même par des responsables politiques de haut niveau : « A quoi bon continuer d'appeler des jeunes gens à remplir leur service militaire ? On ne sait à quoi les occuper ».

Et cela est malheureusement vrai. Les jeunes appelés nous le disent : « L'instruction militaire ne me semble pas assez poussée ; l'entraînement physique est insuffisant ; les armes manquent, notamment les fusils modernes ainsi que les mortiers. »

Voilà qui est pour le moins surprenant ! Qu'il en soit ainsi est incroyable. Comment le Gouvernement et le Parlement peuvent-ils tolérer une telle situation ? C'est de l'inconscience !

Le moral d'une armée se situe à tous les niveaux. Les jeunes appelés se posent des questions et se demandent ce qu'ils viennent faire dans une armée qui ne s'intéresse que médiocrement à leur présence. Les officiers sont atterrés. Dans les casernes que l'on peut recueillir des uns et des autres, ce sont toujours les mêmes propos qui reviennent : « Nous ne disposons pas des moyens financiers nécessaires pour entraîner nos hommes. »

Nous qui sommes les élus du peuple, nous avons donc le devoir de nous poser la question suivante : le moment venu, voterons-nous un budget de la défense nationale ne tenant aucun compte des réalités, pour une armée dont les chefs regardent avec envie et consternation les armées nombreuses et puissantes qui remplissent les arsenaux de pays situés à quelques heures de nos frontières et qui servent déjà, depuis de nombreuses années, à affaiblir l'Europe tout entière à travers les combats qui se déroulent au Moyen-Orient ainsi qu'en Afrique noire ?

Depuis vingt ans, avec plus ou moins de réussite, les pays de l'Europe occidentale tentent de mettre en place l'Europe économique. Sur le plan de la défense, ils n'ont organisé qu'une Europe de papier.

Le massacre des Européens au Zaïre a bien montré que la faiblesse attise les appétits les plus sanguinaires et les moins justifiés. L'Europe occidentale paiera très cher un jour, plus proche qu'on ne croit, son insouciance et ses contradictions internes, ses rivalités d'hommes et son égoïsme, son imprévoyance, son inaction.

Pendant que l'on s'amuse à Paris, que l'on s'endort à Londres, que les feux des enclumes ne brillent que faiblement à Bonn et qu'aux Etats-Unis on rêve, autre part, à nos portes, on travaille, on s'entraîne, on fait en sorte que le soldat connaisse les raisons de sa présence aux armées, pas seulement pendant un an comme c'est le cas chez nous, mais pendant le temps jugé nécessaire par des chefs déterminés.

Monsieur le ministre, êtes-vous certain, s'il prenait la fantaisie à nos amis Suisses de nous déclarer la guerre, que nos armées seraient en mesure de s'opposer victorieusement à cet assaut ?

M. Emmanuel Hamel. Quand même !

M. le président. Silence dans les rangs ! (*Sourires.*)

M. Hector Rolland. Eh bien, moi, j'en doute.

En effet, alors que la superficie de ce pays voisin n'est que de 41 000 kilomètres carrés, ses divisions sont pratiquement plus nombreuses que les nôtres et mieux armées. La Suisse possède trois cents avions de combat. M. le président de la commission de la défense nationale a précisé tout à l'heure que la France en possédait quatre cent cinquante.

Quatre cent cinquante avions de combat ! Je pense que notre ami Bigeard n'a pas tenu compte de ceux qui sont en panne ! Nous n'avons donc guère plus d'avions que la Suisse, et il nous faut défendre un territoire de 540 000 kilomètres carrés !

Certes, cette comparaison avec l'un des plus petits pays d'Europe peut prêter à rire, mais réfléchissez, mes chers collègues, au doute qui habite mon esprit. L'exemple que j'ai pris souligne la faiblesse de notre défense. La Suisse prend au sérieux sa défense, alors qu'en France, ainsi que dans toute l'Europe occidentale, on refuse de voir la réalité en face.

Nul ne devrait pourtant ignorer que le poids des armes conditionne la sécurité. Notre pays, par la volonté de son gouvernement et de son parlement, devrait s'opposer à une démission générale qui met de plus en plus en danger notre civilisation.

Au cours de l'histoire de l'humanité, les peuples ont subi, parfois pendant des siècles, des oppressions qui les ont forcés à se plier dans la douleur. Il faut nous souvenir, pendant qu'il en est temps encore, que l'histoire, a plus ou moins brève échéance, est un éternel recommencement et que l'esprit dominant revient à la surface chaque fois que le poids des armes change de camp.

Monsieur le ministre, vous me direz qu'il y a la loi de programme de 1977-1982 qui doit permettre de consacrer aux armées 20 p. 100 du budget de l'Etat. Je pose la question : « Est-ce que ces 20 p. 100 seront pris sur le budget réel ou sur le budget initial ? »

Si je prends comme exemple l'année 1977, le budget réel a été plus fort que le budget initial. Mais, hélas, les crédits supplémentaires n'ont pas profité aux armées, que je sache.

De ce fait la part de la défense a baissé de 1 p. 100, ce qui semble peu. Or 1 p. 100 du budget de l'Etat représente 3 milliards de francs, soit autant que les sommes prévues en 1977 pour les constructions navales et le matériel aéronaval.

En 1978, le budget initial de l'Etat prévoyait 16,9 p. 100 pour la défense, avec un découvert de 9 milliards. Or ce découvert vient d'être porté à 20 milliards, ce qui ramènera la part du budget de la défense à 16,5 p. 100 si celui-ci ne profite pas d'une partie des 11 milliards supplémentaires. Dans ces conditions, comment arrivera-t-on aux 20 p. 100 prévus pour 1982 ?

Si l'on ouvre, dès 1979, les autorisations de programme permettant de lancer les fabrications correspondant aux crédits de paiement prévus pour 1981 et 1982, et si les crédits de paiement votés l'année prochaine et les années suivantes progressent de 10 p. 100 par an sans qu'il soit tenu compte des excédents, les autorisations de programme ne suivront pas la même augmentation.

En 1977, les autorisations de programme votées atteignaient 26,5 milliards. En 1978, ce sont huit milliards supplémentaires qui ont été votés, à répartir sur les crédits de paiement de 1977 à 1982. Les crédits de paiement excédentaires subsisteront, bien que amoindris. Pour faire disparaître ces excédents prévisibles, il faudrait augmenter, dès 1979, les autorisations de programme de 17 milliards, faute de quoi apparaîtront, dès 1981-1982, des excédents inemployés ou inemployables sur lesquels les finances feront main basse.

Il faudrait, pour que cesse cette pratique, que la loi de programme fût libellée en autorisations de programme et non en crédits de paiement.

L'effort en faveur des matériels classiques doit être intensifié pour rattraper les retards résultant de la priorité accordée pendant quinze ans aux armements nucléaires.

La marine exige dès 1979 un effort massif, sinon son potentiel de combat diminuera au détriment de la crédibilité de la force océanique stratégique.

Il en est de même pour les autres armées : par exemple, le régiment de paras envoyé au Liban était armé du fusil modèle 49-56 — conception vieille de trente ans — face aux Palestiniens armés de fusils soviétiques tout récents.

Il a fallu acheter à la Suisse — vous voyez, j'y reviens — des fusils d'assaut automatiques fabriqués sous licence.

En 1978, l'armée française n'a encore aucun fusil d'assaut « Clairon » !

C'est la raison pour laquelle...

M. Robert Aumont. Vous claironnez ! (*Sourires.*)

M. Hector Rolland. ... En effet, je donne un coup de clairon à cette tribune, estimant que là encore nous commettons une erreur fondamentale, comme disent nos grands orateurs.

En ce qui concerne nos forces aériennes, on connaît l'« âge technologique » élevé de nos appareils : vingt ans en 1980 pour le Mirage III, alors que la Grande-Bretagne remplace ses avions tous les quinze ans, les U. S. A. tous les douze ans.

La politique de défense doit être équilibrée. Sans négliger les armements nucléaires dont le potentiel doit être maintenu, les armements classiques doivent être développés.

Il faut savoir si nous voulons protéger nos libertés, nos valeurs essentielles, notre ravitaillement en pétrole et en matières premières ou bien si nous préférons la jouissance à l'effort, l'imprévoyance au sérieux, le laisser-aller et le laisser-faire à la prise de conscience, le silence à la réalité.

En France, il est aujourd'hui de bon ton d'être antimilitariste, de prôner le désarmement, d'apparaître comme les champions de la paix universelle. Mais nous ne sommes pas seuls dans le monde et pendant qu'à Paris les esprits se battent à coup d'idées généreuses le canon gronde, et nous ne sommes pas hors de sa portée.

Je sais bien que l'on pense que notre armement atomique est parfaitement dissuasif et que son efficacité donnerait sérieusement à réfléchir. Mais cela ne doit pas nous détourner des armes conventionnelles pour lesquelles un effort sans précédent doit être fait. Cela ne doit pas nous détourner des hommes, des responsabilités qu'ils assument et de celles qui seraient les leurs en cas de conflit.

C'est la raison pour laquelle le pays doit consentir un effort. Nous avons à choisir entre une civilisation d'indigestion largement mise en place et une société qui se décidera à prendre en main son destin. Nous avons à choisir entre une société d'hommes libres et une société de vassalité et de servilité.

Monsieur le ministre, à la critique que je fais de la modicité de notre budget, vous me répondez qu'il a été augmenté. Cela est vrai, mais il l'a été en parlant de dotations pratiquement insignifiantes et dans des proportions qui ne le sont pas moins. C'est mon avis.

J'avais demandé, voilà trois ans, que le budget de la défense soit porté, dans un premier temps, à 4 p. 100 du produit national brut et à 5 p. 100 dans les années à venir. Tout à l'heure un orateur a parlé de 4,5 p. 100.

On me dira que l'augmentation du budget de la défense que je réclame ne peut être envisagée. Or, pendant les trois dernières années, le budget social a augmenté considérablement.

Alors, je me pose la question du choix. Allons-nous continuer au nom du « social » de refuser l'effort financier dont a besoin notre défense, c'est-à-dire notre société et, je le rappelle, nos libertés ? Allons-nous continuer d'accélérer un développement social dont certains aspects découragent notre industrie, nos chefs militaires, du fait qu'on ne leur donne pas ce qu'ils estiment indispensable ? Allons-nous continuer de passer sous silence que le poids du budget social en France est le plus important d'Europe, ou du monde ? Allons-nous donc ruiner à la fois notre défense et notre économie ?

Il faut choisir et avoir le courage de le proclamer du haut de cette tribune non seulement au Gouvernement, mais à l'opinion publique.

Le Moyen-Orient et l'Afrique, nul ne peut le nier, sont un enjeu pour toutes les convoitises, un objet de conflits constants. Or l'insouciance des Européens, leur indifférence à l'égard de leur propre sécurité et leur relative faiblesse ne peuvent que susciter des appétits si, dans un esprit d'économie mal comprise ou par manque de fermeté, nous étions conduits demain à quémander — oui, je dis bien « à quémander » mes chers collègues — notre pétrole et les matières premières dont nous avons besoin.

Si en était ainsi, l'économie française tomberait bientôt à genoux, nos libertés seraient dangereusement menacées et notre indépendance nationale anéantie. Bien plus, ce serait l'Europe occidentale tout entière qui serait submergée.

Tout cela pourquoi ? Parce que les peuples qui, pendant si longtemps, ont dominé le monde ne sont pas en mesure de maîtriser leurs appétits, de dominer leurs faiblesses et leur insouciance et de mettre un terme à leurs contradictions.

Notre devoir est de dire et de répéter tout le temps à l'Europe qu'elle ne pourra, le cas échéant, compter que sur elle-même, comme la France ne pourra compter que sur ses propres forces.

Dans notre pays, il importe que l'on en prenne aussi conscience : ce n'est qu'au prix d'un effort sans précédent que nous, Français, pourrons nous libérer de l'angoisse provoquée par une menace qui prend les dimensions d'une extrême gravité. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. M. Rolland a su faire tenir son propos dans le quart d'heure qui lui était imparti : je l'en félicite et l'en remercie.

M. Jacques Cressard. M. Rolland a la régularité d'une horloge suisse !

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique.

Suite du débat sur la politique de défense du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES-RAYMOND TEMIN.